

1



DOCUMENTS DE TRAVAIL

Dynamique d'une norme sociale : excision/mutilation génitales féminines

Photo de couverture Alawia Ali est assise sur un lit avec sa fille de cinq ans, Fatma Salik, dans leur maison du village d'Aroma, près de la ville de Kassala. Mme Alawia a choisi de ne pas faire exciser Fatma. La question des MGF/E a été abordée au cours d'une formation destinée aux accoucheuses traditionnelles et à des volontaires de la communauté, qui a suscité un débat public à propos de cette pratique. « La population accepte de plus en plus l'idée d'abandonner cette pratique », a expliqué Mme Alawia.

L'HISTOIRE D'UNE MÈRE : LE DILEMME DES INITIATEURS DU PROCESSUS DE CHANGEMENT



© UNICEF/NYHQ2009-1466/HOLT — SUDAN, 2009

Neshwa Sab'ad, 15 ans, est assise dans sa maison du quartier d'Abu Sib'id de la ville d'Omdourman, dans l'État de Khartoum. Neshwa a été excisée et est désormais opposée à cette pratique. « Un nouveau mouvement essaie d'informer la population sur les dangers de l'excision, explique-t-elle. C'est une bonne chose que nous puissions discuter de tout ceci à l'école. Nous pouvons nous forger notre propre opinion sur la question. »

Étude de cas inspirée de [GRUENBAUM, 2004](#)

Khadija est une musulmane Ansar Sunna pratiquante appartenant au groupe tribal Beni Amer du Soudan oriental. Elle vit au sein d'une famille élargie. Lorsqu'elle sort de la maison, elle revêt une abaya (vêtement) noire et se voile pudiquement le visage. Autrefois, elle a subi l'infibulation, selon la tradition Beni Amer. Cette pratique, appelée au Soudan circoncision « pharaonique », constitue la forme la plus grave de MGF/E. Khadija a une fille de six ans qui n'a pas encore été excisée. Elle-même a participé à un projet concernant les pratiques traditionnelles néfastes, dans le cadre duquel elle a été informée des problèmes de santé liés aux MGF/E. Elle a également appris que, contrairement à la croyance générale, l'excision n'est pas prescrite par l'Islam.

Avec d'autres mères, elle a inscrit son enfant dans le groupe des filles non excisées. Cependant, elle hésite. Bien qu'elle ne veuille pas que sa fille souffre des complications dont elle a été informée, elle sait que les hommes sont favorables à la pratique pour des motifs religieux. Elle s'attend également à des objections de la part de sa belle-mère.

« Si elle n'est pas excisée, personne ne voudra l'épouser, dit-elle. Je me fais tellement de souci pour elles que j'aurais préféré ne pas avoir de filles. »

Présentation du contexte du Soudan oriental afin de comprendre le dilemme de Khadija

Khadija vit à Wad Sharife, une vaste communauté d'où il est facile de se rendre dans la ville soudanaise de Kassala toute proche. Cette communauté est subdivisée de manière informelle en deux zones, est et ouest, qui correspondent globalement à la répartition ethnique des populations d'Afrique de l'Ouest et des personnes d'autres origines. Toutefois, cette fraction est pratiquement invisible, car les membres des deux communautés font leurs achats dans le même marché. La frontière érythréenne ne se trouve qu'à 35 kilomètres, et un camp de réfugiés a récemment été établi dans les environs. Près de 14 000 personnes vivent à Wad Sharife. Du point de vue ethnique, la communauté rassemble des Beni Amer, l'une des populations nomades du Soudan oriental, ainsi que des Hadendawa et des Haoussas, qui se concentrent principalement dans la zone ouest de Wad Sharife. De nombreux Érythréens ou personnes d'origine érythréenne y vivent également.

La situation économique est plutôt bonne et repose sur l'exploitation de vergers, l'élevage, la fabrication de briques, l'emploi en milieu urbain et le travail journalier. Il existe sept écoles de premier cycle pour les garçons, et sept pour les filles (équivalent CP-4*), et un établissement du secondaire accueillant uniquement des garçons. La communauté compte également dix écoles coraniques. Bien que l'illettrisme reste élevé parmi les femmes, on estime que près de 60 % de la population a reçu un certain niveau d'éducation. Les écoles sont dans un état déplorable et les enseignants regrettent le manque de soutien de la part de l'État.

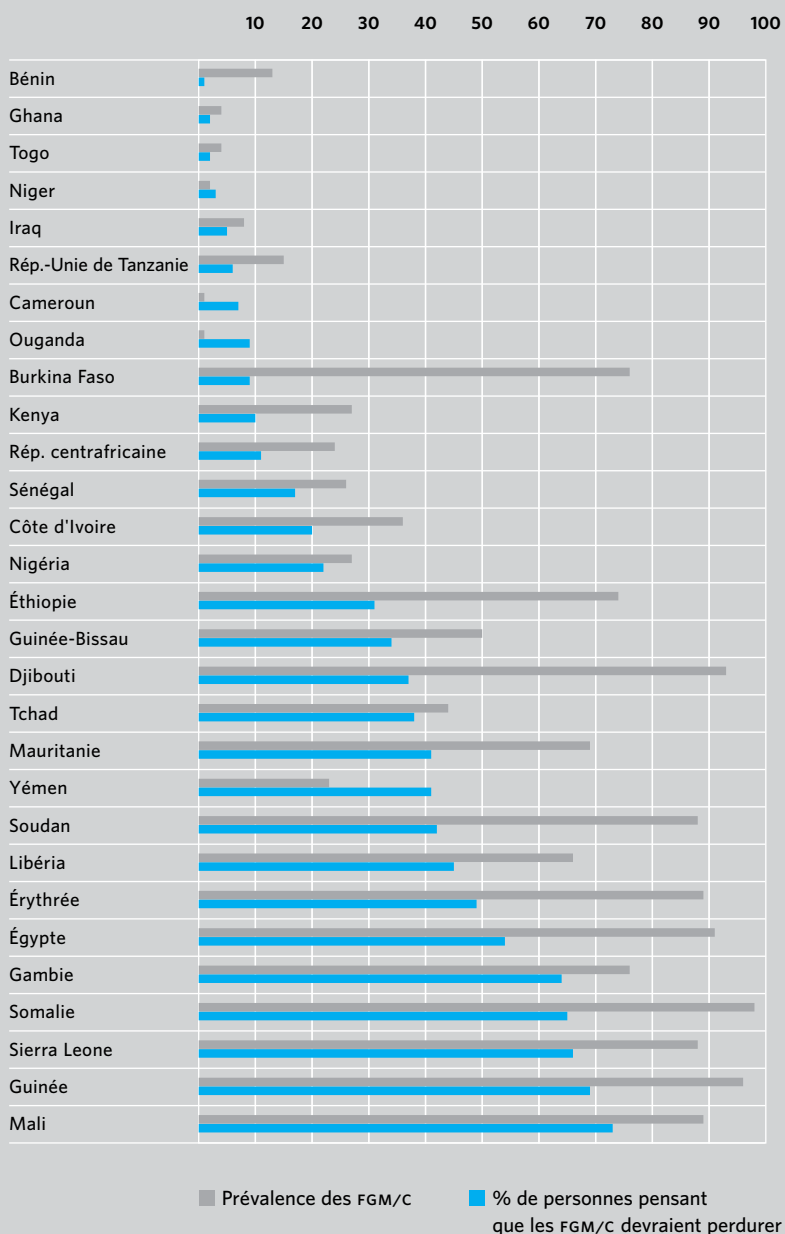
Les principaux groupes musulmans sont les Khatmiya, un groupe soufi traditionnel très présent au Soudan oriental, et les Ansar Sunna, un mouvement religieux wahhabite proche de l'Arabie Saoudite. La circoncision pharaonique est très répandue ; 57 % des filles âgées de 5 à 11 ans ont déjà subi l'infibulation. Les dirigeants politiques et les chefs religieux du mouvement Ansar Sunna critiquent souvent les traditions soudanaises, notamment l'excision des filles et certaines étapes des cérémonies de mariage traditionnel. Aujourd'hui, le mariage consiste uniquement en la signature d'un contrat et le rassemblement de nombreux invités — hommes et femmes séparés — autour d'un repas, à la fin duquel le marié emmène sa femme à la maison. Les déplacements des femmes sont limités ; elles doivent être accompagnées et porter un voile noir lorsqu'elles sortent de la concession familiale.

Données d'enquêtes démographiques et de santé (EDS) et d'enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS) sur le degré de soutien aux MGF/E et la prévalence de ces pratiques

Les données des DHS et des MICS révèlent qu'au Soudan, chez les femmes âgées de 15 à 49 ans, le soutien en faveur des MGF/E est plus faible que la prévalence réelle de ces pratiques, à l'instar de la plupart des pays concernés. Même dans les pays où les MGF/E sont quasi-universelles, le degré de soutien en faveur de ces pratiques chez les femmes et les filles est plus faible que le niveau de prévalence



PRÉVALENCE DES FGM/C VS SOUTIEN EN FAVEUR DE CETTE PRATIQUE CHEZ LES FEMMES (15-49 ANS)



Remarques : les données des MICS pour le Ghana (2011), le Nigéria (2011) et la Sierra Leone (2010) n'ont pas pu être utilisées pour rendre compte de l'attitude à l'égard des FGM/C due to the fact that information is missing en raison d'informations manquantes concernant les jeunes filles et les femmes n'ayant pas de fille en vie ; pour ces trois pays, les données issues d'enquêtes plus anciennes ont été utilisées. Les données relatives au Yémen se rapportent aux jeunes filles et aux femmes mariées ou ayant déjà été mariées.

SOURCE: UNICEF 2013.



RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUIVANTES

1. Comment décririez-vous l'état d'esprit de Khadija ? Que déduisez-vous de ses paroles ?

« Si elle n'est pas excisée (sa fille de six ans), personne ne voudra l'épouser. Je me fais tellement de souci pour elles que j'aurais préféré ne pas avoir de filles. »

2. Selon Khadija, qu'est-ce que les autres attendent d'elle ?
3. Selon Khadija, que se passerait-il si elle ne faisait pas exciser sa fille ?
4. Que préfère faire Khadija dans ce contexte ?
5. Pouvez-vous essayer d'expliquer pourquoi il existe un tel écart entre la prévalence des MGF/E et le soutien en faveur de cette pratique, d'après les données relatives au Soudan ?

Vous remarquerez que les données concernant le Soudan indiquent que la prévalence des MGF/E est de 87,6 %, alors que 42,3 % des femmes pensent que ces pratiques devraient perdurer.

Discussion autour de l'étude de cas : « Le dilemme de Khadija »

Khadija comprend que les MGF/E présentent un risque pour la santé de sa fille et celle des enfants que cette dernière mettra au monde. Elle a elle-même vécu cette expérience douloureuse. Toutefois, si elle n'est pas excisée, sa fille risque d'être fortement pénalisée, d'être rejetée par sa communauté et de voir son statut social diminuer.

En outre, Khadija constate qu'autour d'elle, les autres continuent de pratiquer les MGF/E. Elle suppose qu'ils approuvent ces pratiques, puisqu'ils s'y adonnent. Elle a peur de faire part de ses inquiétudes à propos des MGF/E à d'autres membres de sa communauté et ne connaît pas les préférences personnelles de chacun vis-à-vis de ces pratiques. Par conséquent, bien qu'elle y soit personnellement défavorable, elle peut préférer, dans sa situation, faire exciser sa fille afin d'éviter des répercussions négatives qui, selon elle, retomberaient sur sa fille, mais aussi sur elle-même et le reste de la famille.



**RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUIVANTES LORS DE LA 1^{RE} PARTIE
DE L'EXERCICE EN PETITS GROUPES**

1. Que déduisez-vous de la situation de Khadija à la lumière des concepts abordés jusqu'à présent, liés à la nature et à la définition des normes sociales ?
2. En l'absence de communication, quelle est la meilleure stratégie à adopter pour Khadija ? Une alternative est-elle possible ?
3. Qu'est-il possible de faire pour encourager Khadija et les autres membres de sa communauté à parler des MGF/É ?

**RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUIVANTES LORS DE LA 2^E PARTIE
DE L'EXERCICE EN PETITS GROUPES**

1. Dans quel cas les attitudes/préférences personnelles d'un nombre considérable d'individus s'opposent-elles à la norme actuelle ? Donnez des exemples.
2. Que pourrait-il se passer si de plus en plus d'individus adoptent des attitudes/préférences personnelles qui s'opposent à la norme actuelle ?
3. Quelles sont les répercussions possibles en matière d'élaboration des politiques et des programmes ?



Amina Ali, 28 ans, est assise près de son fils (à gauche) et de sa fille de sept ans, Fatima (à droite), dans leur maison du village de Karensa, district d'Amibara, dans la région de l'Afar. Amina a été excisée dès son plus jeune âge, tout comme Fatima. Amina en est au premier trimestre de sa quatrième grossesse, mais discute désormais avec des agents de santé, qui ont suivi une formation sur les pratiques néfastes par l'intermédiaire d'une organisation de développement des femmes (Rohi-Weddu Pastoral Women Development Organization).

DÉFINITION DES NORMES SOCIALES

Basé sur des extraits de [BICCHIERI 2008A, 2010](#)

1. Qu'est-ce qu'une norme sociale ?

Plusieurs définitions peuvent s'appliquer au concept de norme sociale. Pour plus de clarté, voici une définition des normes sociales selon un angle opérationnel :

Une norme sociale est une règle de conduite «R» qui s'applique à un certain contexte social «C» au sein d'une population donnée «P». Les individus appartenant à cette population préfèrent suivre la règle dans ce contexte spécifique s'ils pensent qu'une proportion suffisamment importante de la population respecte cette règle (attentes empiriques), mais également s'ils pensent que les autres estiment que cette règle doit être suivie et pourraient les punir en cas de non-respect (attentes normatives). Par exemple, dans les pays occidentaux, les mariées portent traditionnellement une robe blanche parce que presque toutes les autres femmes le font (attentes empiriques) et parce qu'elles pensent que les autres estiment qu'elles devraient porter du blanc, car cette couleur représente la pureté (attentes normatives). En revanche, les raisons qui nous poussent à porter des chaussures sont différentes : je porte des chaussures pour protéger mes pieds, pas parce que je me préoccupe de ce que font les autres ou de ce qu'ils pensent de moi.

Les normes sociales peuvent **résoudre** les dilemmes sociaux¹. Elles peuvent permettre de résorber le conflit qui oppose les intérêts du groupe et ceux des individus. En alignant nos motivations, nous pouvons nous mettre d'accord sur l'issue la plus favorable. Les normes sociales représentent un état d'équilibre², ce qui signifie qu'elles sont durables sur le long terme. Une fois l'équilibre atteint, il devient difficile d'en sortir.

Une norme sociale peut être appliquée au moyen de sanctions sociales informelles qui peuvent aller des ragots à la critique ouverte, à l'exclusion et/ou au déshonneur. Les sanctions sociales incitent les personnes à se conformer à une norme par peur des représailles ou par volonté de plaire et d'être récompensé.

- 1 Par définition, un dilemme social correspond à une situation dans laquelle chaque membre d'un groupe tirerait plus de bénéfices en suivant ses intérêts personnels, mais où il vaut mieux, pour l'ensemble du groupe, que tous les membres se plient à l'intérêt commun. Voici des exemples de dilemmes sociaux auxquels nous sommes confrontés dans la vie quotidienne : la surpopulation, la pollution et l'épuisement de ressources rares et précieuses telles que l'énergie. Il s'agit à chaque fois d'exemples de situations où la tentation de s'y soustraire doit être tempérée par une préoccupation pour l'intérêt public [BICCHIERI 2006, P. 140](#).
- 2 État d'équilibre : aucun individu ne peut faire seul un choix qui diffère de celui « établi » par le groupe [UNICEF 2007](#). L'équilibre est une situation qui implique plusieurs groupes ou personnes, où nos propres actions constituent la meilleure réponse possible aux actions d'autrui. Il s'agit d'une situation d'adaptation mutuelle stabilisée : chacun anticipe le comportement d'autrui, et cette anticipation se révèle fondée. L'équilibre est une prophétie autoréalisatrice que les individus formulent mutuellement à propos de leurs actions respectives. Veuillez noter que ce n'est pas parce que des normes sociales se trouvent dans un état d'équilibre qu'elles sont positives : il existe de nombreuses situations d'équilibres « tragiques ».

2. Les normes sociales ne sont pas:

- des normes juridiques, qui sont appliquées au moyen de sanctions formelles imposées par des organismes publics spécialisés;
- des normes morales, qui impliquent des sanctions internes, souvent inconditionnelles (nous ne nous soucions pas vraiment des actions ou des attentes des autres);
- des conventions, qui définissent des situations où « ce que nous attendons des autres a une importance », mais où aucune sanction n'est encourue en cas de non-respect.

3. L'importance de la notion d'attente

Les attentes normatives³ et empiriques⁴ sont primordiales pour le processus de modification des normes sociales.

« J'évoque l'exploitation sexuelle des enfants à titre d'exemple, mais ma remarque est plus générale. Les pratiques néfastes font partie d'un ensemble de normes, d'attitudes et de valeurs qui les encouragent. Mon travail sur les normes sociales présente de nombreuses implications et recommandations pratiques pour modifier de tels comportements. J'insiste, en particulier, sur l'importance de modifier les attentes des individus, et de le faire de manière publique et collective. Je recommande également de recatégoriser⁵ les pratiques que nous jugeons néfastes d'une manière qui puisse être facilement acceptée et comprise par les parties concernées. »

Une approche fondée sur les normes permet de prévoir une certaine cohérence entre les attentes et les actions (le manque de cohérence suggérerait que d'autres facteurs entrent en jeu). Puisque nos choix sont si souvent interdépendants, nous n'avons pas la possibilité de choisir sans tenir compte de ce que les autres font ou attendent de nous. Nous devons prendre en considération leurs propres actions. Ma décision de conduire du côté droit de la route repose entièrement sur le fait que je m'attends à ce que tout le monde conduise de ce côté de la route. Si les autres conduisaient à gauche, je ferais de même. De même, lorsque je vais à une fête, je coordonne ma tenue avec le style vestimentaire pour lequel, je suppose, tout le monde aura opté. Si je porte un t-shirt et un short pour un dîner habillé, je m'attends à ce que les autres invités soient contrariés.

- 3** Attentes normatives : nous nous attendons non seulement à ce que les autres se conforment à une norme, mais nous savons également que les autres attendent de nous que nous nous y conformions aussi.
- 4** Attentes empiriques, qui correspondent à l'importance des attentes de conformité; en d'autres termes, on s'attend à ce qu'une personne suive une norme dans une situation donnée parce qu'elle a constaté que d'autres individus s'y conformaient sur une période prolongée [BICCHIERI 2006, p. 11](#).
- 5** Recatégorisation : activer un processus de comparaison qui permet d'évaluer les similarités d'une situation nouvelle avec les membres d'une catégorie mémorisée. Une catégorie est un ensemble d'objets ou individus qui présentent une certaine ressemblance; elle s'articule autour d'un prototype ou est représentée par des modèles [BICCHIERI 2008b](#).



APPRENDRE À DÉCHIFFRER LES SITUATIONS SOCIALES

Pour comprendre la dynamique des normes sociales, nous devons examiner le processus au moyen duquel nous interprétons, comprenons et encodons les informations que nous tirons d'une situation sociale. Ce processus comprend une série d'étapes, parmi lesquelles la catégorisation :

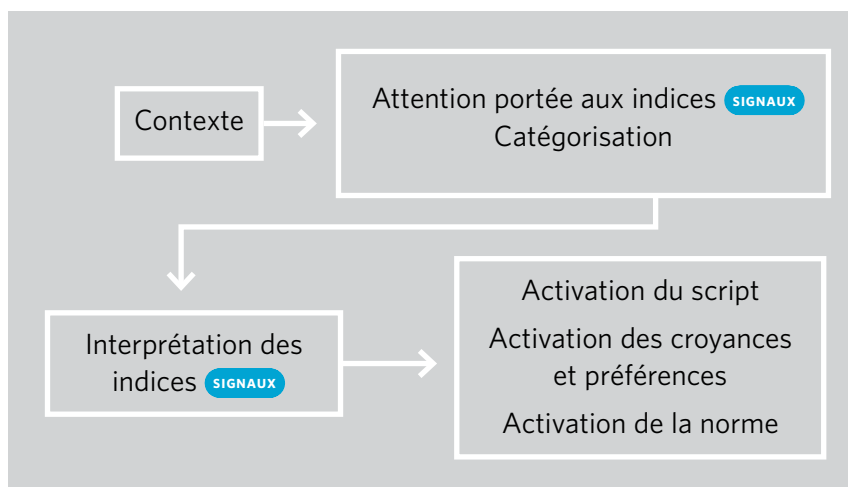
- Une catégorie est articulée autour d'un prototype ou d'un modèle (stéréotypes sociaux ou sexistes)

Une fois qu'une situation est catégorisée, un schéma ou un script se dégage :

- Un schéma représente les informations que nous détenons sur des personnes ou des événements (chasser en forêt, pratiquer le commerce)
- Un script se rapporte plus spécifiquement aux événements sociaux (aller au restaurant, enseigner à des élèves)

«Un schéma ou un script partagé nous permet de comprendre une situation, de tirer des conclusions de [d'interpréter des] variables imperceptibles, de prévoir les comportements, de réaliser des attributions causales et de moduler ses réactions émotionnelles.»

Le schéma suivant explique de manière synthétique ce que signifie activer une norme :



4. Pourquoi les déclarations publiques peuvent-elles favoriser un changement de plus grande ampleur ?

Une norme peut être très fragile, en particulier en cas d'ignorance pluraliste. Il s'agit d'une situation dans laquelle les attitudes/préférences personnelles de la majorité de la population s'opposent à la norme en vigueur. Souvent, les individus n'ont pas la possibilité d'exprimer librement leurs attitudes personnelles par crainte des sanctions sociales ; par conséquent, la norme perdure, même si la majeure partie de la population veut cesser de s'y conformer. Jusqu'à ce que les attentes changent, les membres d'un groupe, croyant qu'on attend d'eux qu'ils agissent ainsi, continueront à respecter la norme. Une déclaration publique d'abandon d'une norme néfaste permet de modifier de manière soudaine et collective les attentes, et de provoquer ainsi une évolution de la norme. Les déclarations publiques favorisent la naissance d'une connaissance commune relative aux nouvelles attentes au sein de la population. Par exemple, chacun sait que tout le monde sait que nous attendons des autres qu'ils n'excitent pas leurs filles.

5. Pratiques et opinions pouvant être considérées comme une norme sociale

À titre d'exemple, les pratiques et opinions suivantes peuvent être considérées comme une norme sociale :

- *Un comportement acceptable régi par un ensemble de sanctions connues ou par un puissant processus d'internalisation qui pousse les femmes à se conformer à des normes qui perpétuent les inégalités entre les sexes, par exemple un ensemble de pratiques qui limitent la mobilité et l'autonomie des femmes, qui portent atteinte à leurs droits (l'intégrité corporelle par exemple) et qui imposent une stricte division du travail entre les sexes* » JUTTING ET AL. 2007, P. 52, 54.
- Le sentiment que les familles peuvent utiliser leurs enfants à des fins économiques.
- Le sentiment selon lequel il faut recourir à des moyens de discipline sévères tels que châtiments corporels pour éduquer les enfants.
- L'influence des pairs à se livrer à la prostitution et à imiter le groupe « qui réussit ».
- Différentes opinions relatives à l'exploitation et à sa légitimation : « les filles Haya qui se livraient à la prostitution à Nairobi contribuaient à rehausser la situation financière difficile de leurs pères... et étaient considérées comme des filles dévouées » UNICEF 2008A.

6. Quels enseignements pouvons-nous tirer de ce que nous venons de dire sur les normes sociales ?

- Étant donné la nature collective des normes sociales, toutes les interventions doivent atteindre l'ensemble du groupe au sein duquel la norme est perpétuée.
- Le fait d'informer la population de l'impact néfaste d'une pratique donnée ou de mettre en œuvre des politiques adoptées par les autorités peut ne pas suffire à modifier des pratiques considérées comme « normales » et approuvées par la communauté concernée.
- Si ces normes s'inscrivent dans des scripts plus larges, il est souvent nécessaire de recatégoriser la situation ou la pratique en question (exemple de l'initiative

Saleema). Proposez différents scripts (nouvelles alternatives et/ou nouvelles définitions) et soyez attentifs aux valeurs, croyances, etc. qui entrent dans le cadre de ce script.

- La modification des attentes est un processus relativement long, qui nécessite d'instaurer un sentiment de confiance, d'exercer une pression publique, de favoriser des délibérations collectives, de prendre des engagements communs et d'atteindre une connaissance commune relative à ce que les membres du groupe font et attendent des autres.

DOCUMENT DE TRAVAIL 1.3

SCÉNARIO : HABITUDES DE SALUTATION ET ÉPIDÉMIE DE CHOLÉRA

Ce scénario permet d'expliquer pourquoi les MGF/E, persistent même quand la population connaît les dangers que ces pratiques entraînent sur le plan physique. Elle traite de la persistance des normes sociales et des sanctions encourues quand les personnes ne s'y conforment pas, quand bien même ces pratiques ont des conséquences néfastes.

Imaginez un réseau de villages socialement connectés par différents liens, notamment matrimoniaux et économiques. Un groupe de femmes de différents villages se rencontrent sur le chemin du marché et se saluent en s'embrassant et en se prenant dans les bras.

Une autre femme, extérieure à la communauté, vient d'un village éloigné. Dans ce village, de nombreuses personnes sont très malades à cause d'une épidémie de choléra, et certaines y ont même succombé. Cette femme explique qu'à cause de cette épidémie, les habitants de son village ont arrêté de s'embrasser et de se prendre dans les bras pour se saluer, afin d'éviter de transmettre la maladie. Elle explique également que l'épidémie de choléra se propage et devrait atteindre prochainement le village où vit le groupe de femmes. Ces dernières devraient également arrêter de s'embrasser et de se prendre dans les bras pour se saluer.

Après le premier effet de surprise, les femmes songent à mettre un terme à cette pratique. Elles pensent qu'il n'est pas possible de la modifier, car cela blesserait les autres membres de la communauté. Le fait d'arrêter de s'embrasser et de se prendre dans les bras est assorti d'un coût social, qui est perçu comme plus important que les conséquences de l'épidémie de choléra.

D'un point de vue social, les femmes (et les hommes) du village doivent choisir entre le risque de maladie et, potentiellement, de décès, et l'anticipation d'une mort sociale. Il est très difficile pour une personne seule d'abandonner cette pratique. Cela ne serait possible qu'à condition qu'un nombre suffisamment important de villageois estiment qu'il est dans l'intérêt de tous d'arrêter de s'embrasser et de se prendre dans les bras, **et** conviennent d'y mettre un terme.



ACTEURS

- Un groupe de trois femmes de villages voisins
- L'autre femme, extérieure à la communauté

RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUIVANTES EN CLASSE ENTIÈRE

1. Pourquoi les femmes du village rejettent-elles, au départ, l'idée d'arrêter de s'embrasser et de se prendre dans les bras ? Ne font-elles pas confiance à l'autre femme ? Y a-t-il d'autres raisons ?
2. Quels enseignements tirez-vous de ce scénario ?
3. Comment appliqueriez-vous ce que vous avez appris à l'abandon des MGF/E ?

DOCUMENT DE TRAVAIL 1.4

SCÉNARIO : RESTER DEBOUT PENDANT UNE REPRÉSENTATION THÉÂTRALE OU UN CONCERT

Inspiré de [MACKIE ET LEJEUNE 2009](#)

Imaginez une communauté au sein de laquelle la règle exige des spectateurs (par ex., les personnes qui assistent à des représentations théâtrales ou des concerts) qu'ils se tiennent debout plutôt que de s'asseoir. Selon les croyances, il convient de rester debout, car s'asseoir serait irrespectueux à l'égard des comédiens et car un sort terrible attend les personnes qui s'asseyent (par exemple, une crise cardiaque). Se tenir debout est une pratique à la fois universelle et immuable.

Un étranger arrive et explique qu'ailleurs, les spectateurs s'asseyent et pensent qu'il vaut mieux s'asseoir parce que c'est moins fatigant, que les pieds n'enflent pas, etc. Après le premier effet de surprise, certaines personnes commencent à se dire qu'il serait préférable de s'asseoir. Cependant, à moins de se trouver au premier rang, elles savent que cela ne peut être le cas qu'à condition que suffisamment de personnes debout devant elles s'asseyent également, sous peine de ne pas voir la scène. Elles ne décideront pas de s'asseoir seules, mais peuvent s'engager à le faire sous certaines conditions (« J'accepte de m'asseoir si suffisamment de personnes le font aussi ») pour s'installer dans une position plus confortable tout en continuant à voir la scène.

Si un groupe initial de personnes s'organise pour s'asseoir, même s'il s'agit seulement d'une file de spectateurs qui représentent moins de la majorité, ces personnes réalisent qu'elles peuvent s'installer dans une position plus confortable tout en ayant une vue limitée sur la scène. Les spectateurs restés debout constatent à présent que les personnes assises n'ont pas été frappées par des crises cardiaques et ne subissent aucune répercussion négative. En voyant les autres personnes assises et installées dans une position plus confortable, les spectateurs restés debout sont plus susceptibles d'estimer, individuellement ou en groupe (par exemple, une famille entière ou un groupe d'amis), qu'il est préférable de s'asseoir. Pendant ce temps, les personnes qui se sont assises lors de la première vague ont intérêt à convaincre leurs voisins des avantages de cette position et à les inciter à s'asseoir à leur tour, car cela améliorerait leur vue sur la scène.

Au bout d'un moment, quand de plus en plus de spectateurs s'asseyent, on atteint un stade où une transformation massive s'opère entre la position debout et la position assise. À partir de cet instant, parfois appelé point de basculement, les personnes qui restent debout et continuent d'affirmer que cette position est la meilleure perdent en crédibilité. Au fil du temps, elles adopteront également la nouvelle norme, même si elles ne l'approuvent pas. Si elles restent debout, la majorité fera pression pour qu'elles s'asseyent, car elles empêchent les autres spectateurs de voir la scène. Il est souvent impossible d'identifier ce point de basculement avant qu'il se produise.

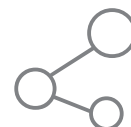
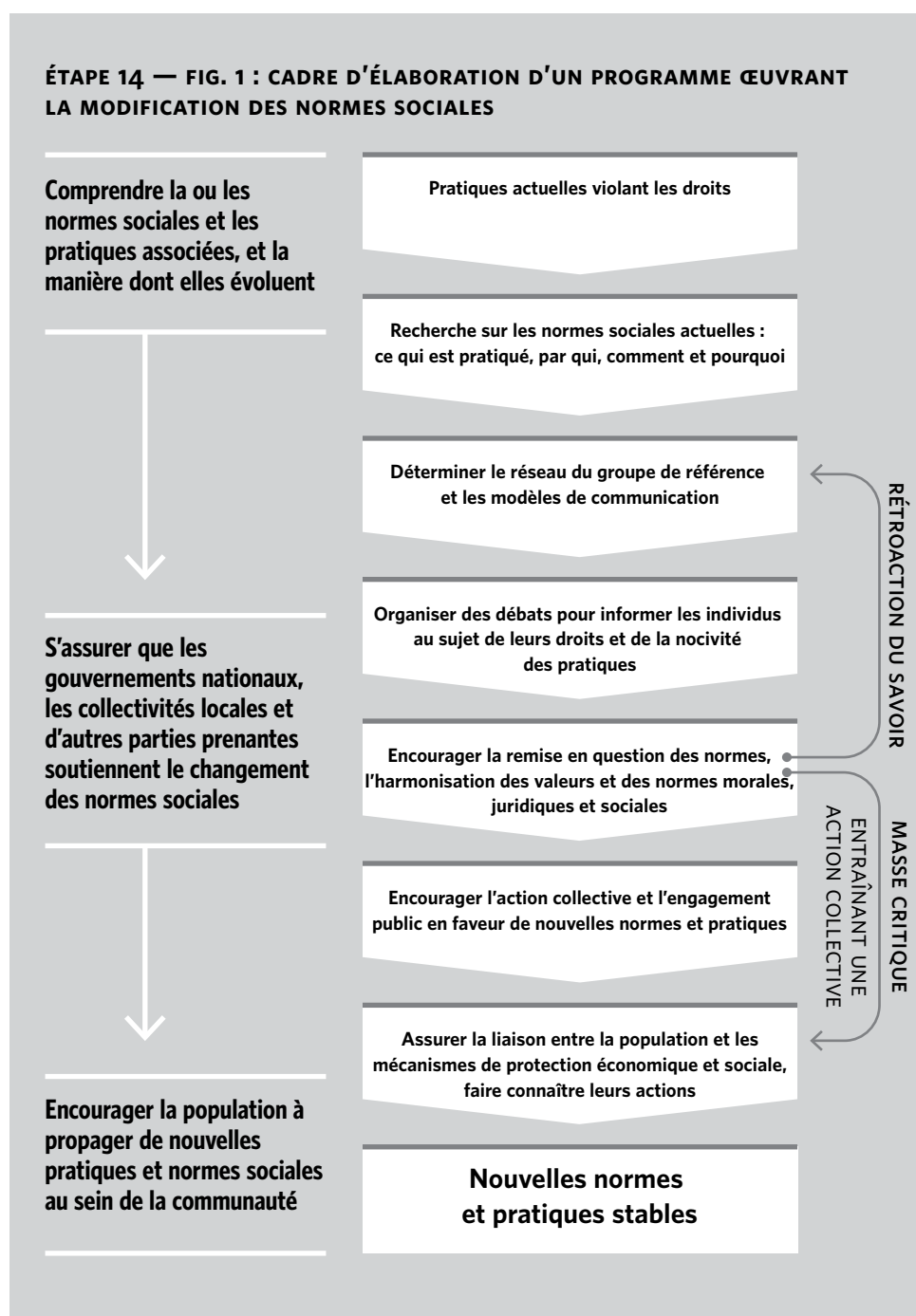


RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUIVANTES EN CLASSE ENTIÈRE

- 1.** À votre avis, que doit-il se passer pour que le groupe initial s'asseye ?
- 2.** Pensez-vous que les spectateurs reprendront leur ancienne habitude de se tenir debout, une fois que tout le monde aura changé de comportement de manière collective ?
- 3.** Quelles dynamiques incitent la majorité à s'asseoir ?
- 4.** Quel bénéfice personnel tireriez-vous du fait de passer d'une règle où chacun reste debout à une règle où il convient de s'asseoir ?
- 5.** Que se passe-t-il lorsque la règle change et qu'il ne faut plus rester debout, mais s'asseoir ? Toutes les personnes sont-elles enthousiastes à l'idée de s'asseoir ?
- 6.** Quel lien établissez-vous avec la dynamique d'abandon des MGF/E ?

DIAGRAMME SUR L'ÉVOLUTION DES NORMES SOCIALES

Cadre conceptuel du Programme sur le changement des normes sociales, conçu par Cody Donahue, UNICEF, 2012





ÉTAPE 14 — FIG. 2 : CADRE D'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME ŒUVRANT POUR LA MODIFICATION DES NORMES SOCIALES

DROITS DE L'HOMME

Favoriser les normes et les changements sociaux

Les gouvernements nationaux, les collectivités locales et d'autres parties prenantes soutiennent le changement des normes sociales

- ▶ Obtenir des informations sur les traités relatifs aux droits de l'homme et les lois pénales applicables pour convaincre les décideurs nationaux et locaux et influencer les membres de la communauté
- ▶ Chercher à participer à la mise en œuvre à l'échelle locale de la stratégie nationale applicable
- ▶ Obtenir les données les plus récentes décrivant la situation relative aux normes sociales, aux pratiques néfastes et à la violence pour les utiliser dans les programmes

Organiser des débats pour informer les individus au sujet de leurs droits et de la nocivité des pratiques

- ▶ Identifier le groupe de référence comprenant les personnes impliquées dans le maintien de cette pratique, y compris les personnalités influentes et les décideurs principaux
- ▶ Organiser des discussions au sein de ces groupes à propos de leurs valeurs, des droits de l'homme et des pratiques sur une période d'un ou deux ans impliquer les enfants et les adolescents, selon leurs capacités
- ▶ Élargir les réunions pour inclure davantage de membres des réseaux sociaux, aider les participants à partager de nouvelles informations avec leurs pairs, favoriser une discussion à grande échelle
- ▶ Élargir le dialogue de manière naturelle et non directive, en instaurant la confiance et en identifiant les leaders du changement

Encourager la remise en question des normes, l'harmonisation des valeurs et des normes morales, juridiques et sociales

- ▶ Support groups to reaffirm shared positive social and cultural values and link values to human rights
- ▶ Harmful social norms questioned by the group; positive alternatives to harmful norms and practices explored, adopted and given visibility
- ▶ Respected local leaders publically support new norms and practices
- ▶ Religious leader proclamations (fatwas, sermons) link respect for gender equality and human rights to religion and condemn discriminatory practices
- ▶ Conduct surveys to document changes in attitudes and commitment to behaviour change (i.e., I do not plan to marry my daughter early)

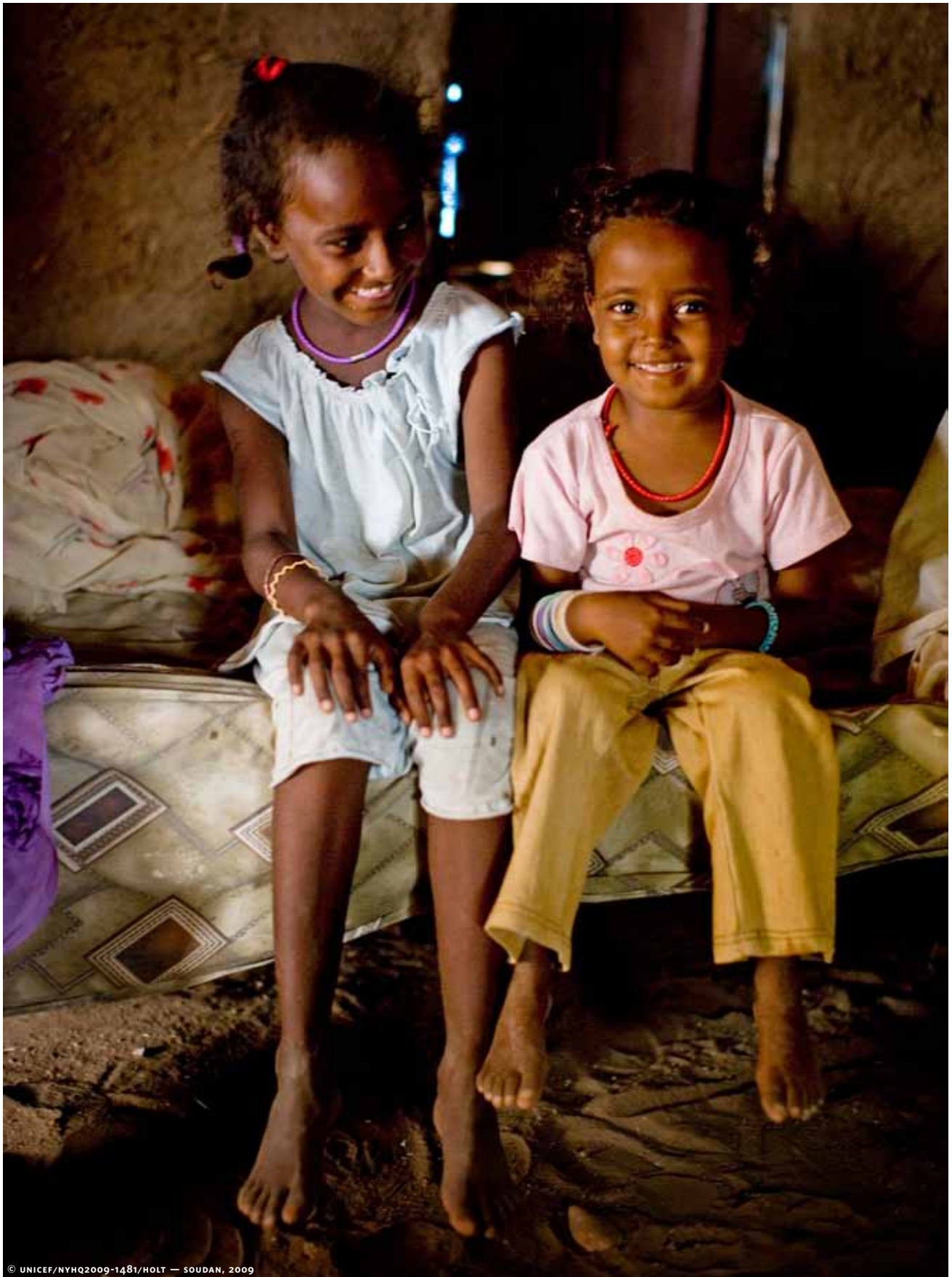
Encourager l'action collective et l'engagement public en faveur de nouvelles normes et pratiques

- ▶ Impliquer de plus en plus de personnes dans les activités réalisées à l'échelle du district, organiser des actions collectives pour influencer le changement à l'intérieur du réseau
- ▶ Organiser des actions collectives publiques pour témoigner de l'engagement à abandonner les normes et pratiques néfastes, notamment par le biais de déclarations, serments, promesses, célébrations, conférences de presse, etc...
- ▶ Partager les informations relatives aux actions/événements organisés à l'échelle nationale et internationale en utilisant des moyens de communication de masse et les médias sociaux
- ▶ Obtenir des déclarations de soutien publiques en faveur de ces

Assurer la liaison entre la population et les mécanismes de protection économique et sociale, faire connaître leurs actions

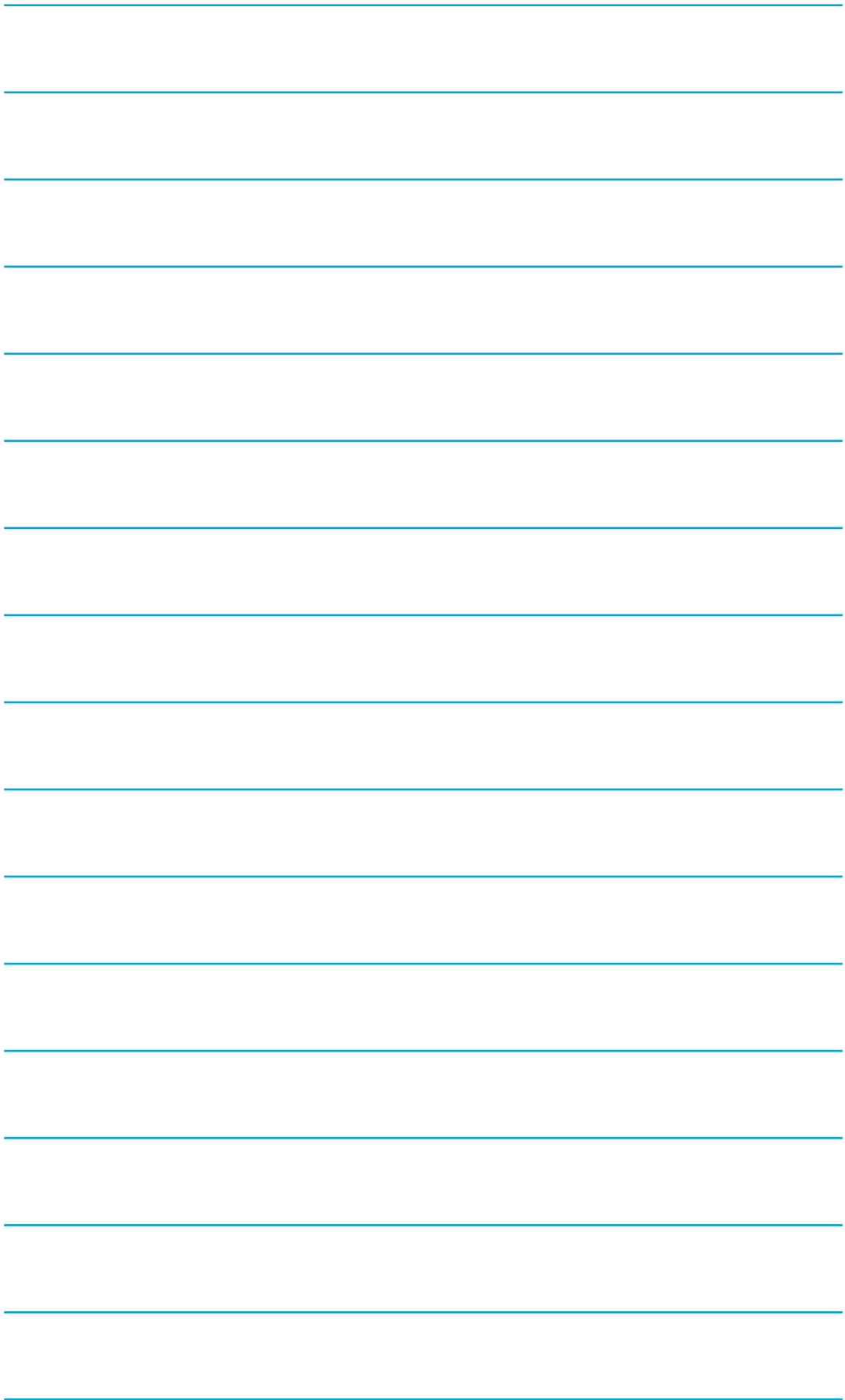
- ▶ Encourager les groupes à raconter leur expérience et la manière dont ils ont vécu le changement
- ▶ Aider les groupes à contrôler l'éventuelle perpétuation des violences et pratiques néfastes et à intervenir le cas échéant, que ce soit par l'intermédiaire de mécanismes formels ou informels
- ▶ Aider les gouvernements à adopter des politiques visant à faire respecter le droit pénal applicable au niveau local
- ▶ Fournir un accès aux services (systèmes d'éducation, de santé et de protection sociale) qui encouragent l'adoption de nouvelles normes et ouvrent de nouvelles perspectives pour permettre à la population de jouir de ses droits
- ▶ Organiser la collecte et le suivi des données au niveau local (par ex. par l'intermédiaire d'un numéro de téléphone de signalement ou des services de santé)
- ▶ Continuer à enregistrer les récits de changement (par l'intermédiaire d'évaluations, de rapports et d'articles) et publier les résultats

DÉLIBÉRATIONS PUBLIQUES



© UNICEF/NVHQ2009-1481/HOLT — SOUDAN, 2009

Amara Ali, 8 ans, et sa petite sœur Amra, 5 ans, sont assises chez elles, dans leur maison du village de Sufi Al Bashir, dans l'État de Kassala. Les MGF/E restent fréquentes dans le village. Amara a été excisée, mais leurs parents n'ont pas encore décidé si Amra le serait également. « Ma fille aînée a été excisée il y a plusieurs années parce que le mouvement contre l'excision n'avait pas encore atteint notre communauté, explique leur père, Saleem Ali. Avant de décider (pour Amra), j'attends de voir si la communauté va soutenir ce mouvement, et si cela diminuera ses chances de se marier. Je sais que l'excision peut entraîner de nombreux problèmes de santé, et cela m'inquiète, car je ne veux surtout pas que mes filles souffrent physiquement. D'un autre côté, elles pourraient souffrir différemment si elles étaient rejetées. »



Le présent manuel a été réalisé par le Programme conjoint UNFPA-UNICEF sur les mutilations génitales féminines/l'excision: accélérer le changement, sous la direction de Nafissatou J. Diop et de Cody Donahue.

Nous tenons à exprimer notre gratitude à :

Marguerite Monnet et Maria Gabriella De Vita pour la rédaction, Ryan Muldoon pour la relecture du Module 1, Gretchen Kail pour son concours à l'élaboration du présent manuel.

Les personnes suivantes ont également apporté une précieuse contribution. Un grand merci à :

Francesca Moneti pour ses commentaires sur l'ensemble des modules, Alfonso Barragues pour sa contribution aux questions touchant aux droits de l'homme, Claudia Cappa pour son aide en matière de statistiques, Daniela Colombo pour ses observations complémentaires.

Nous tenons en outre à remercier tous les participants à la réunion sur les outils opérationnels relatifs aux interventions communautaires, qui s'est tenue à

New York, notamment Gabriel Haile Dagne, Vivian Fouad, Godfrey Kuruhiira, Gunther Lanier, Patricia Rudy, Marie-Rose Sawadogo, Cristiana Scoppa, Jane Serwanga et Rob Willison, ainsi que les personnes qui ont participé à la réunion de validation organisée à Saly, au Sénégal.

Le présent rapport est rédigé selon la perspective des normes sociales. Il s'appuie sur les définitions formulées par Cristina Bicchieri, chercheuse en sciences sociales, et applique les concepts relatifs aux attentes sociales, empiriques et normatives, afin de déterminer si les MGF/E constituent ou non une norme sociale dans un contexte spécifique. Le présent manuel utilise et adapte également un certain nombre de résultats obtenus à l'issue de la formation 2010-2015 de l'UNICEF sur les avancées en matière de normes sociales, organisée à l'université de Pennsylvanie et coprésidée par Cristina Bicchieri et Gerry Mackie.

Les études de cas du présent manuel sont extraites de revues et d'articles publiés par Sajeda Amin, Gabriel Dagne, Nafissatou J. Diop, Ellen Gruenbaum, Antanas Mockus et Jean-Philippe Platteau, spécialistes des sciences sociales, de la campagne Saleema menée au Soudan, du programme de Tostan, du manuel de l'AIDOS/RAINBO et des travaux de l'équipe de l'UNFPA opérant au Kenya.

Le présent manuel est le prolongement des travaux antérieurs de l'UNICEF et de l'UNFPA, notamment les études statistiques menées par l'UNICEF en 2005 et 2013, le rapport de l'UNICEF « Changer une convention sociale néfaste: la pratique de l'excision/mutilation génitale féminine » publié dans *Innocenti Digest* (2005), la Stratégie coordonnée pour l'abandon de l'excision/mutilation génitale féminine en l'espace d'une génération de l'UNICEF (2007), et la série de documents d'UNICEF Innocenti sur les normes sociales et les pratiques néfastes (2006-2009) (« Series on Social Norms and Harmful Practices »), qui se fondent sur la contribution de Gerry Mackie, spécialiste des sciences sociales, et un grand nombre de partenaires issus du monde universitaire ou du développement.

Ce manuel s'appuie sur l'aimable participation des bureaux de pays de l'UNICEF et de l'UNFPA au Burkina Faso, à Djibouti, en Égypte, en Érythrée, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Kenya, au Mali, en Mauritanie, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, au Sénégal et au Soudan.

Il a été révisé par Gretchen Luchsinger et mis en page par [LS] lsggraphicdesign.it

Le présent manuel n'aurait pu voir le jour sans l'appui financier des pays suivants dont bénéficie le Programme conjoint UNICEF-UNFPA: Allemagne, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni et Suède.

2



DOCUMENTS DE TRAVAIL

Des principes des droits de l'homme aux normes sociales partagées

Photo de couverture

© OMAR GAZEDDINE — ÉGYPTÉ, 2014

PRINCIPES DES DROITS DE L'HOMME



D'après [UNDG 2003](#)

Les droits de l'homme sont universels et inaliénables, indivisibles, interdépendants et liés entre eux. Ils sont universels, car tous les êtres humains les acquièrent à la naissance et possèdent les mêmes droits, quels que soient leur lieu de résidence, leur sexe, leur race, leur religion et leur origine ethnique ou culturelle. Ils sont inaliénables, car en aucun cas les droits des personnes ne peuvent être abrogés. Ils sont indivisibles et interdépendants, car tous les droits, qu'ils soient politiques, civils, sociaux, culturels ou économiques, revêtent la même importance, et la réalisation d'un droit dépend de celle des autres. Ils s'appliquent à tous les êtres humains de manière équitable, et chacun a le droit de prendre part aux décisions qui le concernent. Ils sont garantis par l'État de droit et appuyés par des revendications légitimes exigeant des débiteurs d'obligations qu'ils respectent les normes internationales.

Universalité et inaliénabilité

Les droits de l'homme sont **universels** et **inaliénables**. **Tout être humain partout dans le monde peut s'en prévaloir**. L'Article premier de la **Déclaration universelle des droits de l'homme**: « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ».

Indivisibilité

Les droits de l'homme sont **indivisibles**. Qu'ils soient civils, culturels, économiques, politiques ou sociaux, les droits de l'homme sont inhérents à la dignité de chaque être humain. Par conséquent, ils sont tous au même niveau et ne peuvent être hiérarchisés. La privation d'un droit empêche systématiquement l'exercice d'autres droits. Par conséquent, le droit de chacun à un niveau de vie correct ne doit pas se faire aux dépens d'autres droits, tels que le droit à la santé ou à l'éducation.

Interdépendance et indissociabilité

Les droits de l'homme sont **interdépendants** et **corrélés**. Chacun contribue au respect de la dignité humaine d'une personne en satisfaisant à ses besoins physiques, psychologiques, spirituels et de développement. Souvent, la réalisation d'un droit dépend, totalement ou partiellement, de la réalisation d'autres droits. Par exemple, la réalisation du droit à la santé peut être conditionnée, dans certains cas, par celle des droits au développement, à l'éducation ou à l'information.

Égalité et non-discrimination

En tant qu'êtres humains, et de par la dignité inhérente à chaque personne, tous les individus sont égaux. Par conséquent, personne ne doit souffrir de discrimination, qu'elle se fonde sur la race, la couleur de peau, l'appartenance ethnique, le sexe, l'âge, la langue, l'orientation sexuelle, la religion, l'opinion politique ou autre, l'origine nationale, sociale ou géographique, l'invalidité, la richesse, la naissance ou tout autre statut, conformément aux dispositions relatives aux droits de l'homme.

Participation et inclusion

Tous les êtres humains peuvent prendre part aux processus décisionnels qui concernent leur vie et leur bien-être et accéder à des informations à ce sujet. L'approche fondée sur les droits de l'homme suppose une forte participation des communautés, de la société civile, des minorités, des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et d'autres groupes identifiés.

Redevabilité et État de droit

Les États et autres débiteurs d'obligations sont garants du respect des droits de l'homme. À cet égard, ils doivent se conformer aux normes juridiques prévues par les instruments internationaux des droits de l'homme. En cas de manquement à ces obligations, les titulaires de droits lésés ont le droit de saisir tout tribunal ou tout autre juge ou arbitre compétent, conformément aux réglementations et procédures prévues par la loi, pour obtenir réparation. Les individus, les médias, la société civile et la communauté internationale jouent un rôle important en demandant des comptes aux gouvernements en matière de respect des droits de l'homme.

TROP JEUNE POUR SE MARIER

D'après AMIN ET AL., 2005

Cette étude de cas est issue de l'évaluation d'un programme mené au Bangladesh, offrant une formation aux adolescentes vivant en milieu rural pour les aider à acquérir des compétences nécessaires à la vie courante et leur permettant de gagner leur vie. Ce programme comportait trois composantes, y compris un axe d'intervention relatif à la prévention du mariage précoce dirigé par le CMES (Centre for Mass Education in Science). Ce dernier a établi une stratégie communautaire pilote visant à mettre en œuvre des mesures d'intervention afin d'empêcher les mariages se produisant trop tôt dans la vie d'une jeune fille ou étant inappropriés de quelque manière que ce soit. Ces mesures encourageaient les adolescentes à travailler avec les responsables communautaires afin de plaider la cause d'une future mariée auprès de ses parents ou tuteurs et de convaincre ces derniers de ne pas accepter un mariage inapproprié. L'imprévisibilité des négociations du mariage constituait l'une des difficultés majeures de cette stratégie. En effet, les négociations ne sont pas connues à l'avance et se font souvent en privé; il était donc difficile de planifier les interventions en temps et en heure. En outre, la question du mariage est considérée comme une affaire d'adultes; il est difficile pour les jeunes de les convaincre qu'ils ont légitimement leur mot à dire sur ce sujet.

Adolescents référents

Afin de constituer une base d'intervention et de renforcer sa crédibilité, le CMES cible en général des adolescents et adolescentes actifs et dynamiques dont les parents sont connus pour leur attitude tolérante et positive. Ces adolescents référents (AR) motivent les autres membres dans le cadre de la formation professionnelle et leur accordent du crédit.

Groupe de soutien

Le groupe de soutien est principalement composé de parents d'adolescents membres du projet, intéressés par les efforts du CMES et désireux de coopérer avec les adolescents à ce niveau.



ENCADRÉ 1 : ÉTUDE DE CAS — TENTATIVE INFRUCTUEUSE

La jeune fille, la deuxième de quatre enfants d'un métayer, était âgée de 12 ans. C'était une jolie petite fille qui était en classe de CM2. Un jour, sa famille reçut une demande en mariage de la part d'une entremetteuse qui recherchait une jolie fille pour le fils d'un fermier de la région Borendro de Chapai Nawabganj. La famille du garçon possédait des terres et était plus riche que celle de la jeune fille. Le fiancé, un garçon de 16 ou 17 ans, avait quitté l'école après la sixième et aidait son père à la ferme. Lorsqu'elle vit la jeune fille, l'entremetteuse aborda sa mère, qui accepta le mariage sous réserve d'approuver la famille du garçon. La rencontre eut lieu et les négociations commencèrent. La famille du garçon vint rendre visite à la jeune fille, la trouva à son goût et lui donna 100 Tk. Deux jours plus tard, l'entremetteuse fit part de la dot exigée à la famille de la jeune fille : boucles d'oreille et collier en or pour la fiancée, vélo et montre pour le garçon. Aucune somme d'argent ne fut demandée. Les parents acceptèrent parce qu'aucune somme d'argent n'était demandée, que les bijoux appartiendraient à leur fille et que le coût du vélo et de la montre était négligeable. L'entremetteuse informa les parents du fiancé que le paiement de la dot avait été accepté, après quoi la famille de la jeune fille vint rendre visite à celle du garçon. Avec leur accord, la famille du fiancé rencontra de nouveau celle de la jeune fille, et la date et l'heure du mariage furent fixées au vendredi suivant. L'ensemble des négociations du mariage, de la première rencontre à la cérémonie, en passant par les discussions, s'étaient déroulées en 15 jours.

Un jour, la petite sœur d'une AR a raconté à cette dernière que la famille d'un garçon était venue voir leur cousine de 12 ans en vue d'un potentiel mariage.

Étape 1 L'AR s'est rendue elle-même chez sa cousine au moment de la première rencontre. Elle a assisté à l'interrogatoire auquel sa jeune cousine devait se soumettre, la famille du fiancé lui posant toute sorte de questions. Elle a compris que sa cousine était victime d'une injustice et, en tant qu'adolescente référente, qu'il était de son devoir d'essayer d'empêcher ce mariage.

Étape 2 L'AR a réuni les membres de son groupe pour évaluer la situation et élaborer une stratégie. Elle a ensuite discuté de la question avec les autres AR de son groupe.

Étape 3 Les AR ont rencontré la mère de la jeune fille. Ils ont tout d'abord tenté de la dissuader en lui expliquant les répercussions néfastes du mariage sur la santé de sa fille et la dépréciation de sa beauté ; ils lui ont expliqué que le mariage l'empêcherait d'aller à

l'école et de jouer normalement, qu'elle rencontrerait des difficultés à l'accouchement et que cela entraînait un risque, notamment de décès, pour elle-même et son enfant. Pour toute réponse, la mère a demandé qui prendrait la responsabilité du mariage de sa fille, si elle ne recevait à l'avenir aucune autre demande — en particulier aussi avantageuse que celle-ci. Elle a également dit aux AR qu'ils étaient trop jeunes pour comprendre, avant de leur demander de partir.

Étape 4 Les AR se sont réunis avec les autres membres du groupe pour établir un autre plan d'action. Ils ont décidé de rendre une nouvelle fois visite à la mère de la jeune fille, cette fois-ci accompagnés de membres du groupe de soutien.

Étape 5 Les AR se sont adressés au groupe de soutien. Ils se sont d'abord tournés vers un proche de la jeune fille en question, membre du groupe de soutien. Ils lui ont demandé comment des membres de sa famille pouvaient accepter de marier leur fille à l'âge de 12 ans. Les AR ont reçu l'appui du groupe de soutien.

Étape 6 Les AR se sont rendus chez la jeune fille en compagnie des membres du groupe de soutien. Ils ont essayé de convaincre les parents de ne pas marier leur fille, en insistant sur son âge, et leur ont demandé d'attendre.

Étape 7 Les AR ont expliqué les conséquences négatives du mariage précoce, qui empêcherait notamment leur fille d'aller à l'école et de jouer normalement. Le père a répondu que sa fille n'était pas ce genre de personne. Elle pourrait partir vivre et travailler chez sa belle-famille où elle serait nourrie. Il a ajouté qu'il s'agissait d'une excellente proposition et qu'il voulait « se débarrasser du fardeau de devoir marier sa fille ».

Étape 8 Les AR ont insisté sur la vulnérabilité de la jeune fille au sein de son nouveau foyer. Ils ont expliqué qu'elle risquait de tomber enceinte peu après, ce qui serait dangereux pour son bébé et pour elle, étant donné son jeune âge. Le père leur a demandé comment ils pouvaient être au courant de telles choses à leur âge, et les AR lui ont parlé du groupe du CMES. Le père a répondu que ce n'était rien. Les membres du groupe de soutien ont fini par s'impatienter et se mettre en colère en constatant qu'il refusait d'écouter. Le mariage de cette petite fille de 12 ans a eu lieu peu après. Il n'était pas possible de faire marche arrière.

Étape 9 Les AR ont examiné les autres droits conjugaux de la jeune fille et ont interrogé les autorités censées faire respecter et appliquer la loi contre le mariage précoce. Les AR ont demandé au « qadi » (juge musulman) de s'expliquer sur le fait d'avoir autorisé le mariage d'une fille trop jeune. Il a répondu que les familles détenaient un certificat officiel attestant que les mariés avaient l'âge requis. Puisqu'elles étaient en mesure de produire un tel certificat, pourquoi refuser le mariage ? Les âges enregistrés dans le « kabin-nama » (contrat de mariage) pour le marié et sa femme étaient respectivement 21 et 19 ans.

Fin Sept ou huit mois plus tard, la jeune fille est tombée enceinte. Elle a fait une fausse couche au troisième mois de sa grossesse. Elle est aujourd'hui en mauvaise santé.



RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUIVANTES

Réfléchissez à la phrase suivante: « Quels choix s'offrent aux parents? Étant donné leur vulnérabilité vis-à-vis de la sécurité de leur fille, la forte demande sur le marché du mariage et leur crainte de devoir ajouter le paiement d'une dot à leurs propres obligations économiques, les parents n'ont pas l'impression d'avoir le choix. Quel que soit l'angle sous lequel il est envisagé, le report du mariage, de leur point de vue, ne fait qu'ajouter aux dépenses.»

PREMIÈRE SÉRIE DE QUESTIONS

1. Dans cette étude de cas, comment décririez-vous les sexospécificités de la relation entre les filles et les garçons dans les différents aspects de leur vie (prise de décision, accès aux ressources, contrôle des ressources, âge du mariage, sexualité, etc.)?
2. Comment expliquez-vous l'acceptation et la « normalisation » du mariage d'enfants/du mariage précoce et de la pratique de la dot, malgré les violences physiques et psychologiques que peuvent impliquer ces pratiques à l'encontre des jeunes filles?
3. Que pensent les parents du mariage précoce des filles?
4. Selon eux, que penseront les autres de leurs filles si elles restent célibataires une fois adultes?
5. Qu'encourt une famille qui ne se conforme pas aux pratiques socialement acceptées du mariage précoce des filles et du paiement d'une dot appropriée?
6. Dans leur situation, les parents peuvent-ils faire un autre choix?

DEUXIÈME SÉRIE DE QUESTIONS

1. Une petite fille de 12 ans a été laissée pour compte, pour quelle raison? Elle ne bénéficie pas des normes minimales en matière de droits de l'homme. Pourquoi?
2. À quoi pouvait prétendre cette petite fille de 12 ans?
3. Qui aurait dû agir en sa faveur, quand ses pairs n'ont pas réussi à la protéger? Qui sont les débiteurs d'obligations (et les titulaires de droits) devant la protéger?
4. Pourquoi dit-on que «... les pratiques néfastes contribuent au non-respect et à la non-réalisation des droits des femmes»?
5. Quels principes des droits de l'homme ont été violés?

Témoignages de jeunes filles:

« Est-ce qu'il existe des parents qui ne craignent pas le qu'en-dira-t-on à propos de leurs filles? Certains parents donnent leur fille en mariage parce qu'ils ont peur de ce que disent les autres. Ils ne supportent pas ce que peuvent dire les autres, alors ils marient leurs filles. »

Hamida, 16-18 ans

« Quand une dot est exigée, il faut s'y soumettre. C'est la manière dont les choses doivent se passer pour que le mariage soit considéré comme un bon mariage. Il faut accepter la dot. »

Rahima, 14-16 ans



Jeunes filles participant à une réunion de leur club, qui rassemble environ 25 à 30 adolescentes. Ce club est coordonné par l'ONG BRAC. Les jeunes filles se rencontrent deux fois par semaine pour échanger sur différents aspects de leur vie d'adolescentes, notamment l'hygiène personnelle, le sport en extérieur, le droit à l'éducation et la lutte contre le mariage précoce.

PLAIDOYER CONTRE LE MARIAGE PRÉCOCE : ARGUMENTS AVANCÉS

Tiré de AMIN ET AL. 2005, P. 48-49

1.1 PLAIDOYER CONTRE LE MARIAGE PRÉCOCE

Les deux groupes d'adolescents référents ont constaté que la prévention du mariage précoce constituait l'aspect le plus compliqué de leurs activités de plaidoyer. Le groupe de Chittagong a précisé qu'avant la mise en œuvre des activités du CMES, les filles du village étaient mariées à l'âge de 12 ans; les adolescents ont indiqué qu'ils avaient réussi à empêcher certains mariages précoces l'année précédente. Le groupe de Chapai Nawabganj s'est montré moins satisfait de ses interventions.

À eux deux, les deux groupes ont réussi à empêcher quatre mariages. Deux d'entre eux concernaient le mariage d'une AR, un autre concernait le mariage de la petite sœur d'un AR et le dernier était celui d'une jeune fille appartenant à la famille d'un AR. Ces mariages impliquaient donc directement ou non des membres du CMES. Sur les cinq mariages qui n'ont pas pu être empêchés, et qui concernaient également plus ou moins directement des membres du CMES, il a été impossible de convaincre les pères dans deux cas, le mariage a eu lieu en secret dans un autre village dans le troisième cas, les informations ont été transmises trop tard dans le quatrième cas et la dernière union a eu lieu car il s'agissait d'un mariage d'amour.



ARGUMENTS AVANCÉS POUR EMPÊCHER LE MARIAGE PRÉCOCE

- Problèmes sociétaux/familiaux
- Problèmes de santé: malnutrition de la mère et de l'enfant, difficultés au cours de l'accouchement
- Lecture des chapitres sur la mère et l'enfant des manuels du centre d'information (Outreach Center)
- Difficultés et violences potentielles auxquelles la jeune fille peut faire face à cause de la dot
- Amende et sanction pour avoir reçu ou donné une dot
- Lois relatives à l'âge minimal du mariage et à la dot
- Discussion avec la mère sur sa propre expérience du mariage et de la grossesse
- Dépréciation de la beauté de la jeune fille (son mari ne la trouve pas séduisante — cause fréquente de divorce et d'abus ou motif de second mariage pour le mari)
- La jeune fille est privée du droit à l'éducation
- Elle ne peut plus jouer normalement
- En raison de son jeune âge, difficultés à s'adapter à son nouvel environnement et à sa nouvelle famille, sans avoir voix au chapitre
- Incapacité à s'occuper des enfants/de sa belle famille



CONTRE-ARGUMENTS OPPOSÉS PAR LES FAMILLES POUR MAINTENIR LE MARIAGE

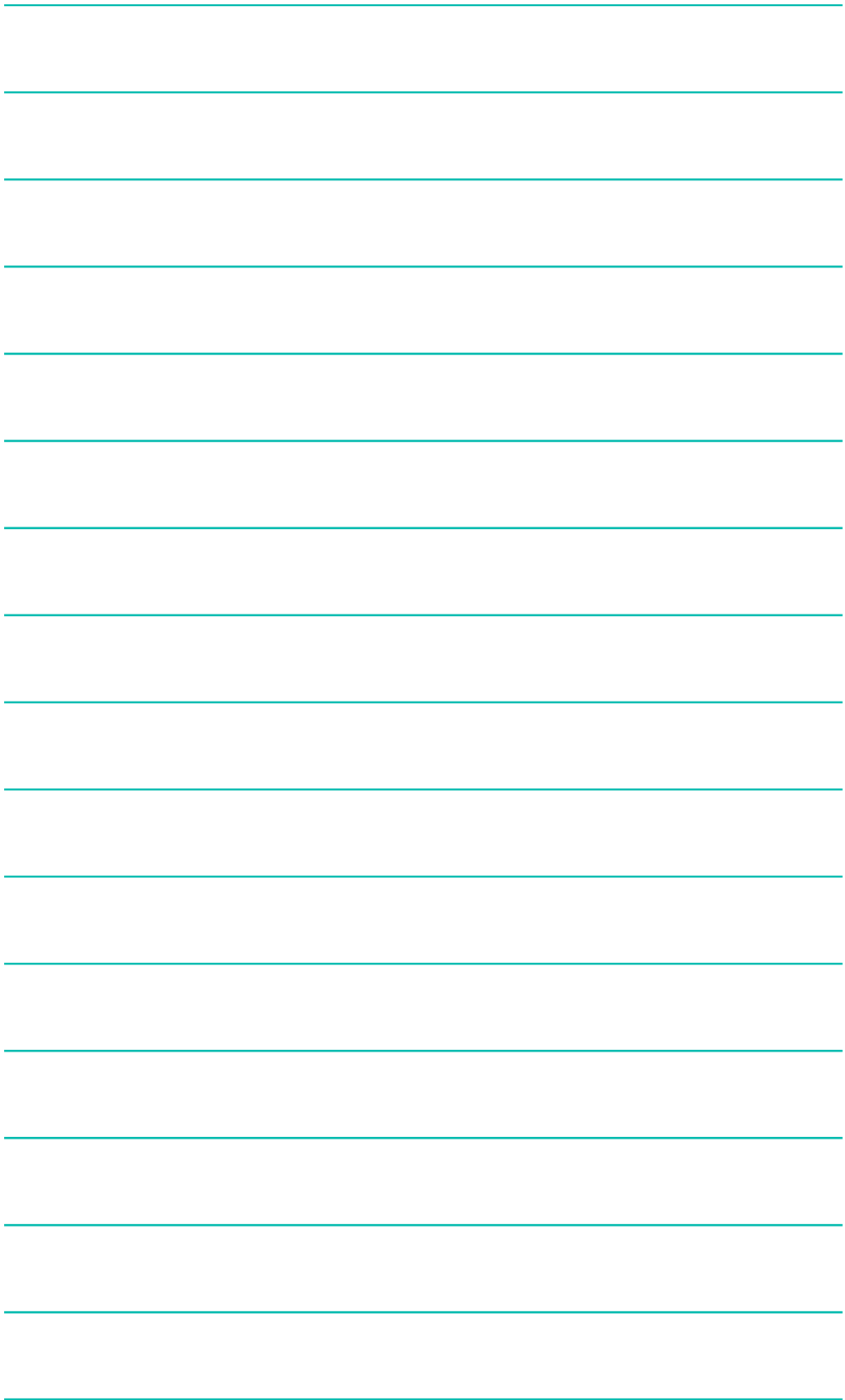
« Quand on conserve du poisson trop longtemps, il frit par empestes; il en est de même pour les filles qu'on garde trop longtemps à la maison. Plus personne ne veut d'elles. »

- Aucune discussion possible — le mariage aura lieu
- « Elles sont si jeunes ! » « Qu'est-ce que vous en savez ? »
- Je n'ai pas à écouter ce que disent des petites filles
- La mère s'est mariée jeune et n'a eu aucun mal à assumer ses responsabilités
- Préférence pour les mariées jeunes
- Qui assumera la responsabilité du mariage de ma fille si elle ne reçoit aucune demande par la suite ?
- Et si aucune demande aussi avantageuse que celle-ci n'était faite par la suite ?
- Impossible de laisser passer un aussi bon fiancé
- La famille du garçon est très enthousiaste à l'idée que leur fils épouse la jeune fille
- La famille du garçon est riche
- Dans ce cas, vous la gardez avec vous et vous la prenez à votre charge jusqu'à ce qu'elle soit suffisamment âgée pour se marier
- Aucune dot/aucune somme d'argent/faible dot demandée
- La dot exigée augmentera avec l'âge et le niveau d'éducation de la fille
- Ma priorité est de me débarrasser de ce fardeau. Il est possible pour un garçon de se marier tard, mais pour une fille, c'est une véritable honte
- Les ragots de la communauté qui surviennent quand une fille est libre de ses mouvements et dès qu'elle parle avec un garçon augmentent avec l'âge
- Réputation entachée/scandale potentiel qui anéantirait ses chances de se marier
- Les négociations du mariage sont trop avancées, il est impossible de faire marche arrière à présent



© UNICEF/UGDA2012-00518/DYER — OUGANDA, 2012

Jeune fille du village de Jumbe, district d'Amudat, province de Karamoja. Dans cette localité, au moins 70 garçons et filles se sont opposés à la tradition et ont revendiqué leur droit à l'éducation. Des initiatives visant à protéger les enfants des pratiques traditionnelles néfastes telles que les MGF/E et le mariage précoce sont menées par les autorités et leurs partenaires comme TPO, une ONG locale.



Le présent manuel a été réalisé par le Programme conjoint UNFPA-UNICEF sur les mutilations génitales féminines/l'excision: accélérer le changement, sous la direction de Nafissatou J. Diop et de Cody Donahue.

Nous tenons à exprimer notre gratitude à :

Marguerite Monnet et Maria Gabriella De Vita pour la rédaction, Ryan Muldoon pour la relecture du Module 1, Gretchen Kail pour son concours à l'élaboration du présent manuel.

Les personnes suivantes ont également apporté une précieuse contribution. Un grand merci à :

Francesca Moneti pour ses commentaires sur l'ensemble des modules, Alfonso Barragues pour sa contribution aux questions touchant aux droits de l'homme, Claudia Cappa pour son aide en matière de statistiques, Daniela Colombo pour ses observations complémentaires.

Nous tenons en outre à remercier tous les participants à la réunion sur les outils opérationnels relatifs aux interventions communautaires, qui s'est tenue à

New York, notamment Gabriel Haile Dagne, Vivian Fouad, Godfrey Kuruhiira, Gunther Lanier, Patricia Rudy, Marie-Rose Sawadogo, Cristiana Scoppa, Jane Serwanga et Rob Willison, ainsi que les personnes qui ont participé à la réunion de validation organisée à Saly, au Sénégal.

Le présent rapport est rédigé selon la perspective des normes sociales. Il s'appuie sur les définitions formulées par Cristina Bicchieri, chercheuse en sciences sociales, et applique les concepts relatifs aux attentes sociales, empiriques et normatives, afin de déterminer si les MGF/E constituent ou non une norme sociale dans un contexte spécifique. Le présent manuel utilise et adapte également un certain nombre de résultats obtenus à l'issue de la formation 2010-2015 de l'UNICEF sur les avancées en matière de normes sociales, organisée à l'université de Pennsylvanie et coprésidée par Cristina Bicchieri et Gerry Mackie.

Les études de cas du présent manuel sont extraites de revues et d'articles publiés par Sajeda Amin, Gabriel Dagne, Nafissatou J. Diop, Ellen Gruenbaum, Antanas Mockus et Jean-Philippe Platteau, spécialistes des sciences sociales, de la campagne Saleema menée au Soudan, du programme de Tostan, du manuel de l'AIDOS/RAINBO et des travaux de l'équipe de l'UNFPA opérant au Kenya.

Le présent manuel est le prolongement des travaux antérieurs de l'UNICEF et de l'UNFPA, notamment les études statistiques menées par l'UNICEF en 2005 et 2013, le rapport de l'UNICEF « Changer une convention sociale néfaste: la pratique de l'excision/mutilation génitale féminine » publié dans *Innocenti Digest* (2005), la Stratégie coordonnée pour l'abandon de l'excision/mutilation génitale féminine en l'espace d'une génération de l'UNICEF (2007), et la série de documents d'UNICEF Innocenti sur les normes sociales et les pratiques néfastes (2006-2009) (« Series on Social Norms and Harmful Practices »), qui se fondent sur la contribution de Gerry Mackie, spécialiste des sciences sociales, et un grand nombre de partenaires issus du monde universitaire ou du développement.

Ce manuel s'appuie sur l'aimable participation des bureaux de pays de l'UNICEF et de l'UNFPA au Burkina Faso, à Djibouti, en Égypte, en Érythrée, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Kenya, au Mali, en Mauritanie, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, au Sénégal et au Soudan.

Il a été révisé par Gretchen Luchsinger et mis en page par [LS] lsggraphicdesign.it

Le présent manuel n'aurait pu voir le jour sans l'appui financier des pays suivants dont bénéficie le Programme conjoint UNICEF-UNFPA: Allemagne, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni et Suède.

3



DOCUMENTS DE TRAVAIL

Des réformes législatives efficaces dans le cadre de situations appelant un changement social

Photo de couverture

© MCKINNON — BURKINA FASO

DESCRIPTION DU CADRE JURIDIQUE NATIONAL DANS LEQUEL S'INSCRIRONT LES ACTIONS ENCOURAGEANT L'ABANDON DES MGF/E

D'après [AIDOS/RAINBO 2007](#)

A) Répondez aux questions suivantes afin de décrire le cadre juridique national (et, le cas échéant, le cadre « local ») dans lequel s'inscriront finalement les actions visant à promouvoir l'abandon des MGF/E:

a. Votre pays a-t-il ratifié:

- i.** la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ?
- ii.** la Convention relative aux droits de l'enfant (CRC) ?
- iii.** le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) ?
- iv.** le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) ?
- v.** la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ?
- vi.** la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ?
- vii.** le Protocole de Maputo relatif aux droits de la femme ?



- b.** La Constitution de votre pays garantit-elle l'égalité des droits pour les femmes ?
- c.** La Constitution mentionne-t-elle explicitement les MGF/E ?
- d.** Une loi nationale de santé reproductive condamne-t-elle les MGF/E ?
- e.** Une loi pénale (incluse dans le Code pénal) interdit-elle les MGF/E ?
- f.** Si oui, cette loi est-elle appliquée ?
- g.** Existe-t-il une loi pénale interdisant les agressions et la violence à l'encontre des mineurs ?
- h.** Existe-t-il une loi pénale interdisant la violence à l'encontre des femmes ?
- i.** Un juge a-t-il déjà rendu une décision empêchant une fille de subir des MGF/E ? Ou bien imposant à une personne réalisant des MGF/E de verser des dommages et intérêts à une fille ayant subi des MGF/E ?
- j.** Des réglementations spécifiques interdisent-elles aux professionnels de santé de réaliser des MGF/E ?
- k.** Existe-t-il des lois de protection de l'enfance permettant aux collectivités territoriales d'intervenir en faveur de l'abandon des MGF/E ?

B) Au vu de la situation législative exposée ci-avant, expliquez quels seraient vos principaux axes d'intervention à l'échelle locale afin d'exploiter les dispositions législatives ou l'environnement juridique existants dans le but d'accélérer l'abandon des MGF/E.

DIFFICULTÉS D'APPLICATION DE LA LOI : PEUT-ON AVOIR RECOURS À LA LOI POUR ENCOURAGER L'ABANDON DES MGF/E ? POURSUITES JUDICIAIRES CONTRE UNE MÈRE DE CINQ ENFANTS

D'après [AIDOS/RAINBO 2007](#)

SCÉNARIO

Une femme de 32 ans a été dénoncée à la police pour avoir planifié avec une praticienne traditionnelle l'excision de sa fille de neuf ans. La loi dispose que quiconque cherche à faire exciser une fille âgée de moins de 18 ans encourt une peine de prison de six mois à trois ans. L'accusée est mère d'une autre fille plus âgée qui a également été excisée et de trois autres enfants âgés de moins de neuf ans, dont deux filles qui n'ont pas été excisées. Elle a été jugée et reconnue coupable d'avoir planifié l'excision de sa fille, ce qui constitue une infraction pénale.





RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUIVANTES

1. Quelle peine le juge devrait-il infliger ?
2. En quoi le juge devrait-il favoriser l'« intérêt supérieur de l'enfant » concerné ? Qu'en est-il de ses frères et sœurs ?
3. La peine devrait-elle être différente si la ou le responsable était la grand-mère ou un oncle/une tante n'ayant pas la garde de la petite fille concernée ni de ses frères et sœurs ?
4. Étant donné le contexte local, serait-il utile de chercher une dissonance potentielle entre la législation et la norme sociale existante en matière d'excision, et d'examiner les répercussions d'une telle discordance entre la législation et la coutume ?
5. A-t-on essayé de faire de la législation un outil de plaidoyer, afin de sensibiliser la population aux MGF/E, et de l'inciter à remettre en question ses convictions vis-à-vis de cette pratique ?

DROITS SUCCESSORAU DES FEMMES DANS LA VALLÉE DU FLEUVE SÉNÉGAL : L'EFFET AIMANT DU DROIT OFFICIEL

D'après [PLATTEAU 2010](#)

Étude de cas

Cette étude de cas concerne les droits en matière d'héritage foncier des femmes de la vallée du fleuve Sénégal, où l'un des auteurs a effectué des recherches de terrain à la fin des années 1990 [PLATTEAU ET AL., 1999](#). Dans cette région, toute la population est musulmane depuis de nombreux siècles¹. Comme l'ont confirmé les entretiens réalisés dans 16 villages de la région du Delta (département de Dagana) et de la Moyenne Vallée (départements de Podor et de Matam), les habitants ont une bonne connaissance du Coran et **savent que certaines de ses prescriptions évoquent précisément les questions d'héritage**, en particulier une de ses dispositions affirmant que les femmes doivent hériter de la moitié de la part de leurs frères. En dépit de cette injonction coranique, **la population suivait généralement, et jusqu'à une époque récente, les principes coutumiers** selon lesquels les femmes ne devraient hériter d'aucune terre de leur père. Cette règle répandue dans les sociétés patriarcales dissimule la crainte de voir les terres ancestrales tomber entre les mains d'étrangers ou être morcelées, en particulier quand les pratiques matrimoniales suivent des principes exogames patrilocaux [GOODY, 1976](#) ².

- 1 L'islamisation résulte de la colonisation de la Moyenne Vallée par des vagues successives de conquérants étrangers depuis le x^e siècle. Par ailleurs, la révolution de 1776 a permis au mouvement maraboutique de prendre le pouvoir et d'instaurer l'Almamyat, un régime fondé sur la loi islamique [MINVIELLE 1977](#).
- 2 La persistance de comportements attachés aux traditions nuance l'affirmation de Kuran [2003, 2004](#) selon laquelle, sur des sujets tels que les droits d'héritage qu'il traite de manière très explicite, le Coran fait autorité.

En fait, dans ce contexte initial, le fait de s'appuyer sur la loi officielle (dans le cas présent, le Coran) et de recourir à un juge officiel (le marabout local) est assorti d'un coût social [d'opportunité] trop élevé, et les possibilités offertes à l'extérieur de la communauté ne suffisent pas à inciter les femmes à remettre en question les normes traditionnelles. En d'autres termes, les prescriptions de l'Islam ne confèrent aucun pouvoir de négociation aux femmes vivant en milieu rural; par conséquent, la coutume ne change pas, la taille de la communauté ne diminue pas et personne n'en appelle aux prescriptions de l'Islam. Un motif principal explique pourquoi le fait de se reporter au Coran et de faire appel au marabout entraîne initialement un coût social [d'opportunité] aussi élevé pour les Sénégalaises: en se mettant à dos les hommes de leur famille, elles perdraient l'important niveau de protection sociale dont elles bénéficient traditionnellement. En vertu du régime foncier coutumier, les femmes sont en effet protégées contre différents événements, notamment le divorce/la séparation ou la maternité extramaritale. Dans ces cas précis, la coutume les autorise généralement à retourner sur les terres de leur père, où elles peuvent travailler et avoir de quoi vivre jusqu'à ce qu'elles trouvent un nouveau mari (PLATTEAU ET AL., 1999; voir également COOPER, 1997, p. 62-63 qui a fait des observations similaires au Niger)³. En outre, le fait de porter un conflit foncier devant l'autorité religieuse (officielle) engendre un coût psychologique important dans la mesure où, du point de vue des femmes, les conflits ouverts entre parents proches doivent être « évités à tout prix » COOPER, 1997, p. 79; voir également GEDZI, 2009B, p. 27 pour le Ghana et HENRYSSON AND JOIREMAN, 2009 pour le Kenya).

Toutefois, depuis quelques dizaines d'années, **les femmes accordent moins d'importance à leur participation au jeu social de la communauté de leur village**, et en particulier, au système coutumier de protection sociale, du fait de l'amélioration de leur niveau d'éducation et de la hausse des débouchés professionnels dans d'autres secteurs que l'agriculture. Comme le suggère notre théorie, avec l'amélioration des possibilités extérieures offertes aux femmes, la coutume a commencé à évoluer et un certain nombre de femmes quittent leur communauté.

En revanche, rien ne prouve que la coutume ait changé au point d'adopter le précepte de l'Islam mentionné précédemment (selon lequel les filles héritent de la moitié de la part de leurs frères). À la place, nous observons **une évolution des pratiques de transfert visant à dédommager les femmes** de leur exclusion *de facto* de l'héritage d'une partie des terres de leur père. La même tendance a été constatée au Niger où les femmes, en reconnaissance de leurs droits de propriété, peuvent recevoir une partie des cultures récoltées par leurs frères sur les terres familiales, selon un accord connu sous le nom de « aro » COOPER, 1997, p. 78⁴. En outre, il est intéressant de noter que les femmes qui ont terminé leurs études primaires et celles qui occupent un emploi dans un autre secteur que l'agriculture (même après avoir exclu la commercialisation de produits issus de

- 3 Veuves, les femmes sont traditionnellement autorisées à cultiver la terre de leur défunt mari jusqu'à ce que leurs fils atteignent l'âge adulte.
- 4 L'accès des femmes à la terre reste souvent fragile et difficile à garantir. Le mariage les obligeant à quitter leur village natal, il est difficile pour elles de faire valoir les droits fonciers auxquels elles peuvent prétendre, quels qu'ils soient, en particulier si les hommes de leur famille sont disposés à tirer parti de leur manque d'informations COOPER, 1997, p. 81. Les difficultés que rencontrent les femmes à faire respecter leurs droits fonciers expliquent pourquoi il est presque impossible, lors des recherches de terrain, d'obtenir des informations précises sur l'étendue de leurs droits et sur le volume et la régularité des transferts unilatéraux consentis par leurs frères.

l'agriculture) ont tendance à condamner les pratiques coutumières, telles que le mariage arrangé, le prix de la fiancée ou encore le système de lévirat qui prévoit le remariage d'une veuve avec un frère de son défunt mari GASPART ET PLATTEAU, 2010. Un tel changement d'attitudes et de croyances montre que ces femmes « progressistes » sont de plus en plus disposées à contester la coutume.

Il convient de souligner le fait que, dans l'exemple ci-dessus, la situation des femmes s'est améliorée sans que les prescriptions de l'Islam ne soient modifiées (en tant que code de conduite écrit, le Coran est immuable). Ce sont les nouvelles perspectives qui s'offrent aux femmes à l'extérieur de la communauté qui poussent la coutume à changer sous l'impulsion d'une loi (constante). En jouant le rôle d'un « aimant », la loi incite toutefois le juge officieux à faire évoluer la coutume dans une direction plus progressiste, de crainte qu'un nombre trop important de membres (marginaux) de la communauté quittent son territoire ou contestent ses décisions. En d'autres termes, le jeu réciproque qui s'opère entre la loi officielle et les possibilités extérieures s'amorce dès lors que l'association de ces deux éléments fournit un moyen viable de prendre part à la vie de la communauté, améliorant ainsi le pouvoir de négociation des femmes.

Conclusions

La situation des femmes, en ce qui concerne leurs droits successoraux, s'est améliorée sans que la loi officielle ne soit modifiée (le Coran). Les nouvelles perspectives qui s'offrent aux femmes à l'extérieur de leur communauté signifient que la loi (constante) contraint en fait la coutume à évoluer, agissant ainsi comme un aimant.

Si une loi officielle (le Coran) n'existait pas, il n'y aurait probablement aucune possibilité extérieure plus avantageuse pour compenser la perte des bénéfices engendrés par le jeu social : ces possibilités n'augmenteraient pas le pouvoir de négociation des femmes, et le juge officieux ne serait pas incité à adapter sa position.

En d'autres termes, le jeu réciproque qui s'opère entre la loi officielle et les possibilités extérieures s'amorce dès lors que l'association de ces deux éléments fournit un moyen viable de prendre part à la vie de la communauté. Les avantages conférés par le jeu social (la coutume) et le coût d'opportunité suscité par le recours à la loi officielle peuvent diminuer si des perspectives se profilent de manière constante à l'extérieur de la communauté.



RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUIVANTES

La loi officielle (dans cet exemple, le Coran) est bien connue, mais pas appliquée :

1. Dans la vallée du fleuve Sénégal, quelles étaient les répercussions du divorce entre les normes juridiques (le Coran) et les normes sociales (la coutume) sur les droits successoraux des femmes ?
2. La taille de la communauté avait-elle déjà changé avant que la situation ne commence à évoluer ?
3. Pourquoi et en quoi la simple existence d'une loi officielle, le Coran, qui est très explicite à propos des droits successoraux des femmes, renforce-t-elle le pouvoir de négociation de ces dernières ?
4. Pourquoi et comment la coutume s'adapte-t-elle à la loi officielle, le Coran (l'« effet aimant » entre en jeu) ?

LE RÔLE DE L'ADOPTION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI AU BURKINA FASO

D'après DIOP ET AL. 2008

Étude de cas

[...] L'enquête qualitative menée dans cinq provinces confirme l'abandon progressif de la pratique des MGF/E dans tous les lieux visités. Dans toutes ces régions, les communautés connaissent parfaitement les MGF/E, sont capables de distinguer les différents types de mutilations et sont au courant des répercussions de l'excision sur la santé, y compris des conséquences à long terme.

Les données recueillies montrent à quel point l'impact des différentes stratégies et activités a permis de convaincre la population de mettre un terme à cette pratique, suscitant de nombreuses déclarations d'abandon. L'abandon des MGF/E n'est pas un phénomène récent, et coïncide principalement avec l'adoption et l'application de mesures législatives. Cette période correspond également au début d'une série de stratégies de renforcement de la lutte contre l'excision. Certaines communautés ont signalé que de plus en plus de jeunes filles ne sont plus excisées et que certaines d'entre elles sont déjà en âge de se marier. Cette tendance a été confirmée par des agents du ministère de la Santé travaillant dans différents établissements de santé, qui ont indiqué voir un nombre croissant de jeunes femmes enceintes et de jeunes mères non excisées.

En termes d'attitudes, les communautés ont annoncé qu'« une masse critique, prête à déclarer l'abandon de cette pratique, a déjà été atteinte ». Les chants et les danses célébrant une jeune fille venant d'être excisée semblent avoir disparu de toutes les régions. Toutefois, de nombreuses personnes pensent que même si le nombre de filles non excisées augmente, cette tendance ne se traduit pas encore par un impact démographique de plus grande ampleur.

Facteurs ayant contribué à l'abandon de l'excision

La loi anti-MGF/E est bien connue de la plupart des personnes, en particulier les sanctions auxquelles s'exposent les coupables. Il en est de même pour la stratégie de dénonciation du CNLPE⁵, qui continue de susciter la peur au sein de la population, ce qui a largement contribué à faire évoluer les mentalités. Le caractère restrictif et impératif de la loi est extrêmement visible, et la formation d'équipes de sécurité mobiles à des fins de dissuasion et de communication d'informations participe également au recul de cette pratique.

En outre, l'engagement de certaines autorités traditionnelles à abandonner la pratique de l'excision a été bien accueilli par la population. Ces engagements ont permis d'établir une distinction entre les arguments s'appuyant sur la coutume qui justifient le maintien de l'excision et les autres types de justifications.

Des interventions variées et continues, y compris l'implication de différents secteurs, des ONG, et des médias au sein de la campagne de lutte contre la pratique des MGF/E, constituent un facteur clé contribuant à la prise de conscience de la population et l'encourageant à changer de comportement.

Les contacts avec le monde extérieur et des valeurs alternatives ont également contribué à modifier les comportements. Ils ont permis à la population d'assimiler de nouvelles idées et de confirmer la décision d'abandonner cette pratique ancestrale. Il est largement reconnu que le niveau d'éducation et le statut social constituent des éléments clés de la campagne de lutte contre l'excision. La modification des normes et des valeurs découle ainsi des interactions avec le monde extérieur, de la confrontation à de nouvelles idées modernes et de l'éducation reçue. Tous ces éléments ont permis de créer un environnement où les MGF/E ne possèdent plus la valeur traditionnelle qui leur était conférée jusqu'alors.



RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUIVANTES

1. Selon cette étude de cas: Les communautés ont annoncé qu'une masse critique, prête à déclarer l'abandon de cette pratique, a déjà été atteinte. » Toutefois, même si le nombre de filles non excisées augmente, cette tendance ne se traduit pas encore par un impact démographique de plus grande ampleur. Que déduisez-vous de cette situation ? L'étape 8 du [Module 1](#), sur l'ignorance pluraliste pourrait-elle aider à déterminer ce qu'il convient de faire sur le terrain ?

5 Comité national de lutte contre la pratique de l'excision, fondé en 1988 au Burkina Faso.

2. Des réformes législatives et des stratégies complémentaires ont été mises en œuvre en parallèle ; une campagne éducative a précédé l'application de la loi au Burkina Faso, qui, « stratégiquement », se fait en douceur. Pouvez-vous expliquer l'effet aimant de la loi qui « fait avancer » la coutume locale dans son sens ? Pensez-vous que l'alignement des trois systèmes régulateurs de comportements — le droit, la morale et la culture – soit une tentative stratégique ?
3. Une enquête de 2008 a confirmé qu'au Burkina Faso, la population abandonnait progressivement la pratique des MGF/E. Toutefois, l'application de la loi est délicate. Comme l'a expliqué un gendarme lors d'une séance de formation sur la théorie de la convention sociale qui s'est déroulée à Kombissiri, en 2010 : « *Oui, ces pratiques (les MGF/E) constituent bien un crime. Néanmoins, il s'agit d'un crime ! spécial". Quand nous arrivons sur le lieu du crime, nous sommes généralement confrontés à la situation suivante : de toute évidence, les parents sont de connivence avec l'exciseur... (Pourtant) d'autres membres de la famille, huit ou neuf personnes, peuvent se trouver dans les parages ; la grand-mère, une femme âgée qui ne peut pas s'occuper d'elle-même, peut également être présente, et la victime est blessée ! Que devons-nous faire ? Devons-nous arrêter les parents ?* »

Que reflètent clairement les paroles de ce gendarme ?
Qu'est-ce que cela implique du point de vue de l'harmonisation des normes juridiques, morales et sociales ?
Développez votre réponse.

4. La loi possède une « fonction expressive » : elle permet « d'asseoir certaines valeurs » plutôt que de contrôler directement les comportements. Êtes-vous d'accord avec l'affirmation suivante SUNSTEIN 1996 : « Les lois peuvent être élaborées pour modifier les normes sociales » ?

CE QUE PEUVENT FAIRE LES ONG POUR APPUYER L'ADOPTION ET L'APPLICATION DE MESURES JURIDIQUES

D'après [AIDOS/RAINBO 2007](#)

Ce jeu de rôles se déroule en petits groupes; chaque personne doit jouer l'un des personnages suivants. **Chaque participant** choisit un rôle parmi les six catégories suivantes :



- ▶ Représentant de la **communauté juridique**: un avocat, un agent public responsable de l'application de la loi (police ou autre), un juge officiel.
- ▶ Représentant **du système judiciaire opérant sur le terrain (autorité coutumière ou religieuse)**: un marabout local ou un juge officieux.
- ▶ Représentant du **secteur de la santé**: un médecin, une infirmière, un fonctionnaire du secteur de la santé, une sage-femme, une accoucheuse traditionnelle.
- ▶ Représentant du **système éducatif**: un enseignant.
- ▶ Représentant du **milieu institutionnel/politique**: un agent du ministère concerné (par exemple, le ministère des Femmes, des Affaires sociales, de la Santé, etc.), un député.
- ▶ Représentant des **organisations de la société civile**: un défenseur de l'autonomisation des femmes, le responsable d'une ONG ou un dirigeant communautaire, la déléguée d'une association de femmes du village.

- ▶ **Membres de la communauté** : un dirigeant communautaire, une **femme** ou un **homme** qui veut empêcher sa fille d'être excisée (qui fait face au même dilemme que Khadija : « Si elle n'est pas excisée [sa fille de six ans], personne ne voudra l'épouser. Je me fais tellement de souci pour elles que j'aurais préféré ne pas avoir de filles »); une **femme en position d'autorité**, qui ne détient pas forcément de pouvoir officiel, mais qui est écoutée; ou une jeune fille qui ne veut pas être excisée.

Chaque petit groupe doit décider du cadre juridique national en vigueur sur lequel s'appuyer :

- ▶ La Constitution garantit-elle l'égalité des droits aux femmes ou mentionne-t-elle les MGF/E?
- ▶ Existe-t-il une loi en matière de santé reproductive condamnant les MGF/E?
- ▶ Existe-t-il une loi pénale interdisant les MGF/E?
- ▶ Existe-t-il une loi pénale interdisant les agressions et la violence à l'encontre des mineurs ?
- ▶ Existe-t-il une réglementation spécifique interdisant aux professionnels de santé de réaliser des MGF/E ?
- ▶ Est-il possible de recourir à d'autres mesures ?

Chaque petit groupe doit également :

- ▶ Décider du « **contexte social** » spécifique — autrement dit, des attentes sociales vis-à-vis de l'excision ou de la non-excision des filles. La capacité à recourir à la loi peut varier considérablement en fonction des attentes.
- ▶ Les groupes doivent également déterminer s'il existe deux systèmes parallèles (droit officiel et droit coutumier) et l'interaction entre ces deux systèmes, le cas échéant.

Chaque participant doit :

- Se mettre dans la peau du personnage choisi.
- Expliquer comment il/elle utiliserait au mieux les mesures existantes pour empêcher la pratique des MGF/E en fonction du cadre juridique et du contexte social définis par le groupe.
- Impliquer les autres personnages dans l'élaboration de la stratégie la plus efficace au vu du cadre juridique existant, dans un contexte social donné, afin d'empêcher la pratique des MGF/E.

TABLEAUX SUR LES CONCLUSIONS TIRÉES DU JEU DE RÔLES

À la fin du jeu de rôles, chaque groupe doit :

- Compléter l'un des tableaux du [Document de travail 3.6](#) :

Tableau 1 pour les pays où **IL EXISTE** une législation spécifique interdisant les MGF/E, ou

Tableau 2 pour les pays où **IL N'EXISTE PAS** de législation spécifique interdisant les MGF/E.

- Notez les conclusions tirées du jeu de rôles pour chaque rôle et en fonction du contexte spécifique.



Jeune fille portant un bébé dans ses bras, dans le village de Jumbe, district d'Amudat, province de Karamoja, Ouganda



TABLEAU 1 CONCLUSIONS TIRÉES DU JEU DE RÔLES POUR UN PAYS OÙ IL EXISTE UNE LÉGISLATION SPÉCIFIQUE INTERDISANT LES MGF/E

D'après AIDOS/RAINBO 2007

Catégorie	Comment peut-on avoir recours à la loi pour empêcher la pratique des MGF/E ?	Contexte progressiste/ traditionnel Deux systèmes juridiques parallèles (droit officiel et droit coutumier) Attentes de la population vis-à-vis des MGF/E
Communauté juridique	Juge : Avocat : Police :	
Autorités locales	Autorité coutumière évoluant/ n'évoluant pas dans le sens du droit officiel : Autorité religieuse désapprouvant/approuvant les MGF/E :	
Secteur de la santé	Prestataires de soins de santé :	
Système éducatif	Enseignant(e) :	
Milieu institutionnel/ politique	Représentant de l'État : Député(e) : Dirigeant local/ communautaire :	
Organisations de la société civile	Représentant de la société civile : Défenseur des droits de la femme : Journaliste :	
Communauté	Femmes/hommes qui veulent abandonner les MGF/E : Une femme en position d'autorité, qui ne détient pas forcément de pouvoir officiel, mais qui est écoutée :	



TABLEAU 2 CONCLUSIONS TIRÉES DU JEU DE RÔLES POUR UN PAYS OÙ IL N'EXISTE PAS DE LÉGISLATION SPÉCIFIQUE INTERDISANT LES MGF/E

D'après AIDOS/RAINBO 2007

Catégorie	Comment peut-on tirer parti de la législation existante (p. ex., loi relative à la protection de l'enfance, loi interdisant les blessures corporelles sévères, etc.) pour empêcher la pratique des MGF/E?	Contexte progressiste/ traditionnel Deux systèmes juridiques parallèles (droit officiel et droit coutumier) Attentes de la population vis-à-vis des MGF/E
Communauté juridique	Juge : Avocat : Police :	
Autorités locales	Autorité coutumière évoluant/ n'évoluant pas dans le sens du droit officiel : Autorité religieuse désapprouvant/approuvant les MGF/E :	
Secteur de la santé	Prestataires de soins de santé :	
Système éducatif	Enseignant :	
Milieu institutionnel/ politique	Représentant de l'État : Député : Dirigeant local/ communautaire :	
Organisations de la société civile	Représentant de la société civile : Défenseur des droits de la femme : Journaliste :	
Communauté	Femmes/hommes qui veulent abandonner les MGF/E : Une femme en position d'autorité, qui ne détient pas forcément de pouvoir officiel, mais qui est écoutée :	

TROIS SYSTÈMES RÉGULATEURS

D'après [MOCKUS 2004](#)

Trois systèmes régulateurs

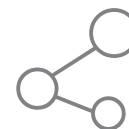
Il est possible de faire la distinction entre trois différents types de règles ou normes : les normes juridiques, les normes morales (ou normes de conscience) et les normes culturelles (celles partagées de manière informelle par une communauté). Les raisons qui poussent un individu à respecter une norme varient en fonction du type de norme en question. Par conséquent, pour expliquer chacun des systèmes régulateurs de comportements, on peut par exemple étudier les motifs qui nous poussent à nous conformer à leurs normes respectives.

On peut respecter une règle juridique parce qu'on la trouve admirable, c'est-à-dire que l'on admire la manière dont elle a été élaborée, dont elle est appliquée ou les effets produits. D'autre part, la crainte d'encourir des sanctions juridiques, une amende ou une peine de prison incite fortement les individus à se conformer à la loi.

Les règles morales sont étroitement liées à l'autonomie individuelle et au développement de l'opinion personnelle — ce que, dans la tradition catholique classique, on appelle l'âge de raison : l'émergence d'un jugement qui se traduit par la voix de la conscience, représentée par un grillon dans Pinocchio. Le respect des normes morales peut être motivé par le plaisir que procure une telle conduite ou par un certain sens du devoir. D'autre part, certaines personnes se conforment aux normes morales pour se sentir en accord avec elles-mêmes, ce qui leur procure une certaine satisfaction. Par exemple, quand on s'interdit de mentir par principe moral, il est extrêmement gratifiant de s'en tenir à ce principe, même quand il est très tentant de dire un mensonge. Le respect d'une norme morale permet de se sentir en harmonie avec soi-même. Le sentiment contraire — l'impression d'être en contradiction ou en désaccord avec soi-même — fait office de sanction morale. On éprouve ce que l'on qualifie généralement de culpabilité. La crainte du sentiment de culpabilité peut également inciter à respecter une règle morale.

Pour finir, il existe ce que l'on appelle une norme culturelle ou sociale. La manière de se vêtir pour une occasion spécifique, de s'adresser à autrui selon un certain degré de familiarité, le type de rapports qu'il convient d'établir avec ses collègues, entre autres, sont autant de comportements régulés par les normes sociales. Contrairement aux normes morales, les normes sociales ne dépendent pas de la conscience individuelle,

mais du groupe auquel une personne appartient. À l'instar des normes juridiques et morales, chaque personne peut choisir, dans une certaine mesure, de se conformer ou non à une norme sociale, en estimant les conséquences positives ou négatives de son comportement. Le tableau 1 présente un résumé des trois systèmes régulateurs de comportements et des principales raisons de s'y conformer.



TABEAU 1 LES TROIS SYSTÈMES RÉGULATEURS DE COMPORTEMENT

Normes juridiques	Normes morales	Normes sociales
Admiration pour la loi	Satisfaction morale personnelle	Admiration et reconnaissance sociales
Crainte de sanctions juridiques	Crainte du sentiment de culpabilité	Crainte de la honte et du rejet social

Harmonie et divorce

Les trois systèmes régulateurs de comportements décrits précédemment sont relativement indépendants. De nombreux comportements ne sont pas encadrés par des normes juridiques, mais sont définis par des normes sociales, par exemple la manière de se tenir à table. Par ailleurs, le non-respect de certaines normes morales, par exemple le fait de mentir sur l'apparence d'une personne, n'entraîne pas la violation d'une loi. Cependant, de nombreux comportements sont régulés simultanément par deux systèmes, voire les trois. Le vol est interdit par la loi; si un tel comportement suscitait également un sentiment de culpabilité et un rejet sur le plan social, ce serait très pratique pour la société. De même, payer des impôts est un devoir juridique et, quand on vit dans une société qui comprend les bénéfices de l'imposition, le fait de s'y conformer devrait générer un sentiment de satisfaction personnelle et une certaine reconnaissance sociale. Cependant, dans certains contextes, le vol est accepté sur le plan social. Par exemple, au début de mon premier mandat, non seulement le fait de voler de l'eau ou de l'électricité était socialement approuvé dans certains quartiers, mais il était mal vu de régulariser sa situation et de payer pour ces services.

Lorsque les trois systèmes régulateurs sont alignés, lorsqu'ils coïncident et interdisent ou encouragent les mêmes comportements, nous pouvons alors dire qu'il existe une harmonie entre le droit, la morale et la culture. Dans le cas contraire, il s'agit d'un divorce.



© UNICEF/NVHO/2012/2162/LEMOYNE — GUINÉE-BISSAU, 2012

Des femmes brandissent des pancartes lors d'une cérémonie d'abandon des MGF/E dans le village de Cambadju, dans la région de Bafatá, en Guinée-Bissau. Ce village est le premier du pays à renoncer à l'excision.

Le présent manuel a été réalisé par le Programme conjoint UNFPA-UNICEF sur les mutilations génitales féminines/l'excision : accélérer le changement, sous la direction de Nafissatou J. Diop et de Cody Donahue.

Nous tenons à exprimer notre gratitude à :

Marguerite Monnet et Maria Gabriella De Vita pour la rédaction, Ryan Muldoon pour la relecture du Module 1, Gretchen Kail pour son concours à l'élaboration du présent manuel.

Les personnes suivantes ont également apporté une précieuse contribution. Un grand merci à :

Francesca Moneti pour ses commentaires sur l'ensemble des modules, Alfonso Barragues pour sa contribution aux questions touchant aux droits de l'homme, Claudia Cappa pour son aide en matière de statistiques, Daniela Colombo pour ses observations complémentaires.

Nous tenons en outre à remercier tous les participants à la réunion sur les outils opérationnels relatifs aux interventions communautaires, qui s'est tenue à New York,

notamment Gabriel Haile Dagne, Vivian Fouad, Godfrey Kuruhiira, Gunther Lanier, Patricia Rudy, Marie-Rose Sawadogo, Cristiana Scoppa, Jane Serwanga et Rob Willison, ainsi que les personnes qui ont participé à la réunion de validation organisée à Saly, au Sénégal.

Le présent rapport est rédigé selon la perspective des normes sociales. Il s'appuie sur les définitions formulées par Cristina Bicchieri, chercheuse en sciences sociales, et applique les concepts relatifs aux attentes sociales, empiriques et normatives, afin de déterminer si les MGF/E constituent ou non une norme sociale dans un contexte spécifique. Le présent manuel utilise et adapte également un certain nombre de résultats obtenus à l'issue de la formation 2010-2015 de l'UNICEF sur les avancées en matière de normes sociales, organisée à l'université de Pennsylvanie et coprésidée par Cristina Bicchieri et Gerry Mackie.

Les études de cas du présent manuel sont extraites de revues et d'articles publiés par Sajeda Amin, Gabriel Dagne, Nafissatou J. Diop, Ellen Gruenbaum, Antanas Mockus et Jean-Philippe Platteau, spécialistes des sciences sociales, de la campagne Saleema menée au Soudan, du programme de Tostan, du manuel de l'AIDOS/RAINBO et des travaux de l'équipe de l'UNFPA opérant au Kenya.

Le présent manuel est le prolongement des travaux antérieurs de l'UNICEF et de l'UNFPA, notamment les études statistiques menées par l'UNICEF en 2005 et 2013, le rapport de l'UNICEF « Changer une convention sociale néfaste : la pratique de l'excision/mutilation génitale féminine » publié dans *Innocenti Digest* (2005), la Stratégie coordonnée pour l'abandon de l'excision/mutilation génitale féminine en l'espace d'une génération de l'UNICEF (2007), et la série de documents d'UNICEF Innocenti sur les normes sociales et les pratiques néfastes (2006-2009) (« Series on Social Norms and Harmful Practices »), qui se fondent sur la contribution de Gerry Mackie, spécialiste des sciences sociales, et un grand nombre de partenaires issus du monde universitaire ou du développement.

Ce manuel s'appuie sur l'aimable participation des bureaux de pays de l'UNICEF et de l'UNFPA au Burkina Faso, à Djibouti, en Égypte, en Érythrée, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Kenya, au Mali, en Mauritanie, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, au Sénégal et au Soudan.

Il a été révisé par Gretchen Luchsinger et mis en page par [LS] lsggraphicdesign.it

Le présent manuel n'aurait pu voir le jour sans l'appui financier des pays suivants dont bénéficie le Programme conjoint UNICEF-UNFPA : Allemagne, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni et Suède.

4



DOCUMENTS DE TRAVAIL

Sept modèles et vecteurs courants de transformation porteurs de changement

Photo de couverture Habiba Abdullahi Yunus (44 ans), est assise auprès de deux de ses filles, Kowsar Hassan (10 ans) à gauche et Fati Hassan (7 ans) à droite, chez elles dans le village de Bulla lftin, aux abords de Garissa, le chef-lieu de la province Nord-est du Kenya, le 22 mars 2011. Habiba a choisi de dire non aux MGF/É et n'a pas fait exciser ses deux dernières filles. Elle a pris cette décision avec le soutien de son époux Hassan Aden. Habiba a déclaré : « De nombreuses femmes ne se rendent pas compte que leurs filles pourront trouver un mari même si elles ne sont pas excisées. Nous avons le pouvoir de décider chez nous. Je veux simplement que cela (les MGF) s'arrête ».

RECOMMANDATION 13 : BIEN QUE LES PROGRAMMES DOIVENT TENIR COMPTE DES EXCISEUSES, LEUR TROUVER D'AUTRES SOURCES DE REVENUS NE DOIT PAS ÊTRE LA PRINCIPALE STRATÉGIE DE CHANGEMENT

Source OMS 1999

Même si, en milieu urbain, les parents désireux de faire exciser leurs filles sont de plus en plus nombreux à les confier à des prestataires de soins de santé modernes, les MGF sont encore la plupart du temps exécutées par des exciseuses traditionnelles. [...] Au vu des complications de santé qui en résultent, y compris le risque de contracter le VIH, de nombreux responsables de la mise en œuvre de programmes de lutte contre les MGF ont décidé de centrer leurs efforts de sensibilisation sur les exciseuses traditionnelles. Ce groupe a également été ciblé en raison de son opposition aux programmes de lutte contre les MGF. [...]

On se réfère généralement aux projets portant sur les exciseuses sous le nom de « stratégies de reconversion », car ils sont conçus pour « reconvertir » ces personnes en leur procurant un autre type de travail. Ils se déroulent en trois étapes :

- ✓ Identification des exciseuses et formation de ces dernières sur les thèmes suivants : les organes génitaux féminins intacts et leurs fonctions ; les effets nocifs des MGF sur la santé des femmes ; les causes de la pratique des MGF ; et le rôle que les exciseuses jouent en perpétuant cette pratique.
- ✓ Formation et motivation des exciseuses en tant qu'agents du changement, pour qu'elles expliquent les effets nocifs des MGF aux communautés et aux familles.
- ✓ Orientation des exciseuses vers d'autres sources de revenus et fourniture des moyens, du matériel et des compétences nécessaires pour leur permettre de gagner leur vie.

Au Mali, certains organismes ont mis en œuvre ces trois étapes dans leur totalité (p. ex. APDF¹), tandis que d'autres en sont restés au stade de la sensibilisation (AMSOPT², ASDAP³), ou sont passés à la phase de formation des exciseuses en tant qu'agents de changement THE POPULATION COUNCIL, 1998. La Coopérative de femmes pour l'éducation, la santé familiale et l'assainissement (COFESA) a indirectement accru la sensibilisation des exciseuses par le biais de son programme (d'information, de formation et de communication) relatif à la santé sexuelle et reproductive des adolescentes. Toutefois, certains groupes au Mali ont critiqué l'importance de cette stratégie en remarquant que dès lors que les exciseuses locales étaient « évincées du marché », d'autres venues parfois de très loin, notamment du Burkina Faso, se rendaient dans les communautés pour perpétuer cette pratique.

En Éthiopie, le NCTPE⁴, aux côtés de l'Inter-African Committee (IAC), a lancé un projet consistant à développer des possibilités d'emploi alternatives pour les exciseuses. Il impliquait 25 à 30 exciseuses, qui avaient promis de cesser leurs activités si elles avaient l'opportunité de participer à un programme de reconversion. Néanmoins, lors d'une évaluation de ce programme réalisée par l'IAC, bon nombre de participantes ont déclaré n'avoir jamais excisé de filles. Reste à savoir si elles n'avaient véritablement jamais pratiqué d'excisions et voulaient juste profiter du projet, ou si elles rejetaient leur « statut » passé d'exciseuses quand elles réalisaient les complications et l'impopularité qu'il suscitait.

En Ouganda, les accoucheuses traditionnelles et les exciseuses ont bien reçu une formation sur les effets nocifs des MGF mais le programme n'a pas encore réussi, à ce jour, à générer d'autres sources de revenus pour ces dernières.

Au Kenya, la recherche d'autres sources de revenus pour les exciseuses n'est pas une priorité. Cependant, les exciseuses sont formées et recrutées comme agents du changement. D'ailleurs, lorsque deux de ces exciseuses ont décidé d'abandonner leur métier et de devenir agents du changement, le programme les a aidées à trouver des revenus alternatifs à travers la vente de sucre et de cigarettes.



ATTENTION

L'**OMS** s'oppose au tabagisme et à la vente de cigarettes en tant que source de revenus alternative.

- 1 Association pour le Progrès et la Défense des Droits des Femmes, Mali
- 2 Association Malienne pour le Suivi et l'Orientation des Pratiques Traditionnelles
- 3 Association de Soutien aux Activités des Populations Mali
- 4 Comité national sur les pratiques traditionnelles en Éthiopie (section de l'Inter-African Committee)

Au Burkina Faso, la police militaire identifie, instruit et supervise les exciseuses dont elle a connaissance. Le programme ne leur offre aucun revenu alternatif, mais les informe au sujet des effets nocifs des MGF sur la santé en général.



LES EXCISEUSES ONT-ELLES CHANGÉ ?

Au Burkina Faso, une exciseuse âgée de 80 ans a annoncé lors d'une réunion communautaire qu'elle avait totalement abandonné la pratique de l'excision depuis qu'elle s'était rendu compte de ses effets nocifs sur la santé des filles. Quelque temps plus tard, les évaluateurs ont appris qu'elle avait passé sept mois en prison suite au décès de la dernière fille qu'elle avait opérée. À la question de combien de filles elle avait excisées dans sa vie, la femme a répondu « pas moins de 500 ». En revanche, elle a nié que ces filles aient subi la moindre complication ou perdu la vie suite à des MGF.

Dans une communauté du Kenya dénommée Materi, un groupe de femmes, Ntanira Na Mugambo, a lancé un programme fondé sur un rite alternatif de passage à l'âge adulte, baptisé « l'excision par les mots ». Suite à cette initiative, une exciseuse de 60 ans s'est retrouvée sans emploi. Elle a abandonné son métier et rejoint Ntanira Na Mugambo. Pour prouver qu'elle avait bel et bien arrêté, elle a même demandé à sa plus jeune fille, non excisée, de participer au rite de passage alternatif. Lors de la cérémonie, elle a avoué avoir pratiqué des excisions pendant 40 ans. Longtemps opposée au programme, elle s'est finalement rendu compte des dangers des MGF. Dès lors, elle a fait le serment de soutenir corps et âme Ntanira Na Mugambo.

Au Sénégal, Aissa Tou Sarr, la cinquantaine, a été pendant de longues années l'exciseuse traditionnelle du village de Diabougou, une pratique qu'elle tenait de sa grand-mère. Munie d'un rasoir, elle exécutait l'opération sur quelque 200 filles à chaque saison des pluies. Son métier lui a permis de vivre décemment : chaque opération lui rapportait environ 8,60 dollars et un pain de savon, sans compter le déjeuner. Quand son village a décidé d'interdire la pratique des MGF, à l'instar des autres villages environnants, elle a dû se résoudre à vivre à la charge de son frère, au bord du dénuement. Ses privations illustrent les tristes conséquences que peut entraîner la rébellion contre une pratique établie de longue date. Lorsque Tostan lui a offert son soutien (à travers son programme de formation), elle s'est reconvertie. « Quand j'ai appris que cela [les MGF] pouvait provoquer des infections et rendre une femme stérile, j'ai décidé que je ne voulais pas être la cause de tout cela », affirme-t-elle.

Instruire les exciseuses quant aux effets néfastes des MGF, les recruter comme agents du changement et leur fournir des revenus alternatifs : en les plaçant à l'abri de la diffamation, ces initiatives ont conduit à l'autonomisation de ces membres prestigieux de la communauté. Il existe toutefois plusieurs obstacles qui entravent l'efficacité de la stratégie fondée sur les possibilités d'emploi alternatives, notamment :

- ✓ Pour réussir, les projets de création de revenus et les programmes de prêts demandent du temps et de l'argent. Par ailleurs, ils détournent les ressources d'autres activités.
- ✓ Les exciseuses qui promettent de quitter leur métier reviennent parfois sur leur décision, car l'excision est une affaire rentable (Burkina Faso).
- ✓ D'autres exciseuses viennent quelquefois remplacer celles qui sont évincées du marché (Mali).
- ✓ Les exciseuses s'efforceront de répondre à la demande de la communauté tant qu'elle existera.
- ✓ En se concentrant sur les exciseuses, les programmes mettent l'accent sur l'importance de leur rôle, au lieu de présenter ce métier comme une activité néfaste devant être abandonnée.

En Éthiopie et au Mali, il semblerait que les projets pilotes d'emplois alternatifs ne soient pas parvenus à prévenir les MGF, et détournent inutilement les ressources d'autres activités. Pourtant, l'identification, l'éducation et le suivi des activités des exciseuses constituent les piliers des programmes de lutte contre les MGF déployés dans plusieurs pays, notamment au Burkina Faso. Cette stratégie devra faire l'objet d'études, d'évaluations et de discussions approfondies à l'avenir pour discerner ses avantages réels.



Dans le cadre d'une réunion communautaire dans un village en Éthiopie, Bobo Mohamed, ancienne exciseuse, tient dans sa main le couteau dont elle se servait autrefois pour exercer son métier. Cette réunion a été convoquée par l'organisation Rohi-Weddu Pastoral Women Development Organization, qui encourage le dialogue communautaire sur les pratiques sociales néfastes et promeut l'éducation et la formation des femmes dans la région de l'Afar.



Comme l'a souligné un membre du comité national dans une province du Burkina Faso : « on ne doit pas dédommager le voleur pour ce qu'il a dérobé! »

Il est important d'étudier la recommandation n° 13 afin de comprendre :

- les normes sociales que constituent les MGF/Æ et les pratiques afférentes, caractérisées par les attentes d'un groupe et auxquelles tout le monde adhère
- les causes de la résistance et les moteurs du changement de comportement
- ce qui pousse les exciseuses à se reconverter, et pourquoi cette reconversion ne peut constituer la principale stratégie du changement.

RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUIVANTES

1. Pourquoi la stratégie en faveur de l'abandon des MGF/Æ ne peut pas reposer en premier lieu sur la reconversion des exciseuses ?
2. Lorsque le processus repose essentiellement sur cette stratégie, un certain nombre de facteurs de changement social manquent à l'appel. Lesquels ?
3. En tenant compte du processus de changement, quel rôle pourrait jouer une exciseuse reconvertie ? Pourquoi ?
4. La recommandation n° 13 explique pourquoi les stratégies s'appuyant principalement sur la reconversion des exciseuses pour encourager l'abandon des MGF/Æ se sont jusqu'à présent soldées par des échecs. En vous basant sur votre propre expérience, pourriez-vous donner des exemples de ce qui n'a pas fonctionné dans votre propre programme/projet ?



TRANSFORMER LA VILLE DE BOGOTÁ

Étude de cas n° 1

D'après [MOCKUS 2004](#)

Harmonie et divorce entre la loi, la morale et la culture

- Regardez la [Présentation 4.2](#) « Transformer la ville de Bogotá ». Un formateur ou un expert doit être assis avec le groupe.
- Ensuite, lisez l'étude de cas suivante, intitulée « Transformer la ville de Bogotá ».

Rappelez-vous également du contenu du [Document de travail 3.7](#), « Trois systèmes régulateurs de comportement ».

Il est possible de faire la distinction entre trois types de règles ou normes différentes : les normes juridiques, les normes morales (ou normes de conscience) et les normes culturelles (celles partagées de manière non officielle par une communauté). Les raisons qui poussent un individu à respecter une norme varient en fonction du type de norme en question. Par conséquent, pour expliquer chacun des systèmes régulateurs de comportement, on peut par exemple étudier les motifs qui nous poussent à nous conformer à leurs normes respectives.

Le tableau 1 présente un résumé des trois systèmes régulateurs de comportement et des principales raisons de s'y conformer.



TABLEAU 1: LES TROIS SYSTÈMES RÉGULATEURS DE COMPORTEMENT

Normes juridiques	Normes morales	Normes sociales
Admiration pour la loi	Satisfaction personnelle morale	Admiration et reconnaissance sociale
Crainte de la sanction juridique	Crainte du sentiment de culpabilité	Crainte de la honte et du rejet social



OBJECTIFS DE L'HARMONISATION

- Les citoyens respectent délibérément les normes.
- Les citoyens incitent pacifiquement les autres à se conformer aux normes.
- Les conflits sont résolus pacifiquement à l'aide d'une vision commune de la ville.



EXEMPLES D'HARMONISATION

Normes sociales

Lors du premier mandat d'A. Mockus, un projet de développement intitulé « Éduquer la ville » avait notamment pour objectif d'instaurer la « priorité à la culture civique ». Il visait à encourager les citoyens à se conformer davantage aux normes de coexistence, à réguler leurs comportements réciproques et à résoudre les conflits de manière pacifique. Sous son mandat, l'efficacité de la régulation réciproque a été attestée par la diminution de la consommation d'eau lors de la crise de 1997, ainsi que par le recours aux **cartes civiques** distribuées aux habitants. Ces cartes présentaient soit un **pouce levé** soit un **pouce baissé** en signe d'approbation ou de désapprobation du comportement d'un inconnu, pour le féliciter ou lui reprocher sa conduite.

Normes morales

En 2003, avec l'aide du Fondo de Prevención Vial (Fonds de prévention routière), la ville a peint des **étoiles** aux endroits où, dans les cinq années précédentes, un piéton avait perdu la vie après s'être fait renverser. Ces repères se voulaient un symbole évident des conséquences funestes que pouvaient avoir les raccourcis. Les piétons qui prennent le temps de marcher quelques mètres de plus pour emprunter une passerelle ou un passage piéton expriment par là-même, non pas avec des mots mais avec leur propre corps, qu'ils ne veulent pas prendre le raccourci, et qu'ils attachent plus d'importance à la vie et à leur sécurité qu'aux quelques minutes qu'ils pourraient gagner.

Normes juridiques

Une autre idée novatrice a été le recours à des mimes pour améliorer à la fois la circulation et le comportement des citoyens. Au départ, 40 mimes professionnels ont été recrutés pour imiter les piétons qui ne respectaient pas les règles : une personne qui traversait la rue en courant avait toutes les chances d'être poursuivie par un mime qui singeait ses moindres mouvements. Les mimes se moquaient également des conducteurs imprudents. Ce projet a connu un succès tel que 400 personnes supplémentaires ont reçu une formation de mime.



INFORMATIONS SUR BOGOTÁ

1. Situation de Bogotá :

- ▶ Bogotá : 5 millions d'habitants en 1994, 6,8 millions en 2010
- ▶ Désordre, indulgence administrative, corruption socialement acceptée, faible sentiment d'appartenance, pessimisme, crime et délinquance, « culture du raccourci », ennui des citoyens

2. Comment se manifeste la « culture du raccourci » ?

Traversée illégale de la rue, voitures stationnées sur les trottoirs, pollution visuelle, vendeurs (et acheteurs) ambulants, pots-de-vin pour obtenir des documents administratifs ou au lieu de payer des amendes, « gagne honnêtement ta vie si tu peux, sinon gagne-la comme tu peux », offre ou extorsion de faveurs entre les pouvoirs publics en échange d'une coopération, corruption dans les passations de marché (et concurrence déloyale entre les entreprises privées), menaces et corruption dans le cadre des procédures judiciaires, intimidation de la presse, violence/règlements de comptes.



De la colline où se tient leur bidonville, dépourvu de services de base, trois enfants contemplent une partie du centre de Bogotà (Colombie), une ville qui recensait 5 millions d'habitants en 1994.

RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUIVANTES

1. En quoi l'approche d'Antanas Mockus concernant les « trois systèmes régulateurs du comportement » est-elle différente/spéciale ?
2. Quel rôle jouent les arts du spectacle dans le processus global de transformation de la ville de Bogotà ?
3. Comment décririez-vous la ville de Bogotà sous le mandat de M. Mockus ? A-t-il été capable de renforcer la volonté des citoyens de se conformer aux lois ?
4. M. Mockus a proposé une théorie de « l'harmonisation des normes sociales, morales et juridiques » (combinant trois systèmes régulateurs du comportement) et l'a appliquée à l'échelle d'une ville de 8 millions d'habitants. Quels sont les points communs entre cette théorie et l'approche de la perspective des normes sociales employée pour éliminer les MGF/É ? Quelles leçons pouvons-nous en tirer pour le changement collectif de comportement à grande échelle ?
5. Dans quelle mesure l'approche théorique des « trois systèmes régulateurs du comportement » (et le recours à la communication, notamment aux arts du spectacle) formulée par M. Mockus procure-t-elle un cadre opérationnel pour créer un environnement propice à l'abandon des MGF/É ?



LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION SALEEMA. TRANSFORMER LE PARADIGME DE LA PURETÉ : L'EXPÉRIENCE DU SOUDAN

Étude de cas n° 2

D'après RUDY ET AL. 2011

Au Soudan, il a été constaté qu'il était capital de changer les valeurs associées aux MGF/É. C'est ainsi que la campagne de communication Saleema a vu le jour. En effet, le langage revêt une importance particulière et le sens des mots est crucial : au Soudan, le terme utilisé dans le langage familier pour évoquer les MGF/É est « tahoor », qui signifie « pureté ». Par conséquent, la culture associe les MGF/É à l'une de ses valeurs sociales et morales les plus prisées.

La campagne de communication Saleema entraîne une « recatégorisation » du concept d'« intégrité corporelle des filles ». Le mot saleema signifie « pureté », mais a aussi d'autres sens : *entier, sain de corps et d'esprit, indemne, intact, virginal, tel que créé par Dieu, parfait*. C'est également un prénom féminin.

La campagne vise à encourager les familles et les communautés à se lancer dans de nouveaux débats sur les MGF/É. Ces débats sont « nouveaux » dans le sens où les *personnes impliquées* (« interlocuteurs ») et les problèmes abordés (« contenu du discours ») sont différents. Saleema porte tout autant sur le recours à un éventail d'approches et de méthodes de communication positives dans le dialogue à propos des MGF/É à tous les niveaux que sur le langage utilisé. Elle représente un changement de stratégie, pour se *centrer davantage sur la solution que sur le problème*; dans un état d'esprit ouvert, dynamique, positif et de confiance.

Les techniques de marketing social jouent un rôle important dans l'élaboration des supports visuels et des textes de la campagne, en particulier la méthode consistant à répéter des messages similaires sur une longue période. La « trousse à outils » de Saleema est un recueil de stratégies, de supports et d'activités de communication, conçu pour être utilisé principalement à deux niveaux :

1. Supports multimédias, principalement utilisés dans les canaux médiatiques à large diffusion, comme la radio et la télévision (médias de masse); et
2. Petits documents imprimés, activités de formation et pilotage des activités, conçus pour soutenir directement la mise en œuvre au niveau communautaire. Quelques nouveaux outils viennent peu à peu étayer le tout, mettant l'accent sur le renforcement et l'élargissement du recours aux médias de masse pour accélérer la prise de conscience et étendre la participation.

On évite de diffuser des messages à sens unique, pour privilégier une stratégie incitant les individus à participer à l'élaboration des messages et stimulant les discussions interpersonnelles. Dans les supports de la campagne, le changement se situe toujours là où les voix des femmes, des hommes et des enfants s'élèvent à l'unisson. Cela se produit à plusieurs reprises au cours du processus de changement.

Dans tous les supports de la campagne Saleema, la terminologie technique et le style de communication employés évoquent la langue de tous les jours; la sagesse populaire prédomine. « Les filles naissent toutes *saleema*, laissons-les grandir *saleema* » est devenu le mot d'ordre de la campagne nationale lancée en 2010.

Saleema repose sur la théorie voulant que « tout en recatégorisant les valeurs existantes et en les utilisant pour redéfinir les scripts autour de l'intégrité corporelle des filles », il est important de s'appuyer sur les « valeurs fondamentales » qui peuvent déclencher l'engagement en faveur du processus de changement. Les informations fournies doivent être cohérentes avec le système de croyances traditionnel. Par exemple, le message « les filles naissent toutes *saleema* » respecte les valeurs de pureté et de virginité, fondamentales dans la société soudanaise, tout en redéfinissant la valeur des filles non excisées, en lui donnant une connotation plus positive. Cela rejoint la « théorie de la persuasion » [MERCIER 2011](#), selon laquelle les individus recherchent un système de croyances cohérent.

La campagne de communication Saleema retourne de façon récurrente aux deux principaux modèles d'action : plusieurs types de réseaux de mise en œuvre (de la *housh* familiale aux institutions publiques et civiques), et différentes emphases idéologiques sur le poids des valeurs par opposition à celui de la coordination ⁵.

Au Soudan, la **comparaison entre les valeurs et la coordination** revêt un intérêt immédiat pour l'élaboration de programmes, et ce pour trois raisons. Premièrement, à cause des aspects liés à la pondération de ces deux éléments; deuxièmement (et

- 5 Au Soudan, « *housh* » désigne la famille au sens large fondée sur la lignée paternelle et les aïeux de sexe masculin. Les membres d'une lignée agissent dans l'intérêt du groupe, en protégeant le territoire ou un tissant des liens importants avec d'autres familles par le biais des mariages. Les grandes familles peuvent ainsi dénombrer des centaines voire des milliers de membres (S. Ahmed, conversation informelle, 2011).
- 6 Les « valeurs » par opposition à la « coordination » se réfèrent aux normes morales (inconditionnelles) et sociales (questions de coordination). Dans le [Module 1, Document de travail 1.2](#), « Définition des normes sociales », il est stipulé que : « les normes morales impliquent des sanctions internes et sont souvent inconditionnelles (nous ne nous soucions pas vraiment des actions ou des attentes des autres)... (En revanche), lorsque je vais à une fête, je coordonne ma tenue avec le style vestimentaire pour lequel, je suppose, tout le monde aura opté. Si je porte un t-shirt et un short pour un dîner habillé, je m'attends à ce que les autres invités soient contrariés (norme sociale) ».

particulièrement) en raison de l'utilité potentielle de cette comparaison pour mieux saisir le « point de basculement » en faveur de l'abandon des MGF/E ; et troisièmement parce que les acquis recherchés sont plus susceptibles d'être immédiatement applicables à des activités pouvant toucher un public très large et par conséquent de soutenir l'objectif visant à élargir Saleema à grande échelle.

D'après le bureau de l'UNICEF au Soudan⁷ : « Lorsque nous évoquons le recours 'stratégique' aux médias de masse en tant que pilier de la *stratégie de communication déployée pour faire évoluer les normes sociales* plusieurs points doivent être précisés. Il y a bien sûr l'importance de communiquer à l'échelle la plus appropriée. Moins évident mais tout aussi important : établir un cadre de référence plus large pour les discussions et les activités 'locales', non seulement en raison de leur incidence sur le principal public cible (les membres de la communauté) mais aussi parce que ce cadre soutient certaines modifications des méthodes de communication visant à toucher un autre public important, les agents du changement eux-mêmes (les animateurs d'activités communautaires). L'exposition à des supports médiatiques cohérents et appropriés contribue à assurer l'uniformité (dans l'aspect, le ton et le style) d'un nouveau modèle de communication sur les MGF, qui s'efforce d'éviter les débats polarisés, de situer 'l'expertise' au niveau de la famille et de la communauté, et de lancer des messages résolument positifs capables de séduire un public très large. Cela sert non seulement à toucher un public nouveau et plus ample mais aussi à orienter les agents communautaires du changement, pour les encourager à achever la transition nécessaire en matière d'approches de communication, en renonçant à transmettre voire à imposer des messages négatifs et souvent accusatoires. De manière plus spécifique, il est essentiel de faire un usage cohérent des médias de masse pour améliorer l'interaction entre les différentes ambitions idéologiques et la force d'une stratégie de 'modification des valeurs', par rapport à une stratégie de coordination par la théorie des jeux⁸ ».

Deux scénarios contribuent à placer la campagne de communication Saleema dans un contexte réel, qui peut varier considérablement d'un bout à l'autre du Soudan.

SCÉNARIO 1⁹

Wad Sharife est une vaste communauté d'où il est facile de se rendre dans la ville toute proche de Kassala. Cette communauté est subdivisée de manière informelle en deux zones, est et ouest, qui correspondent globalement à la répartition ethnique des populations d'Afrique de l'Ouest et des personnes d'autres origines. Toutefois, cette fraction est pratiquement invisible, car les membres des deux communautés font leurs achats dans le même marché. La frontière érythréenne ne se trouve qu'à 35 kilomètres, et un camp de réfugiés a récemment été établi dans les environs. Près de 14 000 personnes vivent à Wad Sharife. Du point de vue ethnique, la communauté rassemble des Beni Amer, l'une des populations nomades du Soudan oriental, ainsi que

⁷ Patricia Rudy, note non publiée, 2012, p. 14.

⁸ La « théorie des jeux » est une méthode consistant à étudier des situations stratégiques ayant des conséquences sur nous-mêmes, qui dépendent non seulement de ce que nous faisons mais aussi de ce que font les autres. Cf Bicchieri, 2007. Pour de plus amples renseignements sur la théorie des jeux appliquée aux MGF/E, voir [UNICEF 2007, p. 14](#).

⁹ Adapté de [GRUENBAUM 2004](#) et [AIDOS/RAINBO 2007](#).

des Hadendawa et des Haoussas, qui se concentrent principalement dans la zone ouest de Wad Sharife. De nombreux Érythréens ou personnes d'origine érythréenne y vivent également.

La situation économique est plutôt bonne et repose sur l'exploitation de vergers, l'élevage, la fabrication de briques, l'emploi en milieu urbain et le travail journalier. Il existe sept écoles de premier cycle pour les garçons, et sept pour les filles (équivalent CP-4^e); et un établissement du secondaire accueillant uniquement des garçons. La communauté compte également dix écoles coraniques. Bien que l'illettrisme reste élevé parmi les femmes, on estime que près de 60 % de la population a reçu un certain niveau d'instruction. Les écoles sont dans un état déplorable et les enseignants regrettent le manque de soutien de la part de l'État.

Les principaux groupes musulmans sont les Khatmiya, un groupe soufi traditionnel très présent au Soudan oriental, et les Ansar Sunna, un mouvement religieux wahhabite proche de l'Arabie Saoudite. La circoncision pharaonique est très répandue : 57 % des filles âgées de 5 à 11 ans ont déjà subi l'infibulation. Les dirigeants politiques et les chefs religieux du mouvement Ansar Sunna critiquent souvent les traditions soudanaises, notamment l'excision des filles et certaines étapes des cérémonies de mariage traditionnel. Aujourd'hui, le mariage consiste uniquement en la signature d'un contrat et le rassemblement de nombreux invités — hommes et femmes séparés — autour d'un repas, à la fin duquel le marié emmène sa femme à la maison. Les déplacements des femmes sont limités; elles doivent être accompagnées et porter un voile noir lorsqu'elles sortent de la concession familiale.

SCÉNARIO 2

Hameshkoreib akil Jadida, au Soudan, est une communauté qui s'étend sur une zone relativement vaste située à une quinzaine de kilomètres à l'est d'Arroma, ville à laquelle elle est reliée par un chemin de terre, et à 75 kilomètres de Kassala. La route entre Arroma et Kassala est goudronnée. Le vent est omniprésent. La plupart des individus se disent Hadendawa, un groupe ethnique considéré comme appartenant au peuple Beja de l'est du Soudan. Les Hadendawa parlent leur propre langue entre eux. Les hommes ont également un bon niveau d'arabe, ce qui n'est pas le cas des femmes. C'est la raison pour laquelle une femme doit toujours servir d'interprète aux autres. Les enfants apprennent l'arabe à l'école, dans les classes supérieures. Le village recense plusieurs *gabila* (tribus), possédant chacun son propre *sheikh*.

Les maisons sont généralement de simples abris en brique crue avec un toit de paille. D'autres sont des maisons nomades traditionnelles, faciles à déplacer. L'approvisionnement en eau salubre et l'assainissement posent problème. Bien souvent, il n'y a pas de latrines à proximité des logements, ce qui contraint les habitants à pratiquer la défécation à l'air libre. La pauvreté est très répandue, surtout pendant la saison sèche. L'agriculture est la principale source de revenus, mais de nombreuses femmes affirment que leur mari ou leurs frères sont partis travailler à Port-Soudan. Les femmes n'ont pratiquement aucune activité génératrice de revenus.

Les Hadendawa sont très attachés aux valeurs culturelles et aux traditions associées à leur ancienne vie pastorale. Les familles entretiennent donc des liens très étroits et se marient entre elles (endogamie, de préférence entre cousins germains de la lignée paternelle). L'autorité patriarcale se manifeste par le biais de rôles clairement définis par sexe : ségrégation des femmes, répartition stricte des tâches, respect et obéissance aux proches de sexe masculin. Les femmes ne sont pas pour autant totalement démunies ; elles exercent une grande influence sur la famille et dans la communauté, tout en veillant à la réputation des membres de cette dernière. Tous les membres de la communauté, hommes et femmes confondus, sont résolument en faveur de l'excision pharaonique et n'avaient jamais entendu parler du « sunna » jusqu'à présent. Le sujet est tabou. Le fait de ne pas avoir subi d'infibulation est considéré comme une honte par les femmes, même si elles se souviennent de la douleur de l'opération.



RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUIVANTES

1. Sauriez-vous expliquer pourquoi, selon la campagne de communication Saleema, « le sens des mots est crucial » ? Pourquoi la simple affirmation « les filles naissent toutes saleema », sans être explicitement associée aux MGF/Æ, revêt une importance capitale ?
2. L'initiative Saleema tente-t-elle de « changer les valeurs » à plus grande échelle ? Si oui, comment ?
3. Pourriez-vous citer quelques attentes normatives liées aux MGF/Æ au Soudan ? « Tahoor » ou « pureté » est un terme employé dans le langage familier pour désigner les MGF/Æ : qu'est-ce que cela implique pour l'intégrité corporelle des filles ?
4. Pourriez-vous décrire la façon dont l'initiative Saleema pousse à redéfinir la notion d'intégrité corporelle des filles, et dissocie les MGF/Æ du principe social et moral de pureté très prisé au Soudan ?
5. En quoi les principales stratégies de l'initiative Saleema diffèrent-elles de celles des programmes de renforcement des capacités communautaires inspirés de l'expérience de Tostan au Sénégal ? Quels sont leurs points communs ?
6. Deux scénarios sont présentés afin de placer l'initiative Saleema dans différents contextes au Soudan. Comment adapteriez-vous les stratégies à adopter dans chacun de ces contextes ? Quelle est la différence au niveau des attentes normatives ?

LA VOIX DES FEMMES. NOUVEAUX ACQUIS ET ENSEIGNEMENTS : LE PROGRAMME TOSTAN

Étude de cas n° 3

Extraits de déclarations de femmes recueillies dans [UNICEF 2008B](#)

Les femmes des villages où s'est déroulé le programme, qu'elles y aient participé directement ou non, ont été invitées à témoigner et à expliquer ce qu'elles avaient appris grâce aux cours de Tostan.

Les connaissances acquises portent essentiellement sur des aspects de la vie courante, notamment liés au mouvement « set setal » (hygiène), aux vertus du « jarum xetalli » (réhydratation orale) et à l'apprentissage du calcul, par exemple, dont l'utilisation contribue de manière significative à la dynamique de changement des comportements.

« Ce qu'on peut dire aujourd'hui, c'est que Tostan nous a appris beaucoup de choses et si quelqu'un vous dit le contraire, c'est qu'il fantasme ! Tostan nous a appris aujourd'hui comment entretenir l'hygiène et la propreté de nos enfants, de notre foyer et de notre personne, mais aussi la propreté et l'hygiène de nos aliments. On a aussi appris comment vivre en harmonie avec notre époux, les comportements que l'on doit adopter envers notre prochain et les relations qui doivent régner entre voisins de la même localité et des autres villages. On sait aujourd'hui quoi faire quand nos enfants sont malades, comment les soigner, etc. En plus, nous savons aujourd'hui lire et écrire mais aussi calculer dans notre langue nationale qu'est le peulh... ». [PARTICIPANTE, 40 ANS P. 25](#)

Une autre facette des connaissances acquises a trait à la santé en général et à la santé reproductive en particulier, un domaine auquel les femmes dans ces zones ont aujourd'hui accès. Les données fournies témoignent de l'intérêt que revêt le programme pour elles et les avantages qu'elles en ont tiré, comme en atteste cette femme du village :

« Sur le plan de la maternité par exemple, les connaissances acquises grâce au programme de Tostan sont extrêmement importantes pour moi. Dans le passé, nous n'accordions aucune importance aux consultations prénatales. Ce changement de comportement a considérablement amélioré la santé des femmes dans notre village ». [FEMME NON PARTICIPANTE, AGRICULTRICE, MARIÉE, 45 ANS P. 25](#)

Dorénavant, les femmes sont en mesure de suivre le cycle de leur grossesse grâce aux leçons apprises avec le programme de Tostan, comme en témoigne une autre femme :

*« Je connais mieux tout ce qui touche à ma santé, j'y ai découvert la durée de la grossesse; avant je polémiquais souvent à ce propos. Lorsqu'on parlait de 280 jours, je me demandais souvent si c'était vrai ou pas, mais c'est avec le **Module 7**¹⁰ que j'ai su que c'était vrai ».* p. 25-26

D'une certaine manière, les changements intervenus suite au programme sont aussi perceptibles à travers la connaissance que les femmes ont du rôle qu'elles devraient jouer dans la communauté. D'une certaine manière, le programme de Tostan aura favorisé une révision du statut de ces femmes, elles-mêmes convaincues de pouvoir suppléer les hommes dans les positions qui leur étaient jadis dévolues. C'est ce qu'exprime cette participante de Goundaga :

« Oui, nous savons maintenant que les femmes doivent décider, aider à l'orientation, prendre part à la prise des grandes décisions concernant le développement socio-économique du pays au même titre que les hommes. Aujourd'hui, nous sommes persuadées que tout ce que l'homme fait, la femme est capable de le faire aussi bien, voire mieux que l'homme, car nous avons des capacités et des aptitudes. Pourquoi pas une femme chef de village ? ». p. 24

Le programme semble avoir aussi favorisé une « culture de l'hygiène » dans les villages. Le réflexe de se laver ou de nettoyer semble s'être imposé avant toute action, comme l'indiquent les propos de cette femme :

« ... c'est grâce à eux qu'on a acquis beaucoup de connaissances dans plusieurs domaines : le maraîchage, l'alphabétisation, le set setal, la santé de nos enfants... nous-mêmes, ça nous a changés, parce qu'on ne s'occupait pas de nos maisons, ni de nos enfants. On n'avait même pas le temps de se laver parce qu'on était tout le temps en brousse. Mais depuis que Tostan est venu dans notre village, on a constaté de grands changements; tout ce qu'on ignorait avant, Tostan nous l'a fait connaître. » p. 26

¹⁰ Tostan possède un programme divisé en plusieurs modules.

Les connaissances acquises par rapport aux notions de base en calcul se révèlent être un atout de taille notamment pour les femmes qui ont une activité rémunératrice. Une participante de Malicounda partage son expérience :

« Pour ça je ne suis pas très douée (rires). Mais si aujourd'hui quelqu'un me doit de l'argent, même si je ne peux pas écrire tout le nom, je peux écrire le début; je peux aussi écrire la somme. Quand je vais acheter de la marchandise, tout ce qu'on me donne, je peux l'écrire. » [p. 26](#)

Il serait très étonnant que les participantes, dont les effectifs varient de 15 à 25 par village, ne témoignent pas dans ce sens et c'est ce qu'elles ont fait. Cependant, l'accumulation de ces connaissances ne serait pas seulement l'apanage des participantes, d'autres femmes qui n'ont pas suivi le programme en ont tiré parti, à l'instar de cette femme de Saré Waly :

« Aujourd'hui, même les visites prénatales et les vaccinations des enfants sont réelles dans ce village, contrairement à ce que l'on remarquait avant l'arrivée de Tostan où les femmes n'accordaient pas beaucoup d'importance à ces problèmes. On sait aussi comment lutter contre la propagation du paludisme. » [p. 26](#)

En ce qui concerne les MGFÆ et les déclarations publiques d'abandon :

« Simplement, je me dis que quand un « ass gorr » [une personne d'honneur] se tient devant tout le monde et déclare qu'elle a abandonné l'excision, elle doit tenir sa parole.... « kaddu gogou gnou wax, mo gnou ci rey » [c'est la parole donnée qui nous a liés]. Nous aurions vraiment honte si les gens disaient « [le village de] Diabougou avait déclaré qu'il abandonnait l'excision et pourtant les gens continuent. » [PRÉSIDENTE DU GROUPEMENT DES FEMMES DE DIABOUGOU P. 36](#)

Une autre femme le confirme :

« Il existe beaucoup de filles non excisées dans le village. Elles sont bien considérées et ne subissent pas d'exclusion sociale quelconque dont l'origine pourrait être le fait de l'excision. Je pense que les gens sont assez conscients du danger de ces pratiques sur la santé des populations et le devenir de leurs enfants ».

[FEMME NON PARTICIPANTE, AGRICULTRICE, 42 ANS 11](#)

11 Diop, Moreau et Benga 2008, p. 25.



RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUIVANTES

1. Qu'est-ce qui peut pousser une grand-mère à exciser sa petite-fille contre la volonté de ses parents ? Kani a-t-elle été soumise à une pression exercée par son entourage ?
2. Quels sont les éléments propres au milieu dans lequel vit la grand-mère qui l'ont poussée à agir de la sorte ? Pourquoi a-t-elle changé d'avis ?
3. Que dire des préoccupations immédiates des femmes ? Quel ordre de priorité leur ont-elles donné ? Comment le fait de prendre de la distance et de ménager un espace pour le dialogue se traduit dans la réalité sur le terrain ?
4. Qu'ont pensé les femmes de leurs nouveaux acquis ? Sont-ils devenus des acquis communs sur lesquels elles peuvent agir en tant que groupe ? Quelle est votre analyse/perception des affirmations d'émancipation des femmes (p. ex., « nous savons quoi faire quand nos enfants sont malades », « nous savons que les femmes doivent décider, aider à l'orientation, prendre part à la prise des grandes décisions ») par rapport à leur rôle au sein de leur communauté ?
5. En tenant compte des sujets abordés dans les modules précédents, pouvez-vous énoncer des hypothèses quant à la raison et la manière dont les motivations des femmes ont changé, tant sur le plan individuel que collectif ? Les femmes ont-elles entamé un processus de réflexion pour sopeser les avantages de leurs nouveaux acquis par rapport aux situations vécues précédemment ? Ont-elles eu l'impression de gagner en autonomie au sein du « groupe d'apprentissage » ou d'une « communauté d'apprentissage » et donc de changer de comportement, ainsi que celui de leur communauté ?
6. Les habitudes quotidiennes masquaient parfois certaines violations des droits. Lorsque les femmes se sont déclarées conscientes de leurs nouveaux acquis et les ont fait valoir, qu'ont-elles fait inconsciemment ?
7. Pouvez-vous expliquer comment les nouveaux acquis font affleurer des éléments de l'exercice des droits fondamentaux et en quoi ils sont liés ?

KEMBATTI MENTTI GEZZIMA-TOPPE (LES FEMMES DE KEMBATTA UNISSENT LEURS EFFORTS), ÉTHIOPIE, RÉGION DE KEMBATTA/TEMBARO

Étude de cas n° 4

D'après [DAGNE 2009](#)

Contrairement à bien d'autres régions d'Éthiopie, où les filles sont excisées dès leur plus jeune âge, elles doivent à Kembatta/Tembaro subir cette opération à l'adolescence, entre 12 et 18 ans, à l'occasion d'une cérémonie initiatique pour marquer le passage à l'âge adulte.



En Éthiopie, l'ONG Kembatti Menti Gezzima-Toppe (KMG) a formé [MACKIE ET LEJEUNE, 2009, P. 13](#), de nombreux petits groupes chargés de diffuser les débats, les décisions et les engagements publics dans plusieurs espaces de dialogue, de sorte à couvrir toute la communauté. Le groupe principal est composé de 50 individus qui, après avoir délibéré pendant 18 mois, forment un comité de 10 personnes, appelé à s'organiser pour mettre un terme aux pratiques traditionnelles néfastes dans la communauté. Étant donné que l'ONG travaille dans des zones où les filles sont excisées entre 12 et 18 ans, un comité formé d'adolescentes non excisées a également été créé. Ces comités organisent des débats publics dans les écoles, les églises et les quartiers, ainsi qu'avec les membres des associations locales traditionnelles de femmes et les groupes exclus de la société. Plusieurs individus haut placés dans l'association autochtone d'assurance et de microcrédits (l'edir, une institution locale très influente) sont recrutés pour rejoindre le groupe principal. En outre, les femmes membres de ce groupe transmettent le contenu de ses débats aux associations locales de femmes (qui soutiennent leurs membres en prenant en charge une partie des frais exceptionnels engendrés par les accouchements,

les mariages et les funérailles), aux clubs de fabrication du beurre¹² qui permettent aux femmes de gagner un peu d'argent tour à tour, ainsi que lors des rendez-vous traditionnels pour boire le café et les longues marches qui vont souvent de pair avec les mariages et les funérailles. Les adolescentes non excisées assurent la mobilisation de leurs camarades, de leurs familles et de leurs écoles DAGNE 2009.

Première partie de l'étude de cas : une messagère de confiance

La docteure Bogalech Gebre, alias « Boge » et fondatrice de KMG, est une personnalité incontournable du processus de sensibilisation. Elle a parcouru les villages pour parler à leurs habitants, seuls ou en groupe, de la violence contre les femmes, des MGFÆ, de l'enlèvement et du viol. Originaire de Kembatta et elle-même excisée pendant son adolescence [...], elle fait preuve d'un dévouement et d'un enthousiasme hors pair, grâce auxquels elle est parvenue à convaincre de nombreux membres de la communauté que les MGFÆ constituaient une atteinte aux droits de l'homme et qu'il fallait les remettre en cause.

Dans les groupes de discussion, un participant âgé a évoqué l'importance de recevoir les informations de la part d'un membre de la communauté qui soit digne de confiance. « *Tout le monde connaît Boge* », a-t-il déclaré.

« Les gens l'admirent car, parmi toutes les personnes de la région qui sont parties à l'étranger et ont fait des études, c'est finalement Boge qui a conçu les projets qui ont permis de résoudre les problèmes des habitants. On l'écoute plus que quiconque, même le gouvernement. D'autres organisations ne font que passer; peu de gens les connaissent. Mais tout le monde sait ce que fait Bogalech. Elle met en œuvre des projets dont les gens ont discuté et qu'ils ont soutenus avec grand intérêt. Quand elle construit des ponts, les gens en profitent réellement »¹³.

¹² « Les membres féminins des groupes de conversation communautaire ont trouvé de nombreuses occasions de diffuser leurs messages auprès des autres femmes. Elles ont notamment profité des wijjos de beurre ou de lait, des coopératives féminines génératrices de revenus. Ces wijjos se réunissaient au domicile de leurs membres, qui apportaient au groupe non pas de l'argent, mais du lait. L'hôtesse du wijjo transformait ensuite ce lait en beurre, qu'elle vendait. Les réunions étaient organisées tour à tour au domicile de chacun des membres, qui apportait à la nouvelle hôtesse exactement la même quantité de lait que cette dernière leur avait apporté la fois précédente. Les wijjos supposent un très fort degré de socialisation, et les membres des groupes de conversation profitaient de cet événement pour lancer des débats et faire passer leurs messages. » Document de travail Innocenti H. G. DAGNE, 2009.

¹³ DAGNE 2009, p. 19

Deuxième partie de l'étude de cas : la Déclaration de Kachabirra

Des membres de l'initiative Conversations communautaires et des délégations de KMG ont rédigé une ébauche de déclaration pour interdire les pratiques traditionnelles néfastes. Celle de Kachabirra (voir encadré ci-dessous) a été débattue et approuvée par les dirigeants de district et de sous-district, qui ont ensuite convoqué tous les habitants à des assemblées générales. Les membres et les comités de Conversations communautaires, ainsi que des groupes de filles non excisées, ont vivement encouragé les villageois à participer à ces réunions. Dans la plupart des cas, les rassemblements avaient lieu dans un champ. Les membres de Conversations communautaires présentaient l'ébauche de déclaration au public, puis expliquaient les dommages occasionnés par les pratiques traditionnelles néfastes et les avantages qui se rapportent à leur abandon. Certaines personnes posaient des questions, d'autres faisaient des suggestions. La foule montrait ensuite son acquiescement en applaudissant ou en levant la main.



DÉCLARATION DU DISTRICT DE KACHABIRRA, 1997

Nous, dirigeants de kebele [sous-district], chefs religieux, responsables d'edir, anciens vénérés, femmes renommées, exciseuses et accoucheuses traditionnelles, représentants d'organisations de jeunes, représentants des milices armées des kebele, et toutes les personnes rassemblées au Woreda Shinshicho de Kachabirra, ayant débattu des effets nocifs de certaines pratiques traditionnelles néfastes et du [VIH/SIDA], les 12.04.1997 et 13.04.1997, effectuons la présente déclaration en 15 points :

Mettons un terme aux pratiques suivantes : les mutilations génitales féminines, les mariages précoces, les viols, les mariages de succession, les mariages par enlèvement, l'arrachage de dents, l'ablation de la luelle, toutes les activités exposant au risque d'infection à VIH... les salles de projection illégales de films et de vidéos, les divertissements excessifs liés aux rituels des funérailles et des mariages, les faux témoignages.

Les exciseuses devraient être traduites en justice pour atteinte à l'intégrité corporelle...

À compter de ce 13.04.1997, toute personne portant atteinte à la présente déclaration, devra répondre de ses actes devant la loi, être exclue de l'edir et mise à l'écart des associations religieuses.

Source : traduction de l'amharique, enquête de KMG dans la zone de Kembatta/Tembaro [DAGNE 2009, ANNEXE II, 9](#).

La quasi-totalité (96 % DAGNE 2009, ANNEXE 8) des villageois interrogés ont approuvé les déclarations d'abandon des MGF/É. Cela signifie que dans presque tous les districts et sous-districts de la zone, les décisions prises aux points de rassemblement des Conversations communautaires et entérinées par l'*edir* au niveau des villages, ont été approuvées lors d'assemblées publiques.



RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUIVANTES

1. Comment Boge est-elle parvenue à susciter une telle confiance ? D'après vous, comment a-t-elle persuadé les gens de renoncer aux MGF/É ?
2. Les individus ont tendance à rejeter les informations contraires à leurs croyances et à leurs projets, mais Boge a réussi à créer un lien entre les croyances anciennes et les idées modernes. La confiance des gens en Boge est-elle plus forte que leur désapprobation des messages qu'elle transmet ?
3. Sauriez-vous décrire le fonctionnement du raisonnement ? Considérez-vous que les individus apprennent plus facilement, comprennent mieux les problèmes et prennent de meilleures décisions lorsqu'ils ont la possibilité d'en délibérer ?
4. Quel genre de rapports entre les communautés et les personnes influentes ont sans doute joué un rôle déterminant dans le processus d'abandon prôné par KMG ?
5. Quels sont les principaux éléments de la déclaration du district de Kachabirra ? À quelle étape du processus situeriez-vous la déclaration de Kachabirra sur le « Diagramme sur l'évolution des normes sociales » (↗ **Module 1, Document de travail 1.5**) ?
6. La déclaration de Kachabirra illustre-t-elle un climat de convergence des normes juridiques, morales et sociales ?

DESSINER VOS PROPRES RÉSEAUX SOCIAUX



1. Définissez votre réseau personnel :
 - a. Dessinez un cercle au centre de l'une des feuilles de papier et inscrivez-y votre nom.
 - b. Pensez à tous les membres de votre famille, à vos amis et à d'autres personnes qui comptent dans votre vie privée. Choisissez les 10 personnes les plus importantes et inscrivez leurs noms tout autour du cercle. Tracez des lignes entre le nom de ces personnes et le vôtre.
 - c. Certaines de ces personnes ont-elles un lien entre elles (autrement qu'à travers vous) ? Si c'est le cas, tracez une ligne pour les relier.
 - d. Pensez à 10 personnes dans votre réseau de connaissances personnelles qui ne sont pas très importantes (pas de panique, nous ne leur dirons rien !). Inscrivez leur nom sur la feuille et tracez des lignes les reliant au vôtre.
 - e. Pensez avec qui ces personnes ont des liens à part vous, et reliez-les.
 - f. Revenez au groupe le plus important. Pouvez-vous choisir une ou deux de ces personnes et les relier à d'autres individus de leur connaissance que vous ne connaissez pas vraiment vous-même (comme leurs proches ou leurs collègues) ?
 - g. Est-ce qu'un ou plusieurs de ces individus ont un lien avec d'autres personnes de votre connaissance ?
 - h. Avec un stylo rouge, dessinez un cercle autour des personnes que les membres de votre communauté (quartier, localité, pays) peuvent considérer importantes ou influentes
2. Dressez la carte de votre réseau professionnel. Répétez l'opération, en pensant cette fois-ci à vos collègues de travail, à vos collaborateurs et à vos contacts.



RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUIVANTES

1. Pourquoi les personnes que vous avez choisies sont-elles importantes à vos yeux ? Comment influent-elles sur votre vie ?
2. En ce qui concerne les personnes qui ne sont pas très importantes mais qui appartiennent à votre réseau : avez-vous été surpris(e) de constater les liens étroits qu'elles entretiennent avec certaines de vos connaissances ? Pourquoi ?
3. En cas de problème familial, auprès de qui chercheriez-vous conseil ? Pourquoi ?
4. Pour des questions d'argent, auprès de qui chercheriez-vous conseil ? Pourquoi ?
5. Dans votre réseau professionnel, pourriez-vous citer quelqu'un qui a joué un rôle déterminant dans l'obtention de votre emploi actuel ?
6. Pensez à une autre personne à laquelle vous feriez appel si vous deviez chercher un autre travail. Cette personne est-elle déjà sur votre liste ?
7. Grâce à cet exercice, que constatons-nous vis-à-vis des personnes que nous connaissons ? (Évoquez l'ampleur des interconnexions et la solidité des relations).
8. Pourquoi une personne est-elle plus importante que d'autres à vos yeux ? Si vous traçiez un cercle rouge autour de cette personne, cela la rendrait-elle automatiquement plus importante pour vous ?
9. Pourquoi avons-nous dessiné notre réseau personnel et notre réseau professionnel séparément ? Entretenez-vous des réseaux sociaux différents en fonction des différents domaines de votre vie ? À différentes fins ?

LE TOURNANT. MALICOUNDA-BAMBARA : LA SUITE - UNE RÉVOLUTION LOCALE

En grande partie tiré de [BANQUE MONDIALE 2001](#)

Entre 1995 et 1997, des femmes et quelques hommes du village de Malicounda-Bambara ont pris part à un programme de formation informel parrainé par l'ONG Tostan, basée à Dakar. Les participantes ont décidé qu'elles avaient un objectif prioritaire mis à part le développement d'activités permettant de générer des revenus, etc. : faire en sorte que les habitants du village se débarrassent une bonne fois pour toute de la pratique de l'excision. Au cours de la formation, les femmes ont fait part de leurs douloureuses expériences personnelles concernant ce sujet tabou, avec la conscience nouvellement acquise des droits des femmes. Ainsi, elles ont approché les autorités locales et d'autres villageois afin de gagner leur appui pour une déclaration commune d'intention d'abandon de la pratique. Le 31 juillet 1997, les habitants de Malicounda ont fait une déclaration renonçant à jamais à la pratique, face à une vingtaine de journalistes sénégalais invités pour l'occasion.

L'événement est passé relativement inaperçu, et la nouvelle s'est davantage répandue par le bouche à oreille qu'à travers la presse et les médias. Quelques voix se sont immédiatement élevées pour reprocher aux femmes leur conduite, autant en réaction au fait que des femmes aient osé parler publiquement d'un sujet tabou qu'en opposition au contenu de la déclaration.

L'imam de Ker Simbara, un chef religieux âgé de 66 ans très respecté dans la région, s'est alors préoccupé de la situation et a entrepris de s'en entretenir avec les représentants de Tostan et des femmes de Malicounda-Bambara. Il n'était pas contre l'élimination des MGF/É, bien au contraire. En fait, la controverse l'avait poussé à parler pour la première fois du sujet avec des femmes de sa famille, afin de connaître leurs propres expériences et leurs sentiments sur la question des MGF/É. Il est dès lors devenu un ardent défenseur de l'abandon de ces pratiques. Mais il considérait que la démarche choisie posait deux problèmes majeurs.

Tout d'abord il avança qu'un village ne peut agir indépendamment des autres. « Nous faisons partie d'une communauté où se pratique le mariage inter-communautaire; et à moins que tous les villages prennent part à l'initiative, vous vous trouverez en train de retirer à des parents la possibilité de marier leurs filles », a-t-il affirmé. Deuxièmement, il y avait un véritable problème de langage et d'approche : « Il s'agit de sujets tabous. Il ne faut pas les aborder à la légère. Les gens qui dans le passé ont mené la bataille contre les MGF/É ont utilisé des termes, des images et des photos que les villageois ont considéré choquants. Ce n'est pas comme cela qu'on peut changer une culture, ni l'aider à évoluer d'elle-même ».

Sur la base de ces arguments, l'imam, accompagné d'une exciseuse du village de Ker Simbara et de son propre neveu, a entrepris de visiter dix autres villages de cette communauté endogame. Ce fut une expérience très instructive. Avant la fin de sa tournée, ces dix villages ont tous décidé de rejoindre les rangs de ceux qui s'étaient déclarés contre les MGF/É. Une cinquantaine de personnes issues des villages de Malicounda-Bambara, Nguerigne Bambara et Ker Simbara et représentant près de 8 000 habitants, se sont réunies au village de Diabougou pour dire « plus jamais » le 15 février 1998. La nouvelle a continué à se propager...



RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUIVANTES

1. Quels enseignements avez-vous tirés de l'expérience de Malicounda-Bambara ?
2. Quel était le réseau de référence pour les MGF/É à Malicounda-Bambara ?
3. L'imam a fait preuve d'une incroyable intuition. Quelle est-elle ?



Le 31 juillet 1997, le village de Malicounda Bambara au Sénégal a fait une déclaration publique d'abandon définitif des MGF/É

SEPT MODÈLES ET VECTEURS COURANTS DE TRANSFORMATION PORTEURS DE CHANGEMENT

D'après [UNICEF 2013](#) ¹⁴

Les perspectives apportées par la théorie des normes sociales correspondent aux enseignements tirés des expériences sur le terrain, telles que la transformation de la ville de Bogotá en Colombie, Saleema au Soudan, Tostan au Sénégal et en Somalie, KMG en Éthiopie, Dayr al-Barsha en Égypte, et la tradition historique du bandage des pieds en Chine. Pris ensemble, ces enseignements révèlent que certains modèles et vecteurs courants de transformation peuvent contribuer à faire évoluer la norme sociale de l'excision des filles et à encourager une accélération de l'abandon de cette pratique.

«En raison de la nature complexe de l'E/MGF, il s'est avéré que les programmes les plus efficaces sont ceux qui incorporent plusieurs [modèles et vecteurs courants de changement] à des stratégies coordonnées et globales. Il est apparu que ces [modèles et vecteurs] individuels ne suffisent pas à déclencher le changement désiré, mais que leur association conduit à un processus de transformation.»

[UNICEF 2010A](#)

1. Une approche sensible, valorisante et respectueuse, principalement axée sur l'exercice des droits de l'homme et l'autonomisation des filles et des femmes

Une approche sensible, valorisante et respectueuse débute «là où se trouvent» les individus. Elle est pacifique, respectueuse de la langue et de la culture locales, et fondée sur le «discours» des droits de l'homme et de la justice sociale. Pour qu'elle fonctionne, les porteurs de messages novateurs doivent faire preuve de crédibilité et gagner la confiance des individus. Elle a recours au dialogue et au débat pour permettre l'échange d'arguments; elle met au jour les contradictions existantes entre les valeurs positives et les normes sociales néfastes; et elle entraîne la remise en question des normes négatives.

¹⁴ Six vecteurs d'abandon des MGF/E ont été formulés pour la première fois en 2005 dans le rapport du centre Innocenti de l'UNICEF, sur la base d'observations réalisées dans le cadre du programme de renforcement des capacités communautaires de Tostan, ainsi que de comparaisons et d'analogies avec les stratégies de lutte contre la pratique du bandage des pieds en Chine et l'expérience de Dayr al-Barsha en Égypte. Ces vecteurs ont de nouveau été cités dans la Stratégie coordonnée de l'UNICEF pour l'abandon des MGF/E en l'espace d'une génération, en 2007. Le présent manuel approfondit l'étude de ces six modèles et vecteurs courants de changement, tout en les portant au nombre de sept en se fondant sur les nouveaux éléments de preuves tirés de plusieurs sources, dont le cours de formation sur les normes sociales organisé en 2010-2013 par l'UNICEF et l'Université de Pennsylvanie.

Le processus fait la distinction entre les « actions indépendantes », les « actions interdépendantes » et les dynamiques collectives de changement associées aux normes sociales. Cette approche révèle des faits scientifiques, qui contribuent à faire comprendre au public que les filles ne s'en porteraient que mieux si tout le monde abandonnait la pratique. Elle vide de leur sens les croyances bien établies qui se perpétuent d'elles-mêmes, et en appelle aux croyances et aux valeurs qui sont conformes aux droits de l'homme. Elle analyse la nature même des MGF/É et fait affleurer l'ignorance pluraliste. Là où un système de valeurs intériorisées prédomine, elle se concentre sur la recatégorisation des MGF/É et des croyances afférentes. Elle a recours à la logique de la théorie des normes sociales et reconnaît que les attentes des autres familles « comptent aussi ».

2. Recatégorisation des MGF/É : encourager leur abandon en associant la non-excision à des valeurs communes positives

Les normes sociales et les pratiques font partie intégrante du script que doivent suivre les femmes et les enfants en société [UNICEF 2010A](#). Ainsi, au Soudan, les MGF/É sont associées aux scripts qui touchent la pureté. Par le biais de la réflexion et des arguments liés au discours des droits de l'homme, aux valeurs universelles et aux principes de la justice sociale, le coût des MGF/É devient généralement plus évident à mesure que les femmes et les hommes partagent leurs expériences et celles de leurs filles.

Le modèle international des droits de l'homme, les valeurs universelles et les principes de la justice sociale mettent en exergue les **principes moraux fondamentaux**, qui justifiaient à l'origine la norme sociale de l'excision, mais aussi les **contradictions intrinsèques** entre ces principes et la pratique des MGF/É.

Par conséquent, pour mieux comprendre la dynamique des normes sociales néfastes, il faut savoir que les « principes moraux » (le fait que les parents aiment leurs enfants et veulent ce qu'il y a de mieux pour eux) qui motivent la pratique des MGF/É peuvent aussi inciter à « revoir » et à « recatégoriser » cette pratique, une fois qu'une alternative est acceptée par la société [MACKIE 2009, 2010](#). Ces mêmes principes sont également déterminants pour encourager les individus à abandonner les MGF/É.

3. Prises de décision interdépendantes, analyse des réseaux sociaux et stratégie de diffusion organisée

« Les expériences analysées confirment que les prises de décisions en ce qui concerne l'É/MGF sont interdépendantes et qu'un changement durable dépend des décisions d'une multiplicité d'acteurs. Les pays analysés possèdent tous des réseaux complexes de personnes et de villages unis par des liens familiaux et de parenté, par le commerce, la religion et les ressources locales. Il est crucial de se servir de ces liens pour influencer la façon dont les individus et les communautés s'accordent pour abandonner l'É/MGF et la manière dont ces décisions sont respectées à travers un nouvel ensemble de récompenses et de sanctions sociales. Si l'analyse des processus individuels de prise de décision de l'abandon de l'É/MGF fournit des points de vue importants, il n'en est pas moins nécessaire, lorsque l'on considère l'abandon sur une vaste échelle, d'analyser avant tout le rôle des communautés et des réseaux élargis. » [UNICEF 2010A](#)

Une stratégie de diffusion organisée consiste en un processus à travers lequel « les connaissances et les actions d'une seule famille ou d'une seule communauté peuvent s'élargir à d'autres familles ou communautés par le biais de réseaux sociaux, à condition que ce processus soit organisé en vue d'un abandon coordonné » [UNICEF 2007, P. IV](#). La diffusion organisée a recours à des réseaux locaux et aux relations sociales pour encourager les engagements conditionnels en faveur de l'abandon des MGF/É. Les informations circulent à l'intérieur d'une communauté géographique mais aussi dans d'autres communautés, parfois lointaines, avec qui les membres de la première se marient ou entretiennent d'autres liens sociaux en rapport avec les MGF/É. Il est essentiel de faire participer les communautés qui sont particulièrement influentes. Une fois la décision de l'abandon suffisamment répandue, la dynamique sociale qui est à l'origine de la pratique peut en fait servir à accélérer et à soutenir son abandon.

4. Déclaration publique de la part des communautés annonçant explicitement leur engagement collectif en faveur de l'abandon des MGF/É

Il est nécessaire, bien qu'insuffisant, de mettre en œuvre une approche sensible, valorisante et respectueuse pour faire évoluer les normes sociales et, qu'en conséquence, de nombreux membres de la communauté se prononcent en faveur de l'abandon des MGF/É. Pour qu'un changement de normes sociales se produise, de nombreux membres d'une communauté doivent manifester collectivement leur volonté d'abandonner la pratique des MGF/É.

Pour que l'abandon ait effectivement lieu, les individus doivent connaître l'intention des autres en ce sens, et croire en leur bonne foi [UNICEF 2010A](#). Les attentes sociales changeront si les individus ont la garantie que les autres s'engagent réellement à abandonner la pratique. Il est par conséquent nécessaire qu'une déclaration publique d'engagement ait lieu pour que chaque individu soit assuré de la volonté des autres membres de la communauté de mettre fin aux MGF/É. Pour que l'alternative de la non-excision devienne réalité, les nouvelles attitudes et la volonté de changer doivent être explicites et rendues publiques. Cela ouvre la voie à la modification des comportements, et à un abandon réel et pérenne. Les familles peuvent maintenir leur statut social et éviter de nuire à leurs filles, tout en maintenant leur [statut et] leur éligibilité au mariage.

Ce processus de changement peut débuter de différentes façons : manifestation collective d'engagement à l'occasion d'un grand rassemblement public, ou déclaration écrite officielle de l'engagement collectif en faveur de l'abandon des MGF/É, ou toute autre expression d'affirmation/engagement explicite ou de promesse publique. Un phénomène social d'une telle ampleur montre que la plupart des individus sont disposés à mettre fin à cette pratique et tiennent parole.

5. Communication pour déclencher et soutenir la modification des normes sociales

« Les programmes prônant l'abandon de l'É/MGF qui sont guidés par la théorie de la convention sociale et utilisent une stratégie de diffusion organisée doivent adopter une approche de la communication qui soit compatible avec la stratégie globale.

En voici certains des éléments les plus importants :

- i. proposer une approche non directive qui valorise le dialogue et la discussion, créant un espace d'apprentissage où le changement est possible,
- ii. mettre prioritairement l'accent sur la communication interpersonnelle entre réseaux sociaux et au sein de ceux-ci, pour que les membres de ces réseaux aient la possibilité de discuter entre eux de questions aussi intimes que l'E/MGF,
- iii. insister également sur l'élaboration de programmes médiatisés qui encouragent le dialogue au lieu de transmettre des messages, et
- iv. proposer des activités de plaidoyer à un haut niveau en les synchronisant avec le processus de diffusion organisée, pour que les cadres politiques et législatifs encouragent et appuient le changement de la convention sociale ». [UNICEF 2007, P. 24](#)

La communication partant de l'hypothèse que les MGF/E constituent une norme sociale vise à instaurer un changement dépassant le simple comportement individuel, pour favoriser une évolution collective puis sociétale. Elle cherche à parvenir à un « changement de second ordre », ce qui implique de modifier des valeurs de manière encore plus transcendantale.

6. Harmonisation des normes juridiques, sociales et morales en faveur d'un changement social positif à grande échelle ¹⁵

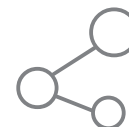
Les faits ont prouvé que les lois non accompagnées de mesures politiques appropriées ne suffiront pas à mettre fin à la pratique, car les populations risquent de s'y opposer si elles sont introduites avant l'adoption d'autres stratégies. Si le soutien apporté à la pratique est significatif, les mesures juridiques qui critiquent ou pénalisent l'E/MGF ne pourront pas être appliquées. La crainte d'être privé des récompenses sociales et de l'honneur familial pour n'avoir pas respecté les normes sociales peut constituer un moyen plus dissuasif que les sanctions juridiques.

D'après Antanas Mockus, ancien maire de Bogotá, en Colombie, il est possible de miser sur l'harmonisation de la législation et des normes morales et sociales pour susciter une transition pacifique. Il est possible de faire la distinction entre trois types de règles ou normes différentes : les normes juridiques, les normes morales (ou normes de conscience) et les normes culturelles (normes sociales partagées de manière non officielle par une communauté). Les raisons qui poussent un individu à respecter un changement de norme varient en fonction du type de norme en question. Ainsi, un individu peut décider de se conformer à une norme juridique parce qu'il admire la manière dont celle-ci a été créée ou dont elle est appliquée, ou encore en raison de ses effets. D'autre part, un facteur très important pour le respect des lois est la crainte des sanctions juridiques, des amendes et de l'emprisonnement. La régulation morale est étroitement liée à l'autonomie personnelle des individus et au développement de leur capacité de discernement. La conformité à une norme morale peut trouver sa source dans le plaisir que cette attitude procure ou dans le sens du devoir. Le sentiment contraire, une impression de discordance ou de mésentente avec soi-même fait office de

¹⁵ Antanas Mockus, ancien maire de la ville de Bogotá, Colombie.

punition morale, généralement désignée sous le nom de « culpabilité ». Contrairement aux normes morales, les normes sociales ne dépendent pas tant de la conscience de chaque individu, mais plutôt du groupe auquel il appartient. Le fait de se conformer aux normes sociales engendre une admiration et une reconnaissance sociales, et à l'inverse, une crainte du rejet social. Ces raisons et ces réactions sont résumées dans le tableau ci-dessous.

	Normes juridiques	Normes morales	Normes sociales
Raisons positives	Légitimité de l'autorité Respect de la loi	Bonne conscience	Estime Acceptation
Raisons négatives	Sanction des autorités	Mauvaise conscience	Manque d'estime
Émotion personnelle typique en cas de violation	Peur	Culpabilité	Honte



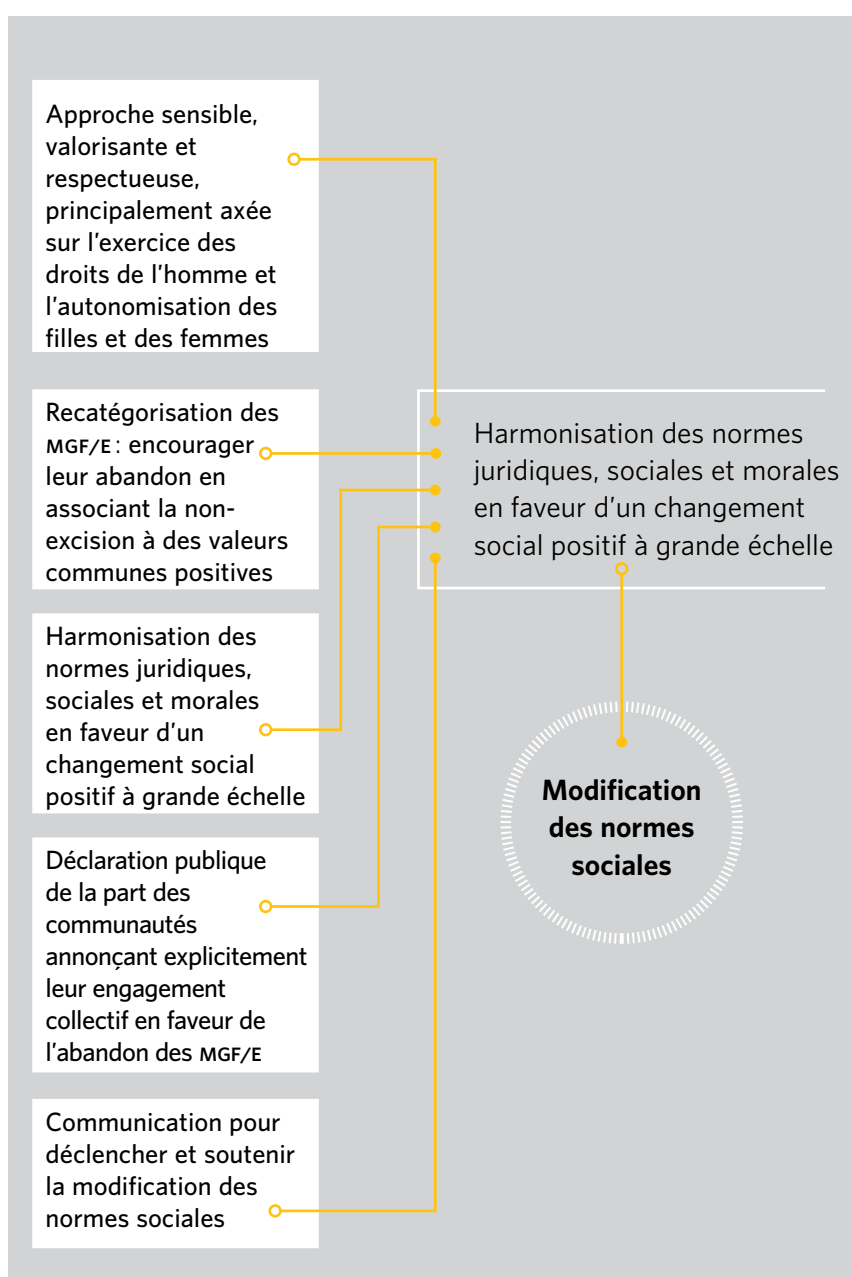
Les gouvernements peuvent non seulement agir sur la loi ou sur la conscience des citoyens, mais aussi essayer de faire évoluer les normes sociales en tentant de les harmoniser avec les normes morales et juridiques. Ils peuvent décider d'intervenir pour pallier le manque de cohérence entre la régulation culturelle d'un comportement et sa régulation morale et juridique. Dans cette optique, les réformes législatives prônant un changement social jouent un rôle décisif, à condition d'arriver à point nommé.

7. La modification des normes sociales et l'abandon des MGF/E prennent racine

Lorsque le processus d'abandon arrive à un certain point, parfois appelé « point de basculement », la grande majorité de la population s'accorde pour abandonner les MGF/E en même temps. Les individus qui persistent à prôner l'excision perdent leur crédibilité en insistant sur la supériorité de la pratique puis finissent par accepter au fil du temps la nouvelle norme de la « non-excision ». La norme sociale de la « non-excision » s'impose d'elle-même, et l'abandon de la pratique se répand à mesure que la société récompense davantage la non-excision que l'excision. Il est toutefois difficile de repérer le point de basculement avant qu'il ne survienne. De plus, pour y parvenir, il est parfois indispensable de dévaloriser et de recatégoriser la pratique au préalable.

DANS QUELLE MESURE VOTRE PROGRAMME COMPREND-IL DÉJÀ LES SEPT VECTEURS DE TRANSFORMATION ?

D'après UNICEF 2014



5



DOCUMENTS DE TRAVAIL

Évaluation à des fins de planification et de mesure des normes sociales et des programmes encourageant des changements sociaux positifs

Photo de couverture Des filles assistent à une réunion communautaire sur les MGF/E, dans la ville de Katiola, située au nord du pays dans la région de la Vallée du Bandama. Cette réunion a été organisée par l'ONG OIS Afrique, un partenaire de l'UNICEF qui travaille dans les communautés et auprès des personnes pratiquant les MGF/E, en vue de promouvoir l'abandon de ces pratiques.

ANALYSE DE LA PRÉVALENCE DES MGF/E EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE ET EN ÉGYPTÉ : POURQUOI ADOPTER UNE STRATÉGIE D'INTERVENTION COORDONNÉE ?

Le présent Document de travail vise à aider les participants à utiliser les données disponibles à l'échelle nationale et infranationale à travers les EDS et les MICS¹, et à émettre des hypothèses logiques suite à l'analyse de ces données, d'après les connaissances qu'ils ont acquises sur la dynamique des normes sociales.

Au cours de l'atelier, le formateur présentera une série de cartes, à étudier à l'avance :

- Prévalence des MGF/E dans les pays d'Afrique subsaharienne et en Égypte
- Prévalence des MGF/E par région dans les pays et par-delà les frontières nationales en Afrique subsaharienne et en Égypte
- Prévalence des MGF/E par région dans les pays et par-delà les frontières nationales en Afrique de l'Ouest



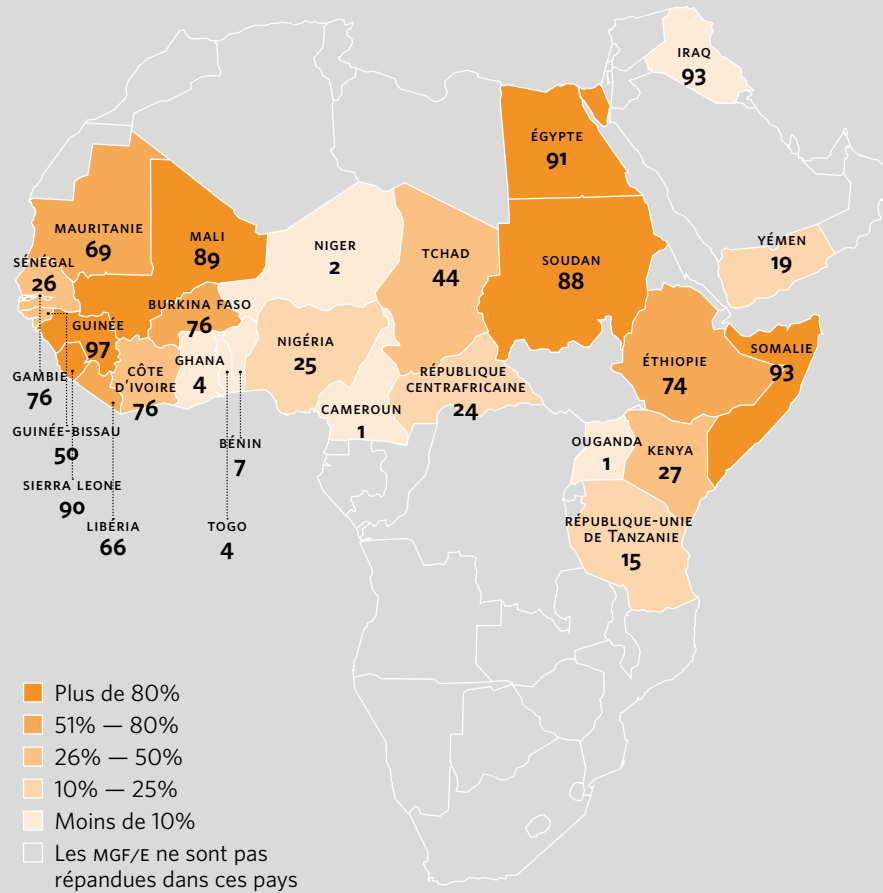
Maza Garedu, 14 ans, pose devant son école secondaire dans la ville d'Imdibir, district de Cheha, Région des nations, nationalités et peuples du Sud, en Éthiopie. Maza a été excisée lorsqu'elle avait 10 ans et milite à présent contre ces pratiques. « Dans mon village, il y a une fille plus jeune que moi qui a échappé à l'excision parce que j'ai abordé le sujet avec ses parents », explique Maza.

¹ Le programme d'enquêtes démographiques et de santé (EDS) de l'Agence des États-Unis pour le développement international réalise des enquêtes auprès des ménages, représentatives à l'échelle nationale, dans les domaines démographique, sanitaire et nutritionnel. L'enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) est une enquête menée par l'UNICEF auprès des ménages afin de réaliser le suivi de la situation des enfants.



CARTE 1

Prévalence des MGF/E dans les pays d'Afrique subsaharienne et en Égypte (femmes âgées de 15 à 49 ans)



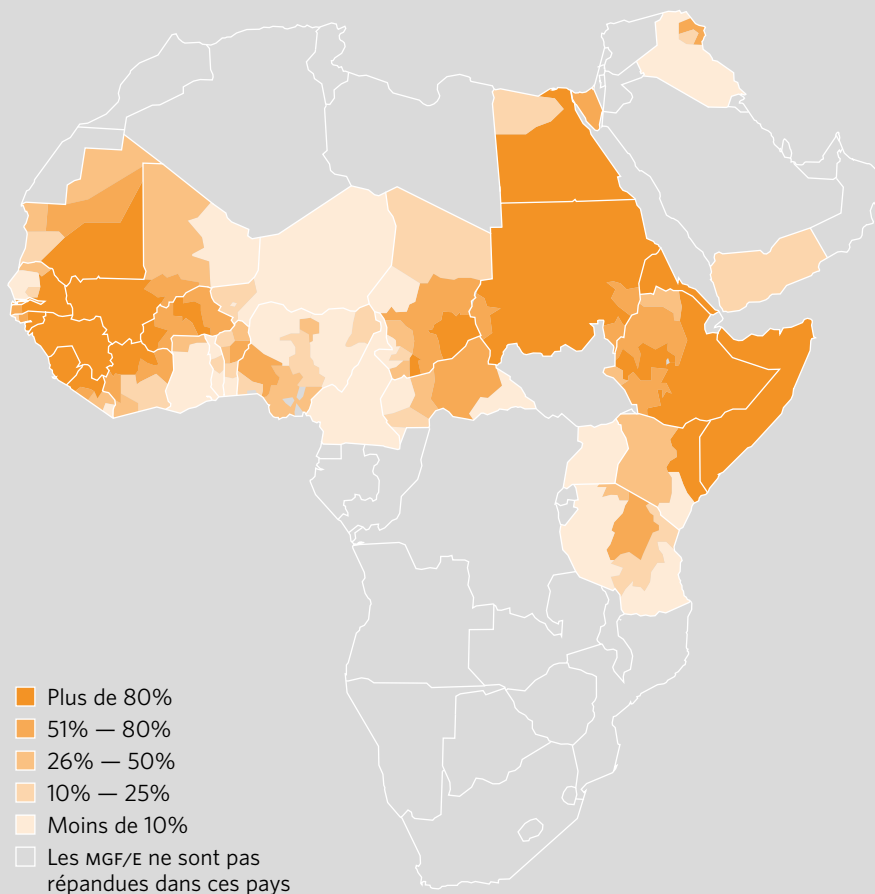
Remarques: Cette carte stylisée n'est pas à l'échelle. Elle ne représente nullement un quelconque point de vue de l'UNICEF sur la situation légale de pays ou de territoires ou la délimitation de frontières. Les données infranationales pour le Yémen ne figurent pas sur cette carte en raison d'un écart important entre les données du groupe régional issues de l'EDS et les données disponibles dans le logiciel utilisé pour créer cette carte. La frontière définitive n'a pas encore été déterminée entre le Soudan et le Soudan du Sud.

Source : UNICEF 2013



CARTE 2

Niveaux de prévalence des MGF/E similaires de part et d'autre des frontières nationales (femmes âgées de 15 à 49 ans)



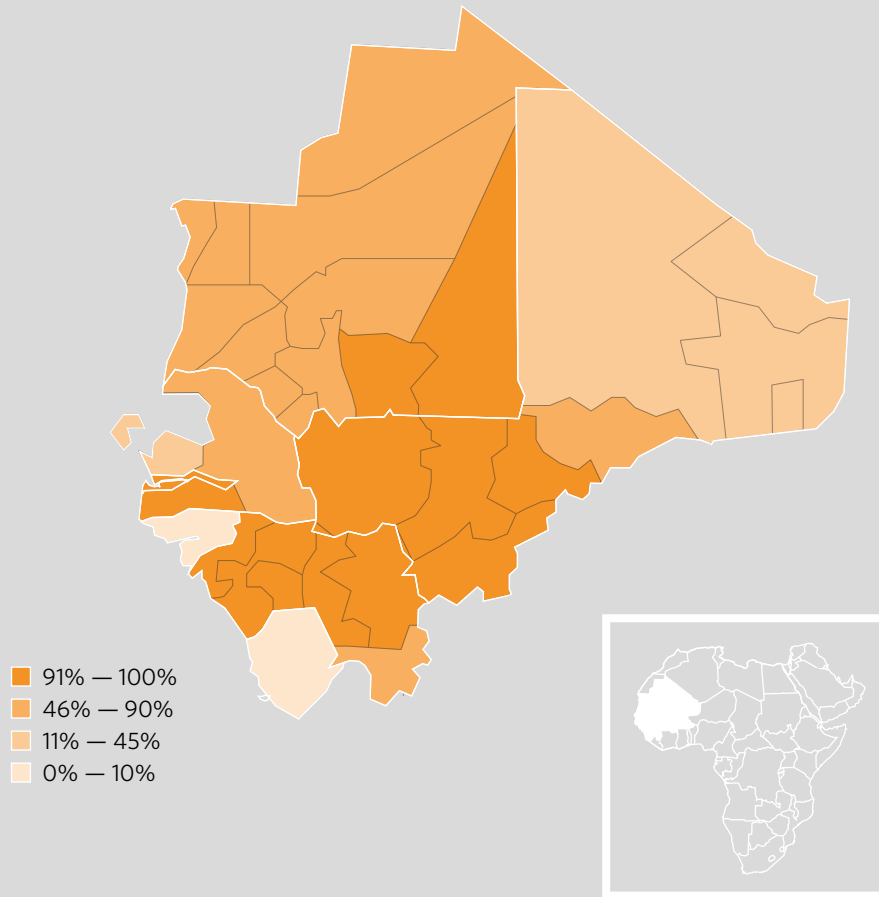
Remarques : Cette carte stylisée n'est pas à l'échelle. Elle ne représente nullement un quelconque point de vue de l'UNICEF sur la situation légale de pays ou de territoires ou la délimitation de frontières. Les données infranationales pour le Yémen ne figurent pas sur cette carte en raison d'un écart important entre les données du groupe régional issues de l'EDS et les données disponibles dans le logiciel utilisé pour créer cette carte. La frontière définitive n'a pas encore été déterminée entre le Soudan et le Soudan du Sud.

Source : UNICEF 2013



CARTE 3

Prévalence des MGF/E dans les pays et par-delà les frontières nationales en Afrique de l'Ouest (femmes âgées de 15 à 49 ans)



Source: UNICEF 2013

PRÉPAREZ-VOUS À DISCUTER DES QUESTIONS SUIVANTES

1. Quels renseignements obtenez-vous des EDS/MICS ?
2. Y a-t-il des éléments susceptibles d'influencer la conception de votre programme ?
3. De quelles informations avez-vous besoin pour planifier vos interventions ? Dressez une liste.
4. Comment choisiriez-vous les enquêtes ? En quoi modifieriez-vous les enquêtes actuelles ?



OBSERVEZ

La cartographie et la visualisation de la répartition géographique des MGF/E sont très révélatrices: des écarts importants entre plusieurs zones géographiques dans une même région peuvent correspondre à différents groupes de population.

Une répartition par « points sensibles » ou prenant l'apparence d'une « peau de léopard » peut laisser penser qu'une norme sociale est à l'origine du phénomène.



ANALYSE DE LA PRÉVALENCE DES MGF/E ET DU SOUTIEN EN FAVEUR DE CETTE PRATIQUE AU KENYA

D'après [JENSEN 2014](#)



ÉTUDE DE CAS

... Les MGF/E étaient traditionnellement pratiquées dans 38 groupes ethniques kenyans sur 43 au total. Leur prévalence recule dans tout le pays, en particulier chez les femmes jeunes, plus urbaines et mieux instruites. Des données récentes (rapports préliminaires de l'enquête démographique et de santé 2008-2009) montrent que les MGF/E ont chuté de 38 % en 1998 à 27,1 % aujourd'hui. Les statistiques concernant les jeunes filles sont plus encourageantes : selon les données, près de la moitié des femmes de 45 à 49 ans sont excisées, contre seulement 15 % des adolescentes de 15 à 19 ans.

Bien qu'elles soient condamnées par les organisations internationales et le gouvernement kenyan, ces pratiques restent très répandues dans certaines communautés, notamment parmi les groupes ethniques des Kisii, Masais, Somali, Samburu et Kuria. Elles sont souvent considérées comme la condition essentielle d'un bon mariage. Les journaux rapportent parfois des histoires de groupes de femmes obligées de subir des MGF/E ou de s'enfuir pour y échapper.

Dans certaines de ces communautés, ces pratiques sont enracinées depuis plusieurs siècles. Le Programme conjoint UNFPA-UNICEF vise leur élimination au Kenya et dans 16 autres pays en l'espace d'une génération. Le Kenya formant un patchwork de cultures, de traditions, de groupes ethniques, de religions, de langues et de normes sociales, la tâche y est particulièrement complexe.

Des approches différentes selon les contextes

À l'intérieur du pays, les pratiques vont d'une excision ou une ponction relativement légère, réalisée par une exciseuse traditionnelle ou sous contrôle médical, à l'ablation brutale des organes génitaux externes avec immobilisation des jambes pour former une cicatrice constituant un obstacle physique à la pénétration sexuelle.

Selon Christine Ochieng, coordonnatrice nationale du Programme pour le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), les interventions doivent être ciblées de manière stratégique et adaptées aux conceptions des différentes communautés: « Il est impossible d'appliquer une seule et même forme d'intervention dans tout le pays, explique-t-elle. Tout dépend des raisons pour lesquelles les communautés ont recours à ces pratiques. »

Chez les Masais, les Meru, les Marakwet et d'autres groupes ethniques, les MGF/E font partie d'un rituel initiatique complexe marquant l'accès au statut de femme. Pour les membres de la secte Mungiki, un mouvement hors la loi issu de la communauté Kikuyu, elles symbolisent le retour aux traditions précoloniales et sont parfois imposées aux femmes en guise d'intimidation ou de représailles. Les Abugisii pratiquent généralement les MGF/E sous contrôle médical et les considèrent comme l'expression d'un certain statut social et une marque de prestige. Chez les Somali, qui vivent dans la province nord-orientale et font subir aux jeunes filles la forme d'excision la plus sévère, ces pratiques sont associées à la religion, la culture et la chasteté. L'hygiène, l'embellissement, la tradition et l'honneur sont d'autres raisons citées dans plusieurs communautés. Les MGF/E sont pratiquées aussi bien par les chrétiens que par les musulmans et les animistes.

Les MGF/E sont liées presque partout à la peur et au contrôle de la sexualité féminine. « Les motifs invoqués sont très nombreux et se retranchent parfois derrière la culture ou la religion », affirme Zeinab Ahmed, qui gère le Programme conjoint dans la province nord-orientale du pays. « Mais l'enjeu ultime est de contrôler les femmes. »

Le poids des normes sociales

Dans les groupes où la prévalence des MGF/E atteint plus de 90 %, le poids des normes est immense et toute personne refusant de s'y conformer risque la mort sociale. Les parents pensent agir dans l'intérêt de leur enfant, d'où la difficulté à leur faire abandonner ces pratiques. « Ils n'ont pas l'intention de faire du mal à leurs filles », explique le professeur Margaret Kamar, une autre parlementaire luttant activement contre les MGF/E et qui soutient la nouvelle législation à leur encontre. « Tous les parents veulent le meilleur pour leurs enfants et beaucoup de mères craignent que leurs filles ne soient mises au ban de la société. »

De fait, l'exclusion sociale est une menace bien plus concrète et immédiate que les sanctions législatives. « À l'heure actuelle, les mutilations génitales féminines ne sont pas illégales pour les femmes de plus de 18 ans. Elles sont interdites par la loi sur les enfants de 2001, mais ce texte protège uniquement les filles de moins de 18 ans », poursuit Christine Ochieng, qui participe à l'élaboration du nouveau texte avec les parlementaires. La loi sur les enfants, en cours de révision, présente un certain nombre de failles et a rarement conduit à des sanctions graves. En outre, il est généralement impossible de faire appliquer une législation sans l'adhésion des communautés.

Selon Christine Ochieng, le nouveau projet de loi peut augmenter le nombre de filles et de femmes qui refusent de se soumettre à ces pratiques. Il peut également permettre de faire savoir que les normes sociales évoluent, d'aborder ouvertement le sujet et de protéger les parents ou les filles qui s'opposent à cette pratique.

« La nouvelle loi aidera les filles à dire "non" et incitera la population à réfléchir. Mais nous devons absolument susciter son appropriation par les communautés, faute de quoi elle restera lettre morte », déclare Lina Kilimo.

En effet, la stratégie de base du Programme conjoint s'appuie sur le dialogue avec les communautés et l'appropriation de la décision de mettre fin aux MGF/E...

Les participants à l'atelier sont invités à étudier les deux diagrammes suivants :

- Prévalence des MGF/E et soutien en faveur de la pratique dans les régions du Kenya, 2008-2009
- Prévalence des MGF/E par groupe ethnique au Kenya, 2003 et 2008-2009

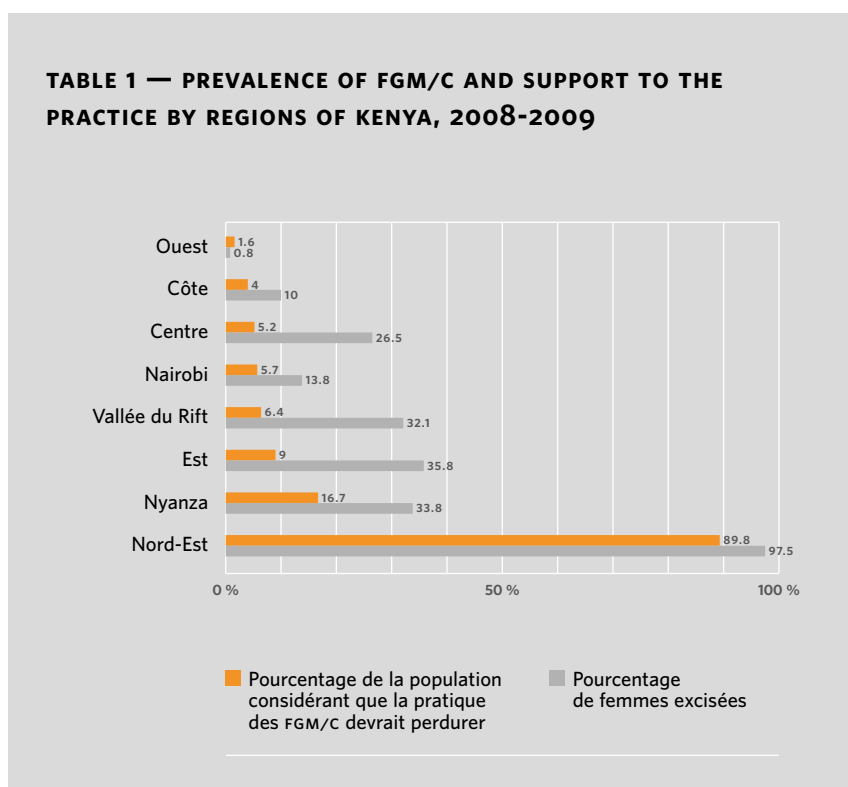
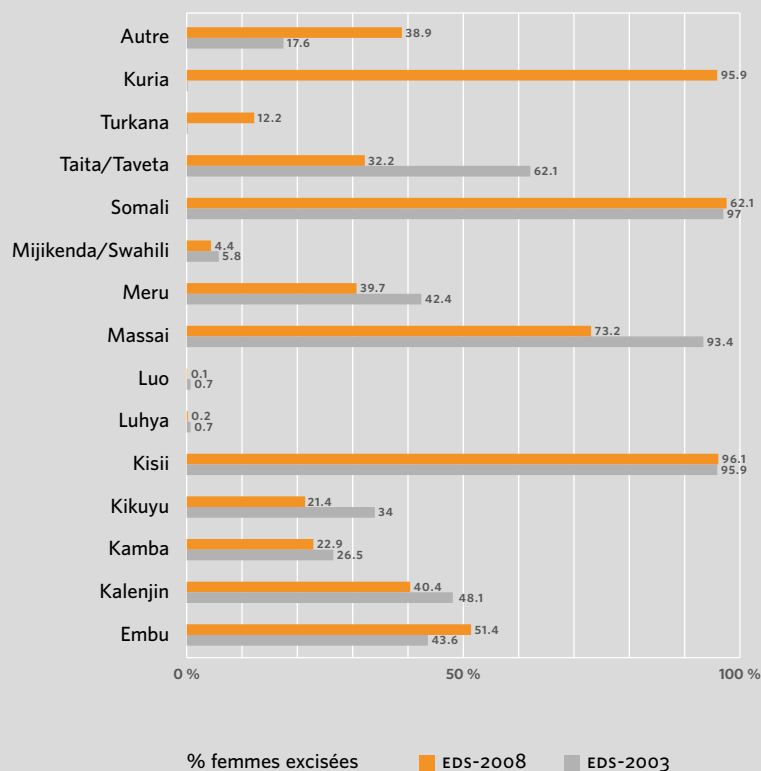




DIAGRAMME 1 — PRÉVALENCE DES MGF/E ET SOUTIEN EN FAVEUR DE LA PRATIQUE DANS LES RÉGIONS DU KENYA, 2008-2009



Réfléchissez à la situation dans la région de la Vallée du Rift, où seulement 6,4 % des femmes considèrent que la pratique devrait perdurer alors que 32,1% sont excisées.

À NOTER

- Les données relatives à la prévalence portent sur les années qui précèdent l'enquête
- Les données relatives au soutien en faveur de la pratique portent sur l'année de l'enquête



L'interprétation des données peut être « aléatoire » car la « prévalence » correspond à la situation, au moment de l'excision (soit 5 à 15 ans avant l'enquête), des femmes aujourd'hui âgées de 15 à 49 ans, tandis que le « soutien en faveur de la pratique » illustre la situation au moment même de l'enquête.

L'écart entre la « prévalence » et le « soutien en faveur de la pratique » (ou la « conviction » des individus que la pratique doit perdurer) reste significatif et répond à une tendance presque constante dans tous les pays.



RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUIVANTES

1. Comment expliquer, selon vous, une telle incohérence entre les convictions (le soutien en faveur de la pratique) et le comportement réel de la population dans les régions du Kenya ?
2. D'après vous, pourquoi la situation diffère entre la région du Nord-Est et les autres régions du Kenya ?
3. Se peut-il que nous ayons affaire à un exemple de « MGF/E fortement intériorisées » associées à des valeurs fondamentales dans la région du Nord-Est ?
4. Comment peut-on recatégoriser la pratique et la dissocier de ces valeurs fondamentales ?
5. Se peut-il que nous ayons affaire à des situations d'ignorance pluraliste dans les régions du Centre, de la Vallée du Rift et de l'Est ?
6. En quoi les indicateurs relatifs aux normes sociales, mesurant l'essoufflement ou la consolidation d'une certaine norme, pourraient-ils influencer sur votre planification ?

Dans certains groupes ethniques, les MGF/E sont en voie de disparition, tandis que la prévalence reste stable dans d'autres. Il semblerait que l'origine ethnique soit le principal facteur déterminant la pratique des MGF/E : sa répartition géographique correspond à celle des groupes ethniques. Par conséquent, le phénomène des MGF/E dépasse les frontières nationales.

7. Quels indicateurs intéressants pourriez-vous obtenir des EDS ou d'autres sources afin d'améliorer la collecte de données ? Dressez-en la liste.

UTILISATION D'UNE VERSION SIMPLIFIÉE DE L'OUTIL D'ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT POUR DRESSER UNE CARTE DE LA COMMUNAUTÉ

Les participants, divisés en groupes de travail, devront sélectionner un projet et utiliser l'outil d'analyse de l'environnement pour dresser la carte des parties prenantes. Ils devront pour cela faire la liste de toutes les parties prenantes impliquées et/ou concernées par le projet.

Représentez chaque groupe de parties prenantes dans l'outil d'analyse de l'environnement, selon :

- Qui a le plus d'influence/de pouvoir ? Pourquoi ?
- Qui a le moins d'influence/de pouvoir ? Pourquoi ?
- Qui a le plus de capacités ? Pourquoi ?
- Qui a le moins de capacités ? Pourquoi ?

Réfléchissez à l'avance aux questions suivantes, sur lesquelles se pencheront les groupes de travail :

En tenant compte de toutes les parties prenantes de votre projet :

1. Lesquelles sont susceptibles d'avoir un intérêt dans le projet et de le soutenir ?
2. Lesquelles sont susceptibles d'être victimes du projet et de s'y opposer ?
3. Qu'est-ce qui est faisable d'un point de vue culturel ?
4. Comment la dynamique des normes sociales influe-t-elle sur les rapports entre les groupes ?
5. D'après les informations obtenues suite à l'analyse de l'environnement, quelles actions/stratégies mettriez-vous au point pour chaque groupe d'acteurs ?



VERSION SIMPLIFIÉE DE L'OUTIL D'ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT

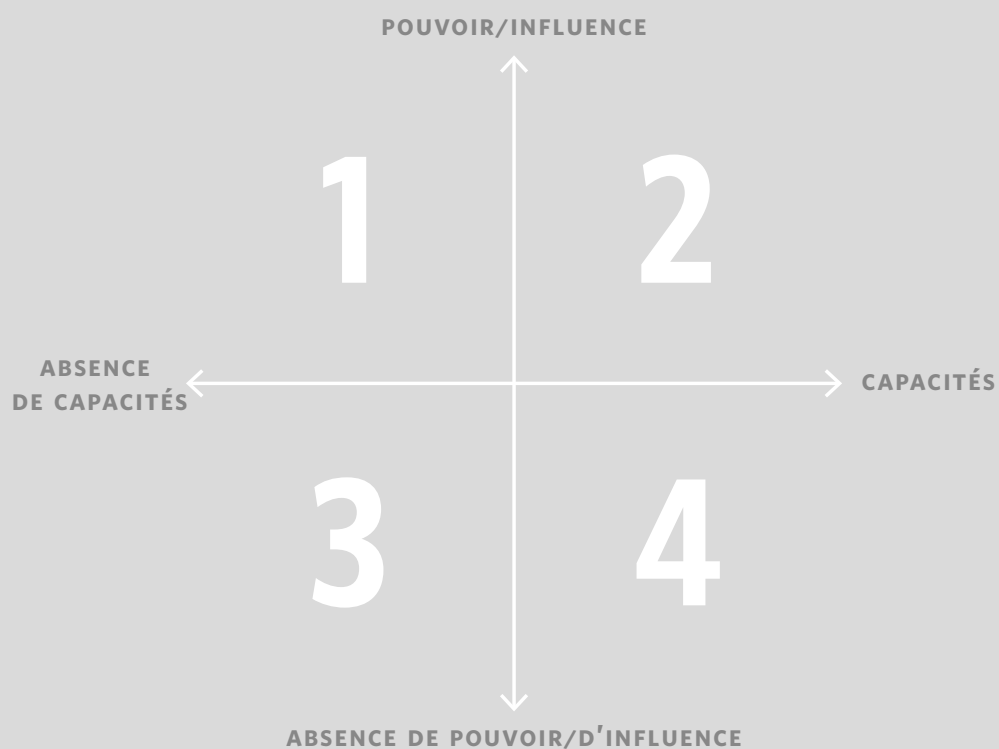


TABLEAU DES SEPT VECTEURS STRATÉGIQUES DU CHANGEMENT SOCIAL ASSORTIS D'INDICATEURS SUR L'ÉLIMINATION DES MGF/E



© UNICEF/NYHQ2009-1079/FURRER — SOUDIANE (SÉNÉGAL), 2009

Demba Diawara, 76 ans, dans le village de Ker Simbara, au Sénégal. En tant que chef et imam du village, c'est une personne particulièrement influente. M. Diawara est un fervent défenseur de l'abandon des MGF/E et continue à le promouvoir depuis que Ker Simbara et les villages environnants ont publiquement déclaré qu'ils abandonnaient cette pratique le 15 février 1998, à Diabougou.

Sept vecteurs porteurs de changement	1 Une approche sensible, valorisante et respectueuse, principalement axée sur l'exercice des droits de l'homme et l'autonomisation des filles et des femmes	2 Recatégorisation des MGF/E : encourager leur abandon en associant la non-excision à des valeurs communes positives	3 Prises de décision interdépendantes, analyse des réseaux sociaux et stratégie de diffusion organisée
Lien avec le processus de changement des normes sociales	<p>Recenser/rechercher les pratiques néfastes existantes : ce qui est pratiqué, par qui, comment et pourquoi</p> <p>Déterminer le réseau du groupe de référence et les modèles de communication</p>	<p>Organiser des débats pour informer les individus au sujet de leurs droits et de la nocivité des pratiques</p> <p>Encourager la remise en question des pratiques et l'harmonisation des valeurs et des normes morales, juridiques et sociales</p>	<p>Encourager l'action collective et l'engagement public en faveur de nouvelles normes et pratiques</p>
Exemples d'activités	<p>Obtenir des informations sur les traités relatifs aux droits de l'homme et les lois pénales applicables pour convaincre les décideurs nationaux et locaux et influencer les membres de la communauté</p> <p>Chercher à participer à la mise en œuvre à l'échelle locale de la stratégie nationale applicable</p> <p>Identifier le groupe de référence comprenant les personnes impliquées dans le maintien de cette pratique, y compris les personnalités influentes et les décideurs principaux</p>	<p>Organiser des groupes de discussion chargés de débattre de leurs valeurs fondamentales, des droits de l'homme et des pratiques, sur une période d'un ou deux ans</p> <p>Impliquer les enfants et les adolescents, selon leurs capacités</p>	<p>Élargir les réunions pour inclure davantage de membres des réseaux sociaux, aider les participants à partager de nouvelles informations avec leurs pairs, favoriser une discussion à grande échelle</p> <p>Favoriser la remise en question des normes sociales néfastes par le groupe; rechercher, adopter et diffuser les alternatives positives aux normes et pratiques néfastes</p>
Exemples d'indicateurs	<p>1.2.A. Proportion/nombre d'actions de prise de conscience à l'échelle nationale/régionale menées par les parties prenantes à travers des messages clés des résolutions appelant à l'élimination des MGF/E</p> <p>1.2.B. Nombre d'événements de plaidoyer en partenariat avec les parties prenantes pour l'élimination des MGF/E</p>	<p>RÉSULTAT 2.1. Degré d'évolution de la norme sociale soutenant les MGF/E dans les zones du programme (indicateur composite de: % de personnes ne soutenant pas leur persistance, % de personnes qui pensent que d'autres continueront à suivre la pratique et % de personnes qui craignent des sanctions si elles ne pratiquent pas l'excision.)</p> <p>PRODUIT 2.1.A Proportion/ nombre de personnes [filles/garçons/femmes/hommes] des zones ciblées qui participent de manière régulière aux dialogues éducatifs visant à favoriser l'abandon des MGF/E et des autres discriminations basées sur le genre.</p>	<p>PRODUIT 2.1.B Fréquence des discussions sur l'abandon des MGF/E lors des réunions des groupes communautaires.</p> <p>PRODUIT 2.1.C. Fréquence des événements de plaidoyer organisés par les communautés dans les zones du programme et destinés à étendre l'abandon des MGF/E et des autres discriminations basées sur le genre.</p> <p>PRODUIT 2.3.A. Nombre de services en matière de santé sexuelle et de la reproduction, d'éducation formelle et non formelle, de genre ou de protection de l'enfance disponibles pour les filles et les femmes en vue de la prévention, de la protection et des soins liés aux MGF/E et à leurs conséquences.</p>
Remarques	<p>Le changement social se fonde sur la confiance et le respect établis entre les groupes qui pratiquent les MGF/E, les programmes et le gouvernement. Le discours national doit mettre l'accent sur les résultats positifs du changement social visant à éliminer les MGF/E: comment la société peut-elle veiller au respect des droits de l'homme et à l'autonomisation des filles et des femmes?</p> <p>Cette approche requiert des éléments de preuve relatifs aux groupes qui pratiquent les MGF/E, à leurs tenants, leurs aboutissants et leur répartition géographique. Il est indispensable de dresser la carte des réseaux sociaux existants pour savoir où doivent être mises en œuvre les interventions du programme. La cartographie des parties prenantes révèle quelles sont les personnes les plus influentes dans le processus de changement.</p>	<p>L'un des principaux buts du processus de changement social est de susciter la volonté d'abandonner les MGF/E au sein même des groupes qui les pratiquent. Pour ce faire, il convient de faciliter le dialogue et les initiatives de communication à l'intérieur des communautés et à travers les réseaux sociaux (plus largement encore à l'échelle nationale). Le dialogue contribue à faire évoluer la manière de voir les MGF/E et la perception des attentes d'autrui à leur égard. Il donne en outre l'occasion de promouvoir la remise en question des normes néfastes et l'harmonisation des normes morales, juridiques et sociales positives.</p>	<p>Cette étape du processus de changement peut s'étendre sur une longue période et impliquer un large éventail d'activités et de parties prenantes.</p> <p>Il est par conséquent important d'évaluer la portée et la rétention des messages clés dans le réseau social et le groupe qui pratiquent les MGF/E. Il s'agit donc d'intervenir à un tout autre niveau que celui concerné par l'instauration d'un environnement favorable, où le public ciblé comprend principalement les décideurs et les dirigeants nationaux.</p>

Déclaration publique de la part des communautés annonçant explicitement leur engagement collectif en faveur de l'abandon des MGF/E	Communication pour déclencher et soutenir la modification des normes sociales	Harmonisation des normes juridiques, sociales et morales en faveur d'un changement social positif à grande échelle	Modification des normes sociales	Sept vecteurs porteurs de changement
Encourager l'action collective et l'engagement public en faveur de nouvelles normes et pratiques	Assurer la liaison entre la population et les mécanismes de protection économique et sociale, faire connaître leurs actions Rallier le soutien des parties prenantes locales et nationales en faveur du changement des normes sociales	Mettre en place une action collective continue pour encourager les populations à diffuser les nouvelles pratiques et normes sociales au sein de la communauté et dans le réseau social	Garantir la stabilité des nouvelles normes et pratiques	Lien avec le processus de changement des normes sociales
Des dirigeants locaux respectés soutiennent publiquement les nouvelles normes et pratiques Les discours des chefs religieux (fatwas, sermons) associent le respect des droits de l'homme et l'égalité des sexes à la religion Organiser des actions collectives publiques pour témoigner de l'engagement à abandonner les normes et pratiques néfastes, notamment par le biais de déclarations, serments, promesses, célébrations, conférences de presse, etc.	Impliquer de plus en plus de personnes dans les activités réalisées à l'échelle du district, organiser des actions collectives pour influencer le changement à l'intérieur du réseau Encourager les groupes à raconter leur expérience et la manière dont ils ont vécu le changement	Encourager les groupes à réaffirmer leurs valeurs culturelles et sociales positives communes et faire le lien entre ces valeurs et les droits de l'homme. Aider les groupes à contrôler l'éventuelle perpétuation des violences et pratiques néfastes et à intervenir le cas échéant, que ce soit par l'intermédiaire de mécanismes formels ou informels Aider les gouvernements à adopter des politiques visant à faire respecter le droit pénal applicable au niveau local Fournir un accès aux services (systèmes d'éducation, de santé et de protection sociale) qui encouragent l'adoption de nouvelles normes et ouvrent de nouvelles perspectives pour permettre à la population de jouir de ses droits	Faire la transition vers la prévention primaire de la violence	Exemples d'activités
RÉSULTAT 2.2 Nombre de communautés dans les zones du programme ayant effectué des déclarations publiques en faveur de l'abandon des MGF/E	PRODUIT 2.2.A. Nombre de déclarations de soutien public en faveur de l'abandon des MGF/E de la part de dirigeants influents et de communicateurs (traditionnels, religieux, culturels, politiques) PRODUIT 2.2.B. Étendue de la couverture médiatique sur les actions visant à l'abandon des MGF/E et des autres discriminations basées sur le genre	RÉSULTAT 1.1. Nombre de politiques constituant un soutien actif à l'élimination des MGF/E à l'échelle mondiale, continentale, régionale et infrarégionale RÉSULTAT 1.2. Nombre de pays mettant en œuvre un cadre politique et juridique relatif aux MGF/E PRODUIT 1.1.A. Nombre de pays dotés de lois interdisant les MGF/E PRODUIT 1.1.B. Nombre d'initiatives visant à renforcer les capacités d'application de la loi et des systèmes judiciaires PRODUIT 1.1.C. Nombre de cas dans lesquels les lois anti-MGF/E ont débouché sur une arrestation ou une sanction PRODUIT 1.1.D. Nombre de mesures politiques prises par divers pays ou institutions pour éliminer les MGF/E à l'échelle régionale	1. 40 % de la prévalence parmi les filles de 0 à 14 ans dans au moins 5 pays 2. Au moins un pays déclarant l'abandon total à la fin de l'année 2017	Exemples d'indicateurs
Les déclarations publiques représentent une étape importante du processus collectif d'évolution sociale, car elles sont le signe manifeste que des changements sont en cours. La déclaration doit impérativement être le fruit d'un processus inclusif et participatif.	Les initiatives de communication soutiennent le processus de diffusion et contribuent à étayer les débats entre les individus, au sein des familles et des communautés. Les efforts de communication doivent entériner les messages employés dans les dialogues éducatifs. Le choix des canaux de communication est lui aussi important. S'ils sont communiqués par des individus et des médias influents, les messages auront plus de poids.	Une fois qu'un environnement favorable au changement social est instauré et que les communautés commencent à déclarer publiquement leur intention d'abandonner les MGF/E, les mécanismes gouvernementaux et non gouvernementaux doivent s'adapter à la norme sociale modifiée. Cette adaptation se produit à différents niveaux grâce à plusieurs instruments, notamment les cadres juridiques et les systèmes de mise en application de la loi.	Cet ensemble d'indicateurs mesure le résultat final du processus de changement social.	Remarques

NOTE EXPLICATIVE SUR LES SEPT VECTEURS STRATÉGIQUES DU CHANGEMENT SOCIAL ASSORTIS D'INDICATEURS SUR L'ÉLIMINATION DES MGF/E

D'après [UNFPA ET UNICEF 2014B](#)

Indicateurs relatifs au vecteur n° 1: Une approche sensible, valorisante et respectueuse, principalement axée sur l'exercice des droits de l'homme et l'autonomisation des filles et des femmes

Si d'une part, les MGF/E sont maintenues par des attentes sociales réciproques, elles sont aussi soutenues par un ensemble de croyances supplémentaires interconnectées et à réexaminer individuellement et globalement. Si toutes les filles et femmes dans la communauté sont excisées, la population peut penser que les MGF/E sont « naturelles » et qu'elles sont pratiquées partout. Chez les communautés qui pratiquent les MGF/E, l'abandon de l'excision n'est pas forcément une alternative.

Nous voulons parfois faire accepter aux gens des croyances et des projets qu'ils refuseraient au premier abord.

Une approche sensible, valorisante et respectueuse principalement axée sur les droits de l'homme et l'autonomisation des filles et des femmes met en avant la persuasion, la confiance et le raisonnement. La confiance aide à faire passer les messages dissonants tandis que le raisonnement accroît l'interaction, qui permet de mettre le doigt sur les contradictions entre certaines convictions et les valeurs fondamentales.

Les conclusions de plusieurs expériences sur le terrain fournissent la preuve irréfutable que « faire le lien entre les valeurs locales et le discours international des droits de l'homme peut s'avérer efficace et entraîner une évolution autonome sur de nombreux aspects au sein de la communauté » [MACKIE ET LEJEUNE 2009](#).

Indicateur 1.2.a. sur la proportion/le nombre d'actions de prise de conscience à l'échelle nationale/régionale menées par les parties prenantes à travers des messages clés des résolutions appelant à l'élimination des MGF/E. **Cet indicateur témoigne de la diffusion, au sein d'une communauté élargie, des messages associant l'abandon des MGF/E aux normes et aux principes des droits de l'homme.**

Indicateur 1.2.b. sur les événements de plaidoyer en partenariat avec les parties prenantes pour l'élimination des MGF/E. **Cet indicateur peut mesurer la portée et la progression de l'approche valorisante au sein des communautés et dans les réseaux présentant des convictions et des attentes similaires.**

Indicateurs relatifs au vecteur n° 2: Recatégorisation des MGF/E : encourager leur abandon en associant la non-excision à des valeurs communes positives

La recatégorisation des MGF/E part du principe que les normes et les pratiques sociales s'inscrivent dans des « scripts » et reposent souvent sur des « catégories » déjà emmagasinées dans notre mémoire. Par exemple, au Soudan, les MGF/E sont associées au paradigme de la « pureté ». Souvenez-vous du **Document de travail 1.1**: « L'histoire d'une mère: le dilemme des initiateurs du processus de changement », et de l'affirmation de Khadija: « Si elle n'est pas excisée (sa fille de six ans), personne ne voudra l'épouser. Je me fais tellement de souci pour elles que j'aurais préféré ne pas avoir de filles ».

La recatégorisation dissocie les MGF/E des catégories et des scripts qui perpétuent leur pratique.

Les normes internationales relatives aux droits de l'homme mettent en exergue les principes moraux fondamentaux qui justifiaient à l'origine la norme sociale (MGF/E). Le principe moral le plus élémentaire, « ne pas nuire à son enfant », peut susciter la remise en question et la recatégorisation des MGF/E ainsi que des valeurs et croyances afférentes.

L'approche valorisante (vecteur n° 1) oriente la recatégorisation des MGF/E et des autres discriminations basées sur le genre.

Indicateur du Résultat 2.1. Degré d'évolution de la norme sociale soutenant les MGF/E dans les zones du programme (indicateur composite de: % de personnes ne soutenant pas leur persistance, % de personnes qui pensent que d'autres continueront à suivre la pratique et % de personnes qui craignent des sanctions si elles ne pratiquent pas l'excision. **Cet indicateur retrace l'évolution des croyances et des attentes parmi les membres des populations concernées, et peut orienter la stratégie de recatégorisation des MGF/E.**

Indicateur du Produit 2.1.a. Proportion/nombre de personnes [filles/garçons/femmes/hommes] des zones ciblées qui participent de manière régulière aux dialogues éducatifs visant à favoriser l'abandon des MGF/E et des autres discriminations basées sur le genre. Cet indicateur contribue à évaluer le processus d'apprentissage au sujet des effets néfastes des MGF/E, de prise de conscience, de recatégorisation et d'évolution des attentes relatives aux MGF/E.

Indicateurs relatifs au vecteur n° 3: Prises de décision interdépendantes, analyse des réseaux sociaux et stratégie de diffusion organisée

Lorsque le comportement est conditionné par des attentes réciproques, c'est-à-dire par le comportement d'autrui ou par ce que l'on pense que les autres attendent de nous, une norme sociale est à l'œuvre. Pour faire évoluer les normes sociales, il faut adopter une approche collective. Il faut intervenir pour influencer l'environnement social et identifier les réseaux qui poussent les individus à opter pour l'excision (attentes similaires en matière de MGF/E). Gardez à l'esprit la définition de la stratégie de diffusion organisée: elle se réfère à un processus par lequel le savoir et les agissements d'une seule famille ou communauté peuvent gagner d'autres familles ou communautés par l'intermédiaire de réseaux sociaux, dans la mesure où ce processus est organisé pour parvenir à un abandon coordonné (UNICEF, 2007).

Indicateur du Produit 2.1.b. Fréquence des discussions sur l'abandon des MGF/E lors des réunions des groupes communautaires.

Les discussions se déroulant dans le cadre des réunions communautaires permettent aux participants de soupeser et d'échanger leurs opinions sans hâte. Ils ont ainsi l'occasion de donner des arguments et des contre-arguments, mais aussi d'examiner le problème sous plusieurs angles. À travers les discussions et le raisonnement, les individus sont plus à même de détecter les contradictions dans les opinions des autres, mais aussi parfois dans leurs propres convictions. L'indicateur sur la fréquence des discussions donne une idée générale des progrès réalisés sur la voie de l'évolution des convictions.

Indicateur du Produit 2.1.c. Fréquence des événements de plaidoyer organisés par les communautés dans les zones du programme et destinés à étendre l'abandon des MGF/E et des autres discriminations basées sur le genre. Étant donné le caractère collectif des normes sociales, toutes les interventions doivent s'attacher à toucher l'ensemble du groupe qui pratique la norme. Faire évoluer les attentes est un processus de longue haleine. Les événements de sensibilisation nous aident à comprendre le parcours que suivent les informations dans une communauté et à repérer les liens existants entre plusieurs communautés. Les événements de sensibilisation et le fait de considérer les réseaux sociaux peuvent permettre de mettre le doigt sur les groupes d'individus spécifiques dont les attentes nourrissent l'abandon des MGF/E et les changements afférents concernant d'autres discriminations basées sur le genre.

Indicateur du Produit 2.3.a. Nombre de services en matière de santé sexuelle et de la reproduction, d'éducation formelle et non formelle, de genre ou de protection de l'enfance disponibles pour les filles et les femmes en vue de la prévention, de la protection et des soins liés aux MGF/E et à leurs conséquences. Dans le cadre de la stratégie de diffusion organisée, le savoir et les agissements d'une seule famille ou communauté gagnent d'autres familles ou communautés par l'intermédiaire des réseaux sociaux. Ces connaissances et ces actes doivent également être diffusés par le biais des services sociaux en rapport avec les MGF/E destinés aux femmes et aux filles. L'action doit être collective, et la compétence des services sociaux est un facteur particulièrement important pour encourager les changements au sein des communautés. **Cet indicateur donne un aperçu des services qui facilitent le dialogue communautaire tout en diffusant des messages en faveur de l'abandon des MGF/E, ainsi que de la synchronisation entre les services existants et la diffusion organisée.**

Indicateurs relatifs au vecteur n° 4: Déclaration publique de la part des communautés annonçant explicitement leur engagement collectif en faveur de l'abandon des MGF/E

Souvenez-vous du **Module 4, Présentation 4.5**, « Sept modèles et vecteurs courants de transformation porteurs de changement » : il est nécessaire, bien qu'insuffisant, que de nombreux membres d'une même communauté se prononcent en faveur de l'abandon. Une déclaration publique faisant suite à de véritables délibérations au sujet des valeurs est une étape importante sur la voie de l'abandon ; elle représente un moment de grande reconnaissance sociale, et prouve que de nombreuses personnes sont en faveur de l'élimination des MGF/E et vont probablement cesser de les pratiquer. Lorsqu'elles sont le fruit d'une démarche authentique, les déclarations publiques permettent une ample diffusion de la connaissance commune. Tous les individus savent ainsi que la volonté de mettre fin aux MGF/E est partagée par tous, ce qui permet l'harmonisation des normes morales, juridiques et sociales relatives à l'abandon au sein des communautés et entre celles qui possèdent les mêmes croyances et les mêmes attentes.

Indicateur du Résultat 2.2. Nombre de communautés ayant effectué des déclarations publiques en faveur de l'abandon des MGF/E. **Le nombre de communautés dans les zones du programme qui décident d'effectuer une déclaration publique en faveur de l'abandon donne une idée de la taille de la population qui a l'intention d'abandonner la pratique des MGF/E ou l'a probablement déjà fait. Cela permet d'ajuster les stratégies de communication en comparant le poids des « valeurs » et de la « coordination ». Lorsqu'elle est authentique, une déclaration publique annonce un changement de valeurs manifeste.** Elle place par ailleurs implicitement l'« expertise » à l'échelle de la famille et de la communauté, et donne l'occasion de mettre au point des messages partant de la base, susceptibles de toucher un public très large.

Indicateurs relatifs au vecteur n° 5: Communication pour déclencher et soutenir la modification des normes sociales n° 5

Voici les principaux éléments d'une démarche de communication qui tient compte de la perspective des normes sociales :

- i) approche non directive qui valorise le dialogue et la discussion, créant un espace d'apprentissage où le changement est possible,
- ii) accent mis sur la communication interpersonnelle entre réseaux sociaux et au sein de ceux-ci, pour que les membres de ces réseaux aient la possibilité de discuter entre eux de questions intimes,
- iii) accent également mis sur l'élaboration de programmes médiatisés qui encouragent le dialogue au lieu de transmettre des messages, et
- iv) activités de plaidoyer à un haut niveau en les synchronisant avec le processus de diffusion organisée, pour que les cadres politiques et législatifs encouragent et appuient le changement de la norme sociale des MGF/E (UNICEF, 2007).

Souvenez-vous du [Module 4, Document de travail 4.3](#), « La campagne de communication Saleema. Transformer le paradigme de la pureté : l'expérience du Soudan ». Saleema porte tout autant sur le recours à un éventail d'approches et de méthodes de communication positives dans le dialogue à propos des MGF/E à tous les niveaux que sur le langage utilisé. Elle représente un changement de stratégie, pour se centrer davantage sur la solution que sur le problème, dans un état d'esprit ouvert, dynamique, positif et de confiance.

Indicateur du Produit 2.2.a. Nombre de déclarations de soutien public en faveur de l'abandon des MGF/E de la part de dirigeants influents et de communicateurs (traditionnels, religieux, culturels, politiques). Si les déclarations faites par les dirigeants influents sont synchronisées avec le processus de diffusion organisée, elles sont susceptibles d'affecter profondément l'environnement social des MGF/E. Les déclarations peuvent être amplifiées grâce aux médias de masse, une tactique clé pour l'« évolutivité » et pour renforcer la cohérence des démarches de communication dans les activités communautaires, là où les messages dissonants sont acceptés en raison de la confiance que la communauté porte à ses dirigeants. **Cet indicateur permet d'évaluer la portée des messages et de savoir à quel point ils peuvent être acceptés et amplifiés.** La stratégie de communication doit être adaptée en conséquence.

Indicateur du Produit 2.2.b. Étendue de la couverture médiatique sur les actions visant à l'abandon des MGF/E et des autres discriminations basées sur le genre. **La couverture médiatique soutient les messages sur l'évolution des valeurs et met en avant la volonté des communautés de mettre fin aux MGF/E et aux autres discriminations basées sur le genre. Son étendue donne un aperçu de la capacité d'évolution du programme, et permet de discerner une ignorance pluraliste et la fragilité d'une norme néfaste. Elle peut en outre contribuer à repérer le « point de basculement » vers l'abandon des MGF/E.**

Indicateurs relatifs au vecteur n° 6: Harmonisation des normes juridiques, sociales et morales en faveur d'un changement social positif à grande échelle

D'après la **➤ Lecture 3.1**, « Harmony and Divorce between Law, Morality and Culture »: les gouvernements peuvent non seulement agir sur la loi ou sur la conscience des citoyens, mais aussi essayer de faire évoluer les normes sociales en tentant de les harmoniser avec les normes morales et juridiques. Ils peuvent décider d'intervenir pour pallier le manque de cohérence entre la régulation culturelle d'un comportement et sa régulation morale et juridique. Dans cette optique, les réformes législatives prônant un changement social jouent un rôle décisif, à condition d'arriver à point nommé.

Pour être efficaces, les réformes législatives en faveur de l'abandon des MGF/E doivent transmettre un sentiment de « cohérence » entre les valeurs locales élémentaires et les réformes législatives conformes aux principes des droits de l'homme. Elles doivent être considérées comme justes, notamment en ce qui a trait aux procédures de conception et de mise en œuvre adoptées par les autorités. Ces réformes peuvent servir « d'ancre » ou d'« aimant » aiguillant les coutumes locales dans une direction plus propice à l'abandon des MGF/E au lieu d'infliger des peines sévères à qui les pratiquent. Elles doivent tenir compte des problèmes requérant une « action collective » et chercher à les résoudre.

Les législateurs doivent éviter toute discordance excessive avec les coutumes locales, car cela entraverait la mise en œuvre effective des réformes.

Indicateur du Résultat 1.1. Nombre de politiques constituant un soutien actif à l'élimination des MGF/E à l'échelle mondiale, continentale, régionale et infrarégionale. **Cet indicateur mesure la volonté politique de mettre fin aux MGF/E à l'échelle mondiale, continentale et infrarégionale. Il peut également donner un aperçu des moyens auxquels ont recours les politiques mondiales, continentales et infrarégionales pour veiller à la cohérence des valeurs locales élémentaires et des réformes législatives en cours.**

Indicateur du Résultat 1.2. Nombre de pays mettant en œuvre un cadre politique et juridique relatif aux MGF/E. **Cet indicateur montre implicitement à quel point les États ont déjà tenté d'harmoniser leur législation et les normes morales et sociales locales.** L'abandon des MGF/E demande implicitement une modification des normes. **Cet indicateur aide en outre à planifier des stratégies coordonnées pour l'abandon des MGF/E dans plusieurs pays, par-delà les frontières.**

Indicateur du Produit 1.1.a. Nombre de pays dotés de lois interdisant les MGF/E.

Indicateur du Produit 1.1.b. Nombre d'initiatives visant à renforcer les capacités d'application de la loi et des systèmes judiciaires

Indicateur Produit 1.1.c. Nombre de cas dans lesquels les lois anti-MGF/E ont débouché sur une arrestation ou une sanction.

Cet ensemble d'indicateurs évalue dans quelle mesure les pays où les MGF/E sont très répandues ou les pays d'immigration ont déjà tenté d'harmoniser les trois systèmes régulateurs du comportement (moral, juridique et social). L'indicateur du Produit 1.1.c. est particulièrement révélateur des efforts déployés pour harmoniser les normes juridiques, morales et sociales dans les faits. Les arrestations ou les sanctions mises en œuvre de manière relativement cohérente avec les éléments sociaux positifs sont susceptibles d'entraîner progressivement les normes sociales et morales dans la direction de la loi.

Indicateur du Produit 1.1.d. Nombre de mesures politiques prises par divers pays pour éliminer les MGF/E à l'échelle régionale. Cet indicateur donne un aperçu des tentatives de coordination entreprises par plusieurs pays en faveur de l'abandon des MGF/E.

Indicateurs relatifs au vecteur n° 7: Modification des normes sociales

Lorsque le processus d'abandon arrive au « point de basculement », la grande majorité de la population s'accorde pour abandonner les MGF/E en même temps. Les individus qui persistent à prôner l'excision perdent leur crédibilité en insistant sur la supériorité de la pratique puis finissent par accepter au fil du temps la nouvelle norme de la « non-excision ». La norme sociale de la « non-excision » s'impose d'elle-même, et l'abandon de la pratique se répand à mesure que la société récompense davantage la non-excision que l'excision. Il est toutefois difficile de repérer le point de basculement avant qu'il ne survienne. De plus, pour y parvenir, il est parfois indispensable de dévaloriser et de recatégoriser la pratique au préalable.

Indicateur 1. Diminution de 40 % de la prévalence parmi les filles de 0 à 14 ans dans au moins 5 pays.

Cet indicateur est à la fois une hypothèse de travail et un but en soi. La réalisation de ce « résultat final » en matière de changement social dans cinq pays doit tenir compte des écarts de prévalence des MGF/E selon la répartition et les caractéristiques ethniques dans ces pays. La mobilité des MGF/E est également un problème. En effet, loin d'être statique, cette pratique peut varier en fonction de certains critères locaux, parfois imprévisibles. Par ailleurs, les similitudes entre les régions transfrontalières de pays limitrophes, où la population nourrit les mêmes attentes et convictions au sujet des MGF/E, peuvent avoir une incidence négative (ou positive) sur le rythme du changement dans le pays de référence. Une telle interférence peut être le fruit d'influences transfrontalières et/ou de réseaux sociaux transfrontaliers, ainsi que de la mobilité de la population. Aux fins de notre étude, cet indicateur doit être appliqué région par région au niveau infranational, en référence aux programmes et aux projets visant à éliminer les MGF/E et les discriminations basées sur le genre.

Indicateur 2. Au moins un pays déclarant l'abandon total à la fin de l'année 2017. Une déclaration d'abandon des MGF/E par un pays où cette pratique est répandue, d'ici la fin 2017, constituerait un accomplissement extraordinaire pour les programmes de lutte contre les MGF/E. Cela servirait d'exemple à d'autres pays et prouverait au monde entier que l'abandon des MGF/E n'est pas une utopie.

CADRE DE RÉSULTATS : PROPOSITION D'ORIENTATION RELATIVE AUX INDICATEURS



Extrait des deux premières pages du Cadre de résultats du Programme conjoint Phase II : proposition d'orientation relative aux indicateurs, 2014-2017. La **Lecture 5.1**, distribuée lors de la formation, présente la liste complète des indicateurs.

Agents de mise en œuvre : bureaux de pays, régionaux et sièges de l'UNFPA et de l'UNICEF

Couverture géographique : Burkina Faso, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Mali, Mauritanie, Nigéria, Ouganda, Sénégal, Somalie, Soudan, Yémen

INTRODUCTION

Le présent document vise à compléter le plan de suivi et d'évaluation du programme conjoint et à fournir une orientation aux bureaux de pays et régionaux participant actuellement au Programme conjoint UNFPA-UNICEF sur les mutilations génitales féminines/excision : accélérer le changement, afin de les aider à mieux comprendre les indicateurs présentés dans le cadre de résultats, à les rendre opérationnels et à en faire le suivi. Pour situer les indicateurs dans leur contexte, veuillez vous reporter à la proposition de Phase II du programme² ainsi qu'à l'évaluation conjointe de la Phase I³. Nous comptons sur le fait que les activités de suivi et d'évaluation du Programme conjoint, notamment celles des partenaires de mise en œuvre, s'inscriront dans le cadre des efforts nationaux de lutte contre les MGF/E et viendront étayer ces efforts. Ces activités devraient renforcer, directement et indirectement, la capacité des programmes gouvernementaux (nationaux et infranationaux) et de la société civile à recueillir, à analyser et à tirer parti des informations relatives à la situation actuelle dans le cadre de leurs programmes, afin d'améliorer l'efficacité de ces programmes sur le long terme.

² Consultable à l'adresse :

<http://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/PROPOSAL%202014%20FR%2022%20April.pdf>

³ Consultable en ligne aux adresses :

<http://www.unfpa.org/public/home/about/Evaluation/EBIER/TE/pid/10103> et http://www.unicef.org/evaluation/index_70518.html

Cette note d'orientation porte sur trois niveaux distincts : impact, résultat et produit.

Niveau d'impact

D'une manière générale, le niveau d'impact désigne les conditions qui évoluent sur une longue période (10 ans ou plus) suite à la contribution du Programme conjoint ; il faudra attendre la fin de l'étape en cours pour pouvoir évaluer ces impacts. Toutefois, les mesures relatives à la situation actuelle doivent être définies et suivies à compter de janvier 2014, afin de servir de données de référence à partir desquelles établir des comparaisons et tirer des conclusions. En fonction des données disponibles, il est éventuellement possible d'avancer la date de la situation de référence (à 2008 par exemple), étant donné que les sources de données sont principalement des enquêtes MICS/EDS réalisées auprès des ménages.

Niveau de résultat

Le niveau de résultat concerne les conditions qui évoluent à moyen terme, soit 5 à 10 ans, suite à la contribution du Programme conjoint. Les données de référence doivent elles aussi être établies en 2014, et la progression vers la réalisation des résultats doit être mesurée une fois par an ou tous les deux ans, notamment à l'occasion d'un examen à mi-parcours et d'une évaluation finale.

Niveau de produit

Le niveau de produit se réfère aux conditions qui évoluent en réponse directe à la mise en œuvre des activités du Programme conjoint, devant être suivies régulièrement et faire l'objet d'un rapport annuel. Il est essentiel de faire le bilan des indicateurs de produits en 2014 pour pouvoir évaluer les résultats du programme tout au long de la Phase II. Chaque activité du Programme conjoint doit aller de pair avec des moyens de vérification, de sorte à garantir un compte rendu régulier et précis de l'indicateur. Par ailleurs, il est possible que les partenaires de mise en œuvre aient besoin d'un soutien technique pour intégrer les indicateurs du Programme conjoint dans leurs propres mécanismes de suivi et d'évaluation.

DONNÉES DE RÉFÉRENCE ET FRÉQUENCE DU SUIVI

En 2014, une évaluation systématique conjointe de référence doit être menée par l'ONU, les gouvernements et la société civile afin de dresser le bilan des indicateurs présentés dans le cadre de résultats. Cette vue d'ensemble des indicateurs fera office d'étude de référence pour la Phase II. Les collaborateurs doivent consulter toute la documentation pertinente disponible au niveau national et mondial puis, après avoir repéré dans quels domaines les informations viennent à manquer, envisager d'autres collectes de données le cas échéant. Les données historiques, en particulier celles relatives à la période de la Phase I (2008-2013) voire antérieures là où des programmes de lutte contre les MGF/E étaient déjà en place, doivent également être prises en compte dans cette étude. Notre capacité à définir la marche à suivre pour obtenir les résultats escomptés sera d'autant plus grande que la description de la situation sera complète.

Des précisions complémentaires sur le processus relatif à l'étude de référence seront fournies ultérieurement.

Définitions et orientations relatives aux indicateurs

NIVEAU D'IMPACT

Objectif du Programme conjoint :

Contribuer à l'accélération de l'abandon total des MGF/E au cours de la prochaine génération (les 20 prochaines années) conformément à la résolution de l'Assemblée des Nations Unies A/RES/67/146 pour l'« Intensification de l'action globale visant à éliminer les mutilations génitales féminines »

Indicateurs :

1. Diminution de 40 % de la prévalence parmi les filles de 0 à 14 ans dans au moins 5 pays
2. Au moins un pays déclarant l'abandon total à la fin de l'année 2017

Orientation

Cela contribuera à la réalisation de l'objectif mondial établi par la déclaration conjointe des Nations Unies (2008) et rappelé dans la résolution 67/146 de l'Assemblée des Nations Unies (2012) visant à éliminer les MGF/E au cours de la prochaine génération. L'objectif réaffirme le but à long terme tout en instaurant des paramètres spécifiques, délimités dans le temps et l'espace, pour la période du Programme conjoint. Parmi les sept pays désignés comme prioritaires pour l'accélération dans la Phase II, nous estimons que cinq pays au moins accéléreront le processus d'abandon des MGF/E. Ces efforts permettront d'observer, lors de la comparaison des données issues des EDS et des MICS de l'année la plus proche de la fin du Programme conjoint (idéalement 2016-2018) et des données issues de l'année de référence (2008 ou alentour, soit au début de la Phase I, quand cet objectif a été fixé), une diminution de 40 % de la prévalence au sein de la cohorte de filles la plus jeune (de 0 à 14 ans). En mars 2014, il était prévu que des enquêtes EDS ou MICS aient lieu avant la fin 2015 dans 12 des 17 pays objet du Programme conjoint.

Un troisième aspect de l'objectif est la déclaration, de la part d'un pays, de l'abandon total des MGF/E. Cet aspect souligne l'importance des manifestations d'engagement en faveur de l'élimination de la pratique réalisées par des groupes de population de plus en plus larges au sein d'un pays. Il est prévu que, d'ici 2017, au moins un pays du Programme conjoint aura recensé suffisamment de déclarations en ce sens de la part de ses communautés, de ses groupes ethniques ou de ses régions pour qu'une déclaration d'abandon se produise au niveau national, réunissant et justifiant ainsi tous les engagements réalisés au préalable dans le pays en faveur de l'abandon. Comme nous l'avons déjà souligné, une déclaration publique n'implique pas nécessairement l'abandon complet de la pratique des MGF/E par tous les habitants du pays, mais elle a des répercussions considérables sur le plan symbolique, moral et social.

Niveau de résultat

Trois résultats de la deuxième phase du Programme conjoint mesureront le succès à moyen terme de la théorie du changement. Les résultats et leurs produits constitutifs s'appliquent à l'échelon mondial, régional, national et décentralisé. Même si, dans le tableau, les indicateurs apparaissent de façon cumulée et regroupent plusieurs niveaux, il est prévu que chaque bureau/niveau responsable fournisse des informations spécifiques à son niveau d'intervention.

Niveau mondial

Mesures prises pour influencer le discours politique mondial et l'état actuel des techniques, notamment : activités entreprises lors de la Commission de la condition de la femme, du Conseil des droits de l'homme, de l'Assemblée générale, de la Journée internationale de la tolérance zéro à l'égard des MGF/E et d'autres journées internationales thématiques ; soutien fourni aux États membres pour la formulation de Résolutions, l'élaboration de rapports et l'instauration d'une volonté politique ; soutien fourni aux organismes et aux organes conventionnels des Nations Unies (CRC/CEDAW en particulier) en faveur de l'adoption de nouvelles stratégies ou programmes de lutte contre les MGF/E.

Niveau continental

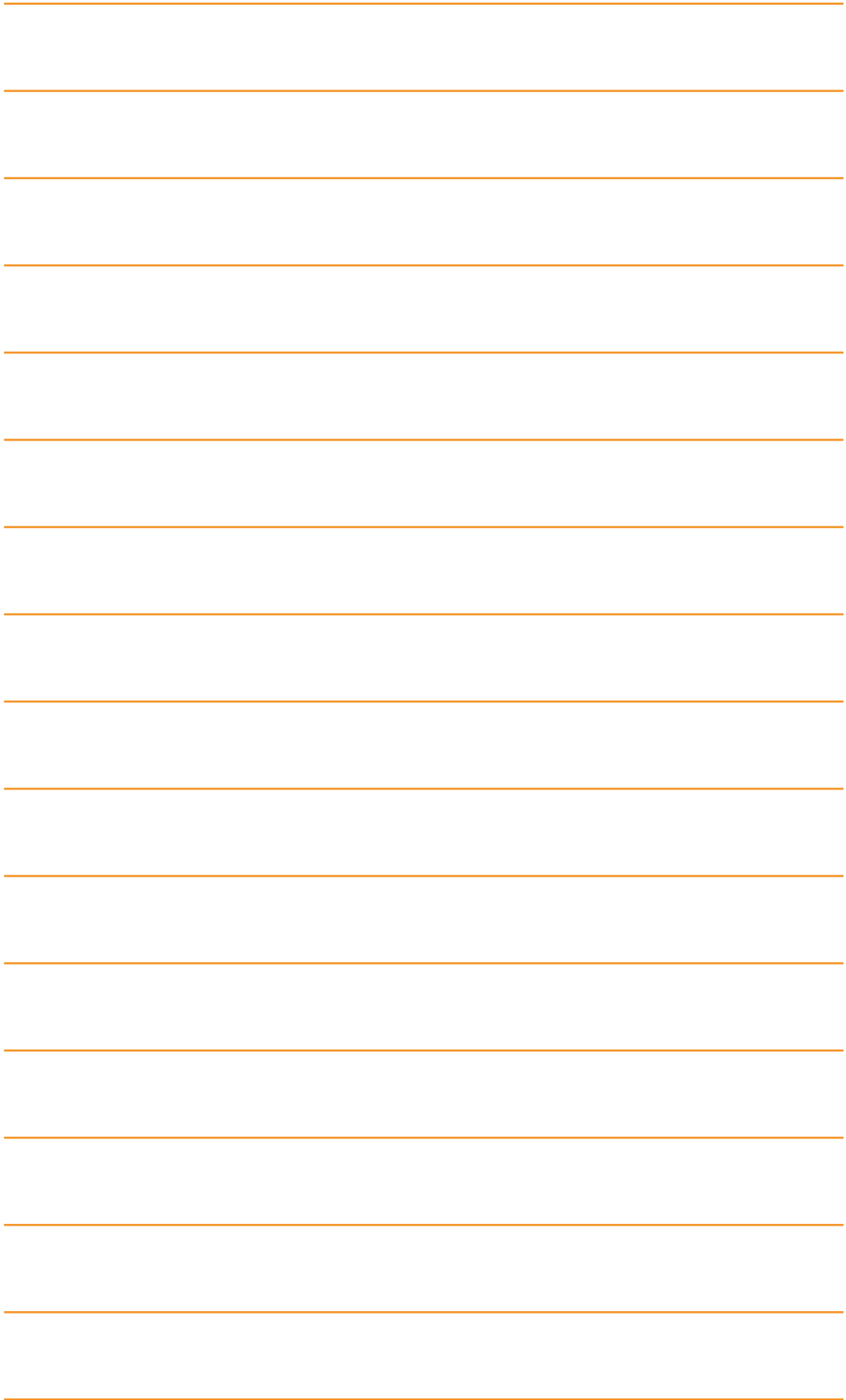
Mesures prises pour influencer les institutions et les dynamiques africaines, notamment : coopération avec la Commission de l'Union africaine, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), le Comité interafricain (CIAF) et le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant.

Niveau régional

Mesures prises pour influencer l'une des sous-régions d'Afrique et les institutions régionales du Moyen-Orient, partenariats entre plusieurs pays, et dynamiques transfrontalières, notamment : échanges entre les gouvernements et la société civile de plusieurs pays, missions d'études, programmes transfrontaliers, plaidoyer auprès de la CEDEAO, de la SADC et de la Ligue des États arabes.

Niveau national, décentralisé et communautaire

Interventions menées par les bureaux de pays aux côtés du gouvernement et de la société civile pour faire progresser l'abandon des MGF/E à l'échelle nationale, du district et des communautés, conformément aux dispositions des plans de travail.



Le présent manuel a été réalisé par le Programme conjoint UNFPA-UNICEF sur les mutilations génitales féminines/l'excision: accélérer le changement, sous la direction de Nafissatou J. Diop et de Cody Donahue.

Nous tenons à exprimer notre gratitude à :

Marguerite Monnet et Maria Gabriella De Vita pour la rédaction, Ryan Muldoon pour la relecture du Module 1, Gretchen Kail pour son concours à l'élaboration du présent manuel.

Les personnes suivantes ont également apporté une précieuse contribution. Un grand merci à :

Francesca Moneti pour ses commentaires sur l'ensemble des modules, Alfonso Barragues pour sa contribution aux questions touchant aux droits de l'homme, Claudia Cappa pour son aide en matière de statistiques, Daniela Colombo pour ses observations complémentaires.

Nous tenons en outre à remercier tous les participants à la réunion sur les outils opérationnels relatifs aux interventions communautaires, qui s'est tenue à New York,

notamment Gabriel Haile Dagne, Vivian Fouad, Godfrey Kuruhiira, Gunther Lanier, Patricia Rudy, Marie-Rose Sawadogo, Cristiana Scoppa, Jane Serwanga et Rob Willison, ainsi que les personnes qui ont participé à la réunion de validation organisée à Saly, au Sénégal.

Le présent rapport est rédigé selon la perspective des normes sociales. Il s'appuie sur les définitions formulées par Cristina Bicchieri, chercheuse en sciences sociales, et applique les concepts relatifs aux attentes sociales, empiriques et normatives, afin de déterminer si les MGF/E constituent ou non une norme sociale dans un contexte spécifique. Le présent manuel utilise et adapte également un certain nombre de résultats obtenus à l'issue de la formation 2010-2015 de l'UNICEF sur les avancées en matière de normes sociales, organisée à l'université de Pennsylvanie et coprésidée par Cristina Bicchieri et Gerry Mackie.

Les études de cas du présent manuel sont extraites de revues et d'articles publiés par Sajeda Amin, Gabriel Dagne, Nafissatou J. Diop, Ellen Gruenbaum, Antanas Mockus et Jean-Philippe Platteau, spécialistes des sciences sociales, de la campagne Saleema menée au Soudan, du programme de Tostan, du manuel de l'AIDOS/RAINBO et des travaux de l'équipe de l'UNFPA opérant au Kenya.

Le présent manuel est le prolongement des travaux antérieurs de l'UNICEF et de l'UNFPA, notamment les études statistiques menées par l'UNICEF en 2005 et 2013, le rapport de l'UNICEF « Changer une convention sociale néfaste: la pratique de l'excision/mutilation génitale féminine » publié dans *Innocenti Digest* (2005), la Stratégie coordonnée pour l'abandon de l'excision/mutilation génitale féminine en l'espace d'une génération de l'UNICEF (2007), et la série de documents d'UNICEF Innocenti sur les normes sociales et les pratiques néfastes (2006-2009) (« Series on Social Norms and Harmful Practices »), qui se fondent sur la contribution de Gerry Mackie, spécialiste des sciences sociales, et un grand nombre de partenaires issus du monde universitaire ou du développement.

Ce manuel s'appuie sur l'aimable participation des bureaux de pays de l'UNICEF et de l'UNFPA au Burkina Faso, à Djibouti, en Égypte, en Érythrée, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Kenya, au Mali, en Mauritanie, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, au Sénégal et au Soudan.

Il a été révisé par Gretchen Luchsinger et mis en page par [LS] lsggraphicdesign.it

Le présent manuel n'aurait pu voir le jour sans l'appui financier des pays suivants dont bénéficie le Programme conjoint UNICEF-UNFPA: Allemagne, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni et Suède.

6



DOCUMENTS DE TRAVAIL

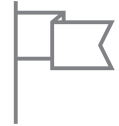
Photo de couverture Un groupe de filles à l'école.

© OMAR GAZEDDHINE — ÉGYPTÉ, 2014

CONSIGNES POUR LA PRÉSENTATION DES PROJETS INDIVIDUELS

OBJECTIFS

À l'issue de l'atelier, les participants auront élaboré et présenté un projet final de 5 à 10 pages, décrivant un problème pratique et des stratégies visant à y remédier, qui s'appuient sur les outils théoriques et empiriques abordés pendant le cours.



Modèle de présentation¹

1. Description du problème à l'aide des outils théoriques et empiriques étudiés pendant le cours:
 - i. Utilisez les concepts enseignés pendant le cours pour décrire le problème à résoudre: son origine, son évolution, ses effets néfastes, etc.
 - ii. Le cas échéant, comparez le problème que vous tentez actuellement de résoudre (ou que vous avez déjà traité par le passé) et l'une des études de cas évoquées en cours. En quoi ces deux situations sont-elles similaires? En quoi sont-elles différentes?
 - iii. Servez-vous du cadre théorique et des outils empiriques étudiés et appliqués lors de l'atelier pour décrire .

¹ D'après le modèle du cours de la formation de l'UNICEF sur les avancées en matière de normes sociales, Université de Pennsylvanie, 2010-2011.

2. Évaluation critique du travail des participants jusqu'à présent :

- i.** Le cas échéant, décrivez les stratégies qui ont été employées jusqu'à présent pour traiter le problème énoncé à l'étape précédente.
- ii.** Dans quelle mesure ces stratégies tiennent-elles déjà compte des éléments que vous avez appris au fil des cours?
- iii.** Le cas échéant, quelles sont d'après vous les stratégies susceptibles d'être le moins efficaces au regard de ce que vous avez appris pendant la formatio?

3. Changements pratiques :

- i.** En vous appuyant sur ce que vous avez appris, décrivez au moins une stratégie, nouvelle ou modifiée, visant à résoudre votre problème. Comment allez-vous changer vos pratiques en vous appuyant sur vos acquis et pour quelles raisons?

4. Présentation et résumé :

- i.** Préparez un résumé (une à deux pages) du compte rendu de votre projet, que vous pourriez présenter à vos collègues.
- ii.** Présentez ce compte rendu aux autres membres de votre groupe de travail.

FORMULAIRE D'ÉVALUATION FINALE 1/2



QUALITÉ GLOBALE DE L'ATELIER

QUALITÉ GLOBALE DES SÉANCES

**CAPACITÉ DES PRINCIPAUX FORMATEURS ET EXPERTS
À PRÉSENTER LES SUPPORTS DE MANIÈRE CLAIRE ET COMPRÉHENSIBLE**

**QUALITÉ GLOBALE DES ÉTUDES DE CAS CHOISIES
POUR LES PRÉSENTATIONS ET LES DISCUSSIONS**

FORMULAIRE D'ÉVALUATION FINALE 2/2



QUANTITÉ DE NOUVEAUX ACQUIS OBTENUS GRÂCE À CET ATELIER



INTÉRÊT PRATIQUE DE CET ATELIER PAR RAPPORT À VOTRE TRAVAIL



DIFFICULTÉ DE L'ATELIER



**VEUILLEZ CITER UN ASPECT DE L'ATELIER QUI VOUS A PLU,
ET UN AUTRE QUI POURRAIT ÊTRE AMÉLIORÉ.**

ET UNE CHOSE QUI VOUS A PARTICULIÈREMENT SURPRIS

Le présent manuel a été réalisé par le Programme conjoint UNFPA-UNICEF sur les mutilations génitales féminines/l'excision : accélérer le changement, sous la direction de Nafissatou J. Diop et de Cody Donahue.

Nous tenons à exprimer notre gratitude à :

Marguerite Monnet et Maria Gabriella De Vita pour la rédaction, Ryan Muldoon pour la relecture du Module 1, Gretchen Kail pour son concours à l'élaboration du présent manuel.

Les personnes suivantes ont également apporté une précieuse contribution. Un grand merci à :

Francesca Moneti pour ses commentaires sur l'ensemble des modules, Alfonso Barragues pour sa contribution aux questions touchant aux droits de l'homme, Claudia Cappa pour son aide en matière de statistiques, Daniela Colombo pour ses observations complémentaires.

Nous tenons en outre à remercier tous les participants à la réunion sur les outils opérationnels relatifs aux interventions communautaires, qui s'est tenue à New York,

notamment Gabriel Haile Dagne, Vivian Fouad, Godfrey Kuruhiira, Gunther Lanier, Patricia Rudy, Marie-Rose Sawadogo, Cristiana Scoppa, Jane Serwanga et Rob Willison, ainsi que les personnes qui ont participé à la réunion de validation organisée à Saly, au Sénégal.

Le présent rapport est rédigé selon la perspective des normes sociales. Il s'appuie sur les définitions formulées par Cristina Bicchieri, chercheuse en sciences sociales, et applique les concepts relatifs aux attentes sociales, empiriques et normatives, afin de déterminer si les MGF/E constituent ou non une norme sociale dans un contexte spécifique. Le présent manuel utilise et adapte également un certain nombre de résultats obtenus à l'issue de la formation 2010-2015 de l'UNICEF sur les avancées en matière de normes sociales, organisée à l'université de Pennsylvanie et coprésidée par Cristina Bicchieri et Gerry Mackie.

Les études de cas du présent manuel sont extraites de revues et d'articles publiés par Sajeda Amin, Gabriel Dagne, Nafissatou J. Diop, Ellen Gruenbaum, Antanas Mockus et Jean-Philippe Platteau, spécialistes des sciences sociales, de la campagne Saleema menée au Soudan, du programme de Tostan, du manuel de l'AIDOS/RAINBO et des travaux de l'équipe de l'UNFPA opérant au Kenya.

Le présent manuel est le prolongement des travaux antérieurs de l'UNICEF et de l'UNFPA, notamment les études statistiques menées par l'UNICEF en 2005 et 2013, le rapport de l'UNICEF « Changer une convention sociale néfaste : la pratique de l'excision/mutilation génitale féminine » publié dans *Innocenti Digest* (2005), la Stratégie coordonnée pour l'abandon de l'excision/mutilation génitale féminine en l'espace d'une génération de l'UNICEF (2007), et la série de documents d'UNICEF Innocenti sur les normes sociales et les pratiques néfastes (2006-2009) (« Series on Social Norms and Harmful Practices »), qui se fondent sur la contribution de Gerry Mackie, spécialiste des sciences sociales, et un grand nombre de partenaires issus du monde universitaire ou du développement.

Ce manuel s'appuie sur l'aimable participation des bureaux de pays de l'UNICEF et de l'UNFPA au Burkina Faso, à Djibouti, en Égypte, en Érythrée, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Kenya, au Mali, en Mauritanie, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, au Sénégal et au Soudan.

Il a été révisé par Gretchen Luchsinger et mis en page par [LS] lsggraphicdesign.it

Le présent manuel n'aurait pu voir le jour sans l'appui financier des pays suivants dont bénéficie le Programme conjoint UNICEF-UNFPA : Allemagne, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni et Suède.